



**HAL**  
open science

**La place des jeunes dans les conseils municipaux en milieu rural, de la sollicitation à l'intégration. Étude appliquée à la communauté d'agglomération de Flers Agglo dans l'Orne**

Mathis Collin

► **To cite this version:**

Mathis Collin. La place des jeunes dans les conseils municipaux en milieu rural, de la sollicitation à l'intégration. Étude appliquée à la communauté d'agglomération de Flers Agglo dans l'Orne. Géographie. 2021. dumas-03463733

**HAL Id: dumas-03463733**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03463733>**

Submitted on 2 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Mémoire de recherche de Master 1

# La place des jeunes dans les conseils municipaux en milieu rural, de la sollicitation à l'intégration



## Sommaire :

Remerciements .....	3
Introduction : .....	4
Partie 1 : Le profil des conseillers municipaux.....	9
Partie 2 : La participation des jeunes à la vie publique .....	36
Partie 3 : La responsabilité des élus de moins de 30 ans .....	70
Conclusion générale .....	94
Bibliographie .....	96
Table des figures .....	99
Table des matières .....	101

## Remerciements

Un grand merci à Patrice Caro pour son accompagnement tout au long de ce travail de recherche, sa précision et sa rapidité dans ses corrections, ses réponses à toutes mes questions, et pour m'avoir fait confiance dans mon travail. Merci également pour son suivi et ses retours qui m'ont permis de tenir le cap.

Je remercie l'ensemble des professeurs du Master qui ont su nous outiller tout au long de l'année pour être autonome et pertinent sur le terrain.

Merci à tous les élus du bocage ornais rencontrés dans le cadre de ce mémoire, de m'avoir accordé du temps, pour leurs précieuses réponses et pour s'être intéressé de près à mon sujet.

Merci aux secrétaires de mairie pour leur accueil et leur travail indispensable qui m'ont permis d'entrer en relation avec les élus.

Merci à Jean Rivière pour ses apports bibliographiques et ses conseils thématiques.

Merci à Michel Koebel pour le partage de ses bases de données, essentielles à mon travail.

Merci à mes parents et à mes proches, notamment à Ilona et Célia pour leur soutien moral inconditionnel et leurs relectures.

## Introduction :

Ce mémoire propose de s'intéresser à la question de la jeunesse dans les instances de décisions locales que sont les conseils municipaux, sur les territoires ruraux. La forte abstention de la part de cette tranche d'âge lors des dernières élections départementales et régionales (87% pour les 18-24 ans et 84% chez les 25-34 ans au premier tour), témoigne d'un désintérêt pour la vie électorale<sup>1</sup>. Face à ce premier constat et à l'observation d'une population vieillissante dans la plupart des territoires ruraux<sup>2</sup>, j'ai donc choisi l'engagement des jeunes en politique et les modèles de gouvernance dans l'espace rural, comme objets de mon travail de recherche. En croisant ces thématiques, j'ai par cet exercice de mémoire, l'intention de questionner l'enjeu de la place des jeunes dans les instances politiques à travers le prisme des conseils municipaux. Au sein de ces territoires ruraux, les jeunes représentent à la fois une forte minorité mais aussi l'avenir et donc de potentiels acteurs du développement pérenne de ces espaces. La population étudiée apparaît donc comme une strate sociale ayant une carte à jouer dans la vie publique rurale. L'intérêt porté au milieu rural tient aussi de sa spécificité. En effet, les instances politiques de nos campagnes répondent à des caractéristiques précises, avec notamment des élus « historiques », siégeant depuis plusieurs décennies, une surreprésentation des agriculteurs et plus ponctuellement une transmission du statut de maire de générations en générations.

Pour définir la population jeune, j'ai choisi le seuil des individus de moins 30 ans, car il s'agit là d'un seuil remarquable<sup>3</sup> et d'un âge charnière souvent employé par l'INSEE pour segmenter les tranches d'âge. En faisant le choix de ce seuil, cela permet d'étudier une population diversifiée composée à la fois d'étudiants, d'actifs en premier emploi ou sur le plan personnel, des jeunes parents, ce qui assure des réalités et donc des résultats plus variés. C'est aussi se donner la possibilité d'avoir un champ d'individus à rencontrer plus large qu'en choisissant une limite à 25 ans. Opter pour cette tranche d'âge c'est provoquer le questionnement, car il est vrai que dans le domaine de la vie publique et de la politique,

---

<sup>1</sup> INJEP, *Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique*, n°8, mars 2012

<sup>2</sup> GUCHER, C. (2013). *le vieillissement des populations et des territoires au prisme d'une ruralité transformée. Gérontologie et société*, vol. 36 / 146(3), 11-20

<sup>3</sup> COLVEZ, A. & VILLEBRUN, D. « La question des catégories d'âge et des « charnières » entre les différents types de population », *Revue française des affaires sociales*, pp. 255-266.

l'âge moyen est beaucoup plus élevé ; nous verrons que les élus de moins de 30 ans y sont peu nombreux. Ainsi lorsque le terme jeune sera employé dans ce mémoire, cela renverra à des individus de moins de 30 ans.

Ce sujet de mémoire relève donc de la géographie sociale car en s'intéressant à la question de la jeunesse dans les territoires ruraux, nous interrogeons aussi l'avenir et le développement de ces espaces. En identifiant les élus locaux comme des acteurs des orientations d'un territoire, les jeunes dans les conseils municipaux deviennent alors des interlocuteurs indispensables pour un futur pérenne du milieu rural. De plus, ce sujet s'associe au courant de la géographie électorale et étudie la composition des conseils municipaux à travers le prisme de l'espace en rapportant systématiquement les analyses sociales à la taille des communes et à la spécificité du territoire rural. À l'inverse, la géographie sociale correspond également à un regard porté sur un territoire à travers ses mouvements politiques<sup>4</sup>.

Au sein de ce travail de recherche, je vais affirmer ou réfuter mes hypothèses qui tendent à identifier des failles et des lacunes dans la sociologie des conseils municipaux. En choisissant de m'intéresser aux territoires ruraux, je m'attends à mettre en évidence une spécificité concernant la structure des conseils municipaux. Notamment en observant une sous-représentation des élus moins de 30 ans et une surreprésentation des agriculteurs. Je m'attends également à remarquer un renouvellement limité de ces assemblées locales, justifiant en parti le désintérêt des jeunes. Pour ce qui est du profil des jeunes élus, je pense trouver des personnes ayant un niveau de diplôme assez élevé (minimum BAC+3) et issus d'un environnement familial déjà concerné par les enjeux municipaux. De plus, j'imagine des jeunes ayant une disponibilité importante et donc une vie familiale sans enfants. Il peut également s'agir de jeunes dont les parents sont investis et connus sur la commune. Quand au regard des maires, je m'attends à rencontrer des personnes sensibles et soucieuses de l'enjeu qu'est la jeunesse, et ce d'autant plus dans les grandes villes, où les jeunes seront naturellement plus présents.

---

<sup>4</sup> BUSSI, M. *Chapitre deux. Des scrutins aux cartes électorales. dans Éléments de géographie électorale : À travers l'exemple de la France de l'Ouest. Presses universitaires de Rouen et du Havre*

Afin de mettre en pratique ce sujet, j'ai choisi d'appliquer ma problématique au territoire de Flers Agglo dans l'Orne. J'ai choisi cette intercommunalité car il m'apparaissait inévitable de travailler sur un territoire connu et rural. Il s'agit ici d'un terrain familier que je suis amené à fréquenter très régulièrement depuis mon enfance, ce qui m'apporte une certaine connaissance et un bon aperçu de ce territoire. Situé à environ une heure de Caen, Flers Agglo ne s'inscrit pas dans l'aire urbaine caennaise et la commune de Flers projette même sa propre aire d'influence dans un rayon limité de 30 kilomètres. L'agglomération n'apparaît donc pas comme polarisé par un pôle urbain, elle peut donc être qualifiée d'espace rural. Flers Agglo représente en 2020 un total de plus de 50000 habitants répartis dans 42 communes et par conséquent autant de conseils municipaux à étudier.

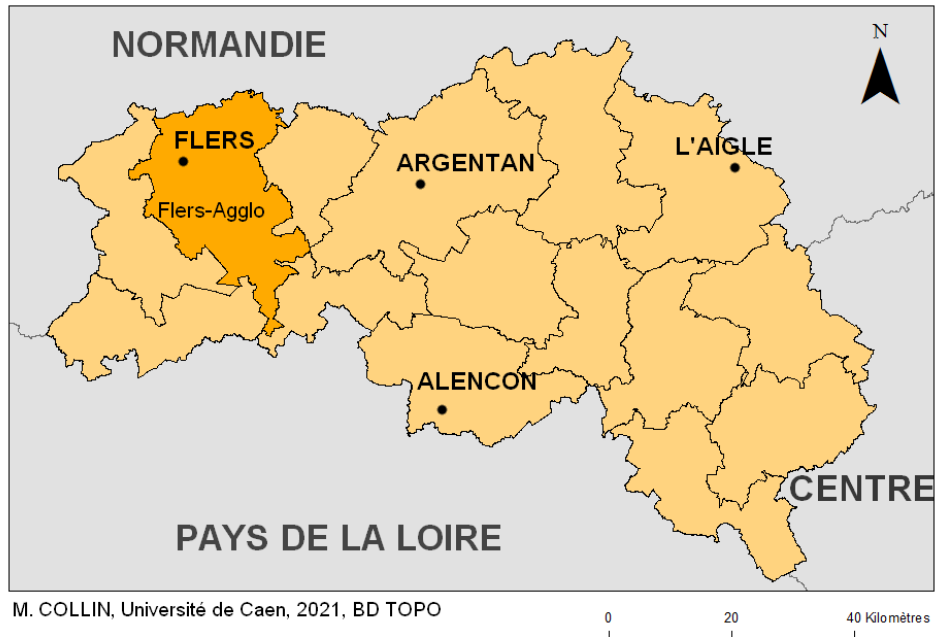
Cet ensemble permet de rassembler des communes aux nombres d'habitants variés (de 100 à plus de 10000), un ensemble de maires femmes et hommes, de tout âge, de tous bords politiques, élus récemment ou non. Ainsi, cette agglomération comptabilise 642 conseillers municipaux, ce qui assure des données suffisamment nombreuses pour des analyses détaillées. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) s'inscrit dans une économie historiquement industrielle, notamment dans les domaines agro-alimentaires, automobiles et cosmétiques. Aujourd'hui une grande partie des actifs sont ouvriers (32%) et les cadres sont très faiblement représentés (8%)<sup>5</sup>. Enfin ce territoire est caractérisé par une démographie décroissante et vieillissante mais une présence relative de jeunes, due à la coexistence d'un bassin de vie et d'emploi. Cela le démarque de ses intercommunalités voisines (Tinchebray-Domfront Interco, Andaine-Passais) encore plus touchées par les phénomènes de vieillissement<sup>6</sup>. Mener mes recherches sur un territoire relativement peuplé de jeunes m'assure donc d'obtenir des résultats pertinents.

---

<sup>5</sup> INSEE, 2021, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA Flers-Agglo », *Données locales*.

<sup>6</sup> VANNIER, M. (2020), *L'économie de proximité au sein du Pays du Bocage*

## Localisation de Flers Agglo



L'objectif de ce mémoire est donc de questionner la place des jeunes dans la vie politique des communes rurales. De là, découle plusieurs interrogations : quelle est la représentativité des jeunes dans les conseils municipaux des territoires ruraux, quelle a été leur porte d'entrée sur la scène politique, quel est leur profil socio-économique (emploi, études) quelles sont leurs motivations et implications dans ces espaces d'engagement. Existe-t-il une typologie des communes corrélée avec une présence de jeunes dans les conseils municipaux ?

Pour répondre à ces questions, j'ai rencontré et mené des entretiens semi-directifs pendant trois mois avec des conseillers municipaux âgés de moins de 30 ans et des maires élus sur l'agglomération. À cela s'ajoute l'utilisation de méthodes statistiques notamment grâce au répertoire national des élus (RNE), produit par le Ministère de l'Intérieur, qui est une base de données recensant le nom des élus municipaux, leur commune ainsi que leur date de naissance et leur catégorie socioprofessionnelle. Enfin pour communiquer les résultats nécessitant une approche géographique, j'ai réalisé plusieurs cartographies pour caractériser un territoire et comparer la spécificité des communes.



Ce mémoire s'articulera donc en trois parties, nous caractériserons d'abord l'enjeu de la jeunesse dans les conseils municipaux et le profil des jeunes élus du territoire. Ensuite, nous nous interrogerons sur les conditions de la participation de ces jeunes à la vie publique et la spécificité du territoire. Enfin, nous irons au cœur des conseils municipaux pour y cerner l'implication et la place que prennent réellement les élus de moins de 30 ans dans ces instances.

## Partie 1 : Le profil des conseillers municipaux.

Ce travail de recherche s'est construit au travers de nombreux rendez-vous réalisés en présentiel pendant les quatre premiers mois de 2021. Cette méthode privilégiée qu'est l'entretien m'a permis de rencontrer une vingtaine d'acteurs engagés sur leur territoire. Parmi eux, on compte 11 individus de moins de 30 ans ayant été élus lors de l'élection municipale du printemps 2020. Cet éventail de personnes interrogées a été complété par 11 maires actuellement en fonction ayant eux-mêmes des jeunes présents au sein de leur conseil municipal. À cela s'ajoute un ancien maire, aujourd'hui député d'une circonscription de l'Orne. C'est donc au total, 23 entretiens qui ont été menés pour construire mon propos au travers de ce mémoire. L'ensemble de la population interrogée, est élue dans l'ouest du bocage ornais et à l'exception de deux d'entre eux, les personnes enquêtées sont élues sur le territoire de Flers Agglo.

Cet échantillon apparaît représentatif de l'ensemble des conseillers municipaux de moins de 30 ans car l'on y retrouve des jeunes âgés de 19 à 29 ans au moment des élections et aux occupations différentes. Ils sont issus de 9 communes différentes de l'agglomération, très différentes sur le plan démographique, géographique et économique. En effet, les communes des acteurs rencontrés sont peuplées en 2017 d'environ 250 habitants jusqu'à plus de 15000 en passant par des bourgs de 700 habitants. Elles sont réparties sur différents secteurs de l'intercommunalité. Enfin, certaines communes sont dépourvues d'écoles ou même de commerces ou autres services comme Sainte-Opportune. D'autres, s'apparentent à des communes-dortoirs, mais aussi à des communes structurantes où se concentre l'activité économique du territoire comme la ville de Flers.

Les rencontres et les échanges avec ces différents élus ainsi que leurs réponses m'ont permis de bénéficier d'un regard large sur l'ensemble de l'agglomération et plus largement sur la vie publique en milieu rural. Chaque entretien a ainsi apporté une précision, et un propos fin sur un parcours, une échelle de commune ou encore sur la notion de l'engagement.

## Synthèse des entretiens réalisés avec des conseillers municipaux de moins de 30 ans sur l'agglomération de Flers Agglo

Conseiller municipal	Date de l'entretien	Age (en mai 2020)	Commune	Population	Nombre de mandats	Occupation
Anne-Laure BELLEBON	30 Janvier 2021	28	Cerisy-Belle-Etoile	724	1	Employé de commerce
Ninon FOUQUET	1 <sup>er</sup> Février 2021	19	Saint-Georges des Groseillers	3196	1	Etudiante en BTS Support Managérial
Pauline LE PENVEN	3 Février 2021	28	Les Monts d'Andaine	1779	2	Conseillère en Agronomie
Jérémy PREVOST	16 Février 2021	29	Flers	14734	1	Directeur de banque
Arnaud LEMANCEL	26 Février 2021	24	Sainte-Opportune	244	1	Préparateur en pharmacie
Delphine LEREVEREND	5 Mars 2021	28	Landisacq	749	1	ATSEM
Mylène MOTTIER	24 Mars 2021	26	La Lande-Patry	1791	1	Clerc de notaire
Lori HELLOCO	25 Mars 2021	28	Flers	14734	2	Avocat
Anne-Laure TOUZO	13 Avril 2021	29	Pointel	330	1	Agent territorial
Izabel GARDAN	21 Avril 2021	23	Athis-Val de Rouvre	4256	1	Etudiante en sciences politiques
Tâm NGUYEN*	27 Mai 2021	24	Flers	14734	1	Etudiant en sciences politiques

\*Réponses récoltées grâce à un questionnaire en ligne

La question de la jeunesse dans les conseils municipaux et plus largement dans les espaces vieillissants<sup>2</sup> à l'image de mon territoire d'étude vient soulever des enjeux de démocratie, d'égalité et de développement territorial. Cette première partie va permettre d'approcher et de définir plus précisément les enjeux soulevés par la question de la jeunesse dans les instances publiques. Elle va permettre aussi d'approcher et de poser un cadre sur la place concrète de ces jeunes sur le territoire avec des outils quantitatifs et qualitatifs. Au travers de cela, nous aborderons les limites de cette représentation des jeunes dans les conseils municipaux ruraux.

## 1) L'enjeu de la présence de la jeunesse dans les conseils municipaux

### a) La complémentarité des jeunes et des anciens

Si la présence de jeunes dans les instances de décisions comme les conseils municipaux est un enjeu important pour le développement de territoire, l'objectif de ce mémoire n'est pas de faire du jeunisme (valoriser la jeunesse dans l'excès au détriment des plus anciens). Il est vrai que l'invisibilité des populations de moins de 30 ans et leur faible participation à la vie publique participent grandement à un modèle de démocratie bancal et à une société mal représentée. Ce travail, cherche seulement à comprendre et à valoriser l'engagement des jeunes dans les conseils, sans pour autant prôner ou revendiquer un modèle politique extrême composé uniquement des plus jeunes. Il semble évident que ce modèle déséquilibré ne serait pas non plus représentatif de la population vieillissante du territoire. La présence des jeunes dans les conseils municipaux est donc aujourd'hui nécessaire pour construire un équilibre, représentatif des tranches d'âges mais aussi pour donner du pouvoir décisionnel aux citoyens d'aujourd'hui et de demain, acteurs du développement des territoires ruraux.

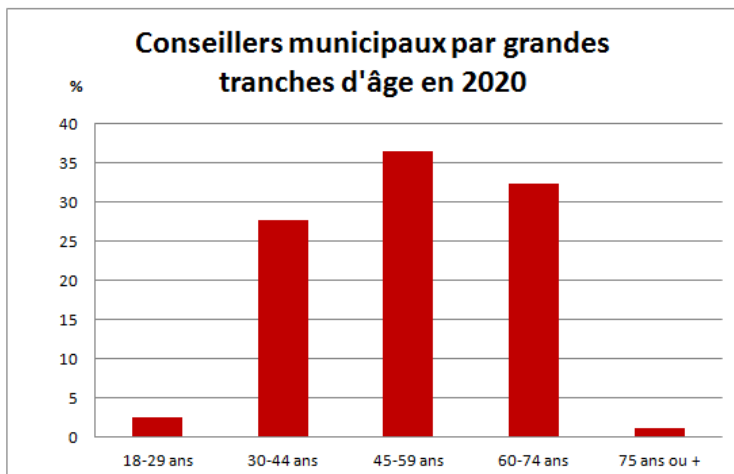
C'est donc sans placer les tranches d'âge dans un rapport d'opposition que mon analyse s'est faite. D'ailleurs, nombreux sont les conseillers et les maires rencontrés qui m'ont témoigné d'une complémentarité indispensable des jeunes et des anciens. Cela signifie que la présence de conseillers anciens et historiques est largement légitime. En effet, à la fois par leur expérience de conseillers et leur connaissance aguerrie de la commune et de son fonctionnement. Emmanuel Le Secq, le maire de Sainte-Honorine la Chardonne explique :

*« C'est aussi un atout d'avoir au sein de l'équipe des membres qui ont déjà une petite expérience, il y a beaucoup de choses, avoir un petit peu d'expérience et aussi de la connaissance de ce qui s'est décidé avant. C'est déterminant pour les décisions que l'on prend. Un regard historique. »*

Etablir une dichotomie entre les jeunes et les anciens semble délicat, car cela effacerait l'hétérogénéité des individus au sein des différentes tranches d'âges. Cela permet de s'écarter de la perception de la jeunesse comme une strate systématiquement dynamique, novatrice, et énergique. Et à l'inverse, les populations plus âgées ne prétendent pas toutes à des attributs conservateurs et peu investis. Cette attention portée sur un éventuel clivage de génération m a été attesté à la fois par des conseillers de moins de 30 ans mais également des maires retraités. Cela témoigne donc d'une volonté d'éviter de se précipiter dans des stéréotypes d'âges et autres a priori. Ainsi, Jérémie Prévost élu sortant de Flers, alors âgé de 29 ans au moment des élections précise :

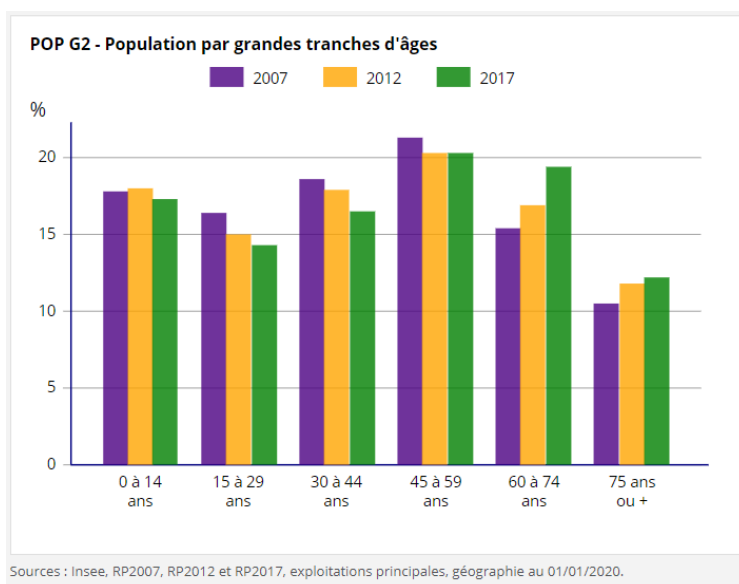
*« Y a des vieux qui s'acclimatent super bien avec des jeunes. Je vais tempérer le combat jeune vieux. Un conseil municipal peut être plus âgé et plus innovant qu'un conseil plus jeune à vingt kilomètres. C'est pas une question de jeune vieux mais plutôt d'avoir un conseil qui soit représentatif. Pour moi c'est un conseil qui va mixer les gens, c'est autre chose. »*

Derrière l'idée de représentativité se cache donc une idée de mixité, dans laquelle tendent à se retrouver les jeunes pour satisfaire un équilibre, notamment entre les catégories d'âges. Or, la balance semble peser lourdement du côté des plus anciens sur mon territoire d'étude. En effet, en comparant, la pyramide des âges des conseillers municipaux de Flers Agglo et celle de la population locale il est assez aisé de distinguer des premières failles dans la représentativité des élus, au niveau de l'âge des élus.



M. COLLIN, Université de Caen, RNE, Ministère de l'intérieur, 2021

*Figure 1 : Conseillers municipaux de Flers Agglo par grande tranches d'âges*



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

*Figure 2 : Population de Flers Agglo par grandes tranches d'âge*

Certes, il n'est pas évident de comparer la population générale et les conseillers municipaux car la seconde catégorie n'est pas accessible aux personnes mineures. Néanmoins, d'importants écarts demeurent visibles : une importante sous-représentation des jeunes de moins de 30 ans dans les instances municipales et par conséquent une domination au moins numérique des quadragénaires et des quinquagénaires. De même, les plus de 75 ans sont peu présents dans les conseils. La répartition des tranches d'âges semble en fait plus resserrée, autour d'un âge moyen de 53 ans.

De ce fait, interroger la place des jeunes en conseil municipal est pertinent. La présence de la jeunesse dans les territoires ruraux est un enjeu important pour leur développement. En investissant ces espaces d'engagement, les moins de 30 ans prennent pleinement part aux décisions locales et assurent une pérennité du territoire et des réflexions plus cohérentes avec les populations présentes et celles à venir.

## b) Le double enjeu des jeunes et des femmes

Mobiliser des jeunes au sein des listes électorales représente donc un enjeu certain pour les communes, néanmoins ce public n'est pas très accessible, ou du moins complexe à intégrer. Cela dit, ce renouvellement est aussi un moyen de mieux représenter la population et de démocratiser un accès à la gouvernance (modèle organisationnel qui structure le pouvoir entre les acteurs d'un même espace). Ainsi, la constitution des listes est aussi un bon moyen pour intégrer de nouveaux groupes sociaux. Faire entrer des jeunes dans les conseils municipaux est donc aussi l'occasion de, par exemple, féminiser les listes. En effet, sur le territoire de Flers Agglo, parmi les jeunes de moins de 30 ans élus, 68% d'entre eux sont des femmes. Tandis qu'elles ne sont plus que 40% lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des conseillers municipaux de l'agglomération. Cela démontre que sur mon terrain d'étude, le renouvellement des conseils municipaux est non seulement un vecteur de rajeunissement mais aussi de féminisation.

Il est vrai que la parité dans les conseils municipaux est encore aujourd'hui très discutable. Une obligation d'égalité numérique sur les listes a été mise en place en 2007 pour les communes de 3500 habitants et élargie aux communes de plus de 1000 habitants en 2013. Sur l'agglomération, cela représente donc 30 communes sur 42 qui ne sont donc pas concernées par cette loi, soit plus de la moitié des conseillers municipaux. Toutefois, même sans être soumis à une obligation légale, de nombreux maires ont fait le choix de faire tendre leur liste vers une parité. Cependant, nous constatons que les femmes sont quasiment systématiquement moins nombreuses dans les conseils dans l'ensemble des communes de l'agglomération (cf figure 3). En orange est indiqué le sexe majoritaire pour

chaque commune). De plus, il faut noter que parmi les 42 maires de l'agglomération, 4 sont des femmes, soit presque 10% ; à l'échelle nationale elles sont à peine 20%.

### Nombre de femmes et d'hommes dans les conseils municipaux

Communes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	TOTAL	Communes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	TOTAL
Athis-Val de Rouvre	16	17	33	La Selle-la-Forge	8	7	15
Aubusson	3	8	11	Landigou	4	7	11
Banvou	6	9	15	Landisacq	7	8	15
Bellou-en-Houlme	7	8	15	Le Châtelier	4	7	11
Berjou	3	8	11	Le Grais	5	6	11
Briouze	9	10	19	Le Ménil-de-Briouze	7	8	15
Cahan	4	7	11	Les Monts d'Andaine	11	12	23
Caligny	6	9	15	Lonlay-le-Tesson	3	8	11
Cerisy-Belle-Etoile	4	11	15	Ménil-Hubert-sur-Orne	3	8	11
Dompierre	4	7	11	Messei	9	10	19
Durcet	5	6	11	Montilly-sur-Noireau	4	11	15
Echalou	3	8	11	Pointel	4	7	11
Flers	15	18	33	Saint-André-de-Messei	3	12	15
La Bazoque	5	5	10	Saint-Clair-de-Halouze	7	8	15
La Chapelle-au-Moine	7	8	15	Sainte-Honorine-la-Chardonne	6	9	15
La Chapelle-Biche	5	10	15	Sainte-Opportune	3	8	11
La Coulonche	4	7	11	Saint-Georges-des-Groseillers	11	12	23
La Ferrière-aux-Etangs	9	10	19	Saint-Paul	5	10	15
La Ferté-Macé	16	17	33	Saint-Philbert-sur-Orne	4	7	11
La Lande-Patry	9	10	19	Saint-Pierre-du-Regard	7	8	15
La Lande-Saint-Siméon	3	8	11	Saires-la-Verrerie	4	5	9
				<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>379</b>	<b>641</b>

Figure 3 : Répartition hommes/femmes dans les conseils municipaux de Flers Agglo en 2020

Cette absence de femmes dans les instances municipales témoigne non seulement d'une démocratie dominée par les hommes mais aussi d'une importante difficulté à les mobiliser. A cela s'ajoute une répartition des tâches inégales au sein des foyers qui limite le temps dédié à l'engagement. Tout cela crée une forme d'illégitimité à s'engager chez certaines femmes. Afin de contrer cette tendance, certaines communes misent sur un rajeunissement de leur conseil pour également féminiser l'assemblée. Par ailleurs, il est plus facile pour les têtes de liste de recruter des femmes âgées que des jeunes de moins de 30 ans. Cependant, l'impact n'est pas le même sur la représentation de la population mais aussi sur la cohérence avec les décisions pour demain : des élus jeunes ont plus de légitimité à prendre des décisions pour le futur de leur commune plutôt que des retraités. C'est en tout cas la logique énoncée par Sylvain Boulant, le maire d'Aubusson (commune de 430 habitants):



« Malheureusement en choisissant une population jeune de conseillers, ça nous a limité dans le nombre de femme à ce niveau là, c'est l'effet vase communicant. J'aurai voulu avoir des femmes de 60 ans j'en aurai eu plein, mais des gens de 30 ans [...] Tout ce qu'on décide c'est du long terme, et c'est les jeunes habitants qui vont le supporter, c'est pas moi. L'avenir elle n'est pas à moi. »

La liste élue en mai 2020 dans la commune de Durcet (320 habitants) illustre pleinement ce phénomène de rajeunissement doublé d'un phénomène de féminisation. Nous y retrouvons, une pyramide d'âge scindée en deux groupes : un groupe âgé de 60 à 73 ans exclusivement composé d'hommes retraités, un second groupe âgé de 25 à 42 ans, exclusivement composé de femmes en situation d'emploi.



Figure 4 :  
Liste  
municipale  
de Durcet

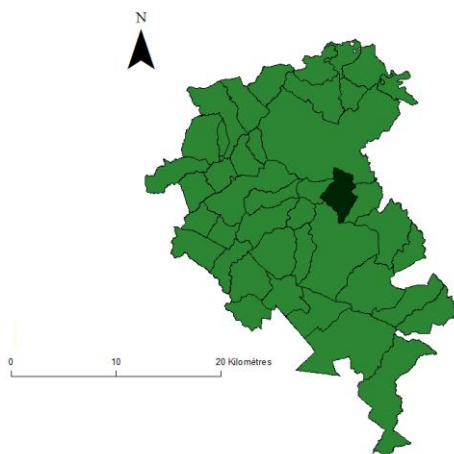
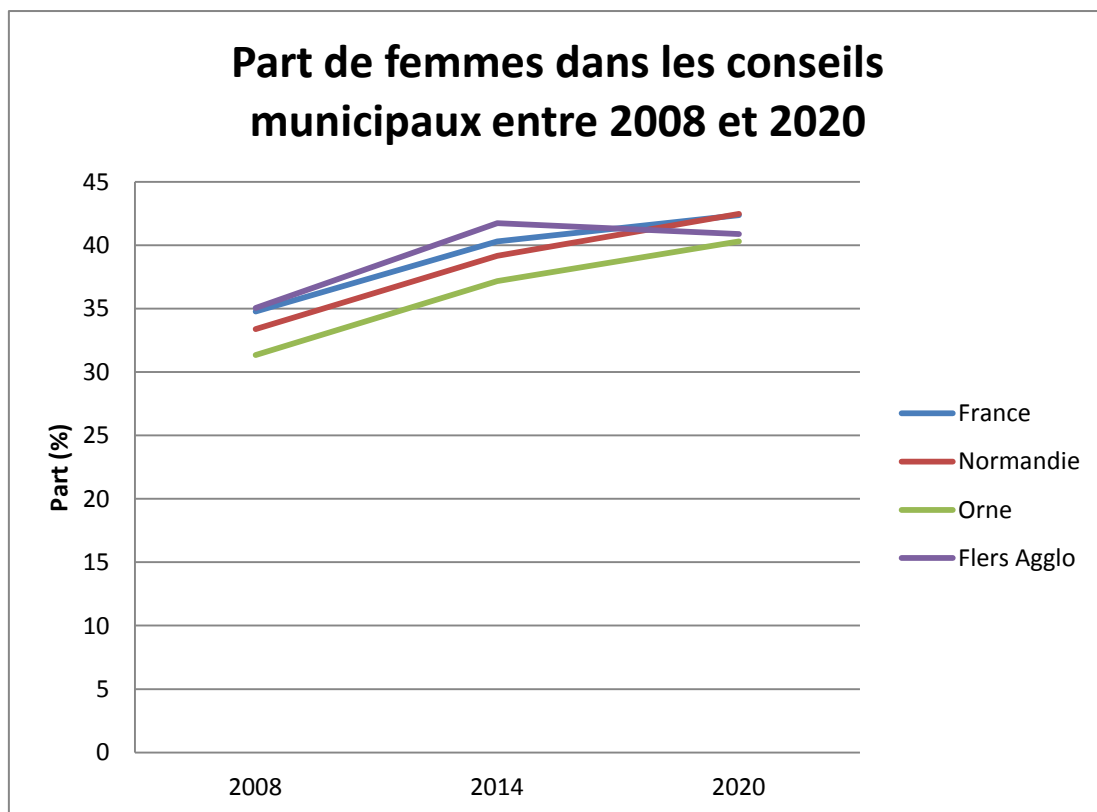


Figure 5 : Localisation de Durcet

Cette liste d'une petite commune assure une parité, et une alternance des femmes et des hommes, mais une double fracture relative à l'âge et au sexe des candidats se constate. Cette segmentation témoigne d'une commune concernée par les questions de jeunesse et de féminisation, cependant la représentativité n'est pas totale car, nous ne retrouvons pas de femmes âgées ni d'hommes de moins de 60 ans.

L'obligation d'une parité dans les conseils municipaux de plus 1000 habitants a impulsé une féminisation importante, valorisant la place des femmes dans les conseils dès 2014. Lors du dernier scrutin municipal, cette part a encore globalement augmenté, pour atteindre 43% de femmes dans les municipalités. Cette tendance, n'est cependant pas observable à l'échelle de mon terrain d'étude.



M. COLLIN, Université de Caen, 2021, RNE, Ministère de l'intérieur

*Figure 6 : Participation des femmes dans les conseils municipaux*

### c) Les jeunes élus de Flers Agglo

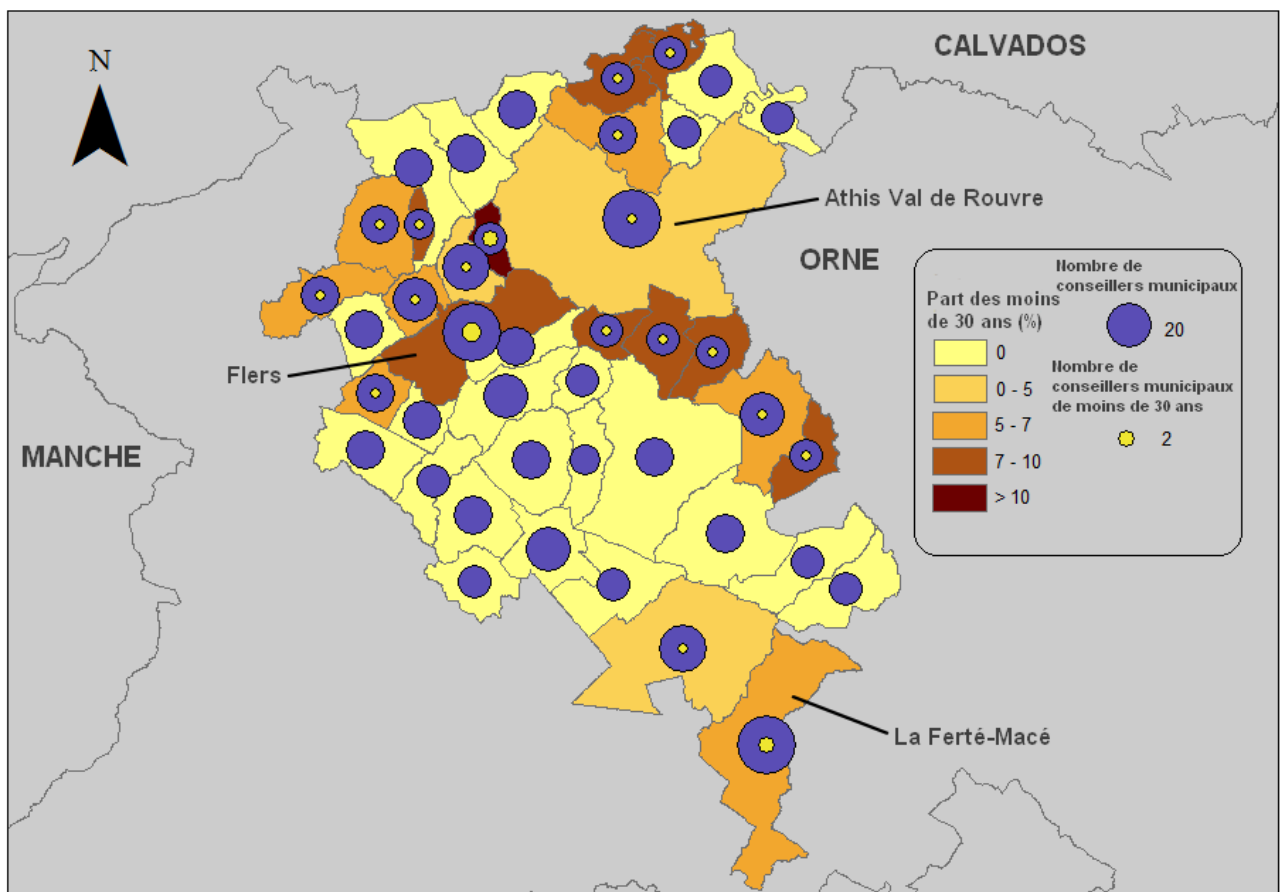
Lors des élections municipales de 2020, 21 personnes de moins de 30 ans ont été élus au sein de l'EPCI. Ils ont été rejoints en mars 2021 par une vingt-deuxième conseillère, dû à un départ de sa liste. Cet ensemble de jeunes est élu parmi les 641 conseillers municipaux de l'agglomération, ils représentent donc 3,43% des conseillers municipaux. À l'échelle nationale, cette proportion représente un peu plus de 4%. Ce chiffre est largement inférieur à la part de la population âgée de moins de 30 ans, où même des 18-30 ans si l'on considère qu'ils ne représentent que la population de leur âge, et non pas l'ensemble des moins de 30 ans. Cette hypothèse signifierait que les mineurs ne seraient donc pas représentés dans les instances municipales. Sur Flers Agglo, l'INSEE estime en 2017 la part des 20-29 ans à 8,5% et la part des moins de 30 ans à 31%. Ces statistiques viennent donc appuyer la question de la représentativité inégale des conseils municipaux, au moins auprès de la jeunesse.

Les 22 conseillers municipaux de moins de 30 ans sont élus au travers 19 communes de l'agglomération. Ces communes sont de tailles différentes et sont par conséquent administrées par des conseils municipaux plus ou moins grands. Ainsi, nous retrouvons à la fois des jeunes élus dans des conseils de 10 personnes, comme dans des conseils de 33 personnes. Cela signifie qu'ils ne prennent pas la même place au sein de ces assemblées locales : un élu de moins de 30 ans dans un conseil de 33 personnes n'aura pas forcément le même poids que deux élus de moins de 30 ans dans un conseil de 11. La part des jeunes dans les conseils municipaux peut donc sensiblement varier d'un point de vue statistique selon la taille de la commune.

Pour ce qui est de la répartition géographique de ces élus au sein de l'EPCI, nous pouvons aisément constater des pôles remarquables (*cf figure 7*). Au nord-ouest de l'Agglo, nous pouvons constater la présence de nombreuses communes concernées par la présence de moins de 30 ans dans son conseil municipal. Au cœur d'entre elles se situe Flers (15000 hab.), la commune la plus structurante du bassin économique, ainsi que ses voisines immédiates. Plus à l'est nous retrouvons également cette logique cette fois autour des communes de Athis Val de Rouvre (4200 hab.) et Condé sur Noireau (4600 hab.) qui se situe dans le Calvados à la frontière du département de l'Orne. Plus à l'est, une concentration de

jeunes élus se démarque à Briouze (1500 hab.) et ses alentours. Enfin, complètement au sud, deux communes de plus de 1000 habitants, comptent des élus de moins de 30 ans dans leur conseil municipal. A l'inverse, nous pouvons repérer toute une région sans jeunes élus. Cette absence semble être corrélée à une plus grande distance des communes importantes de l'agglomération, qui sont également les principaux secteurs d'emploi de Flers Agglo. Nous pouvons donc mentionner un phénomène de polarisation des communes structurantes sur les communes où des jeunes sont engagés.

## Place des moins de 30 ans dans les conseils municipaux



M. COLLIN, Université de Caen, RNE, Ministère de l'intérieur, 2021 0 10 20 Kilomètres

*Figure 7 : Répartition des jeunes conseillers municipaux sur le territoire de Flers Agglo en 2020*

Cependant, la grande partie des communes n'ayant pas de jeunes de moins de 30 ans dans leur conseil municipal ne semblent pas pour autant être plus dépourvus de jeunes dans

leur population (*cf figure 8*). Au contraire, les communes du centre de l'EPCI comptent une part de jeune significative, proche de la valeur moyenne et vient justement contrebalancer les communes du nord de l'intercommunalité dans lesquelles les 20-29 ans sont moins représentés. Ce constat permet d'infirmier l'hypothèse d'une corrélation entre une part importante de jeunes et leur présence au sein des conseils municipaux. Autrement dit, une proportion de jeune importante dans une commune n'implique pas pour autant d'en retrouver certains d'entre eux, engagés dans la municipalité.

Nous pouvons tout de même affirmer que plus la commune est peuplée, plus il est probable d'y retrouver des moins de 30 ans sur les listes électorales (*cf figure 9*). En effet, cette configuration offre aux têtes de liste un plus grand nombre de siège à pourvoir et donc la possibilité d'une plus grande diversité et d'une représentativité plus affinée. Comme si intégrer des jeunes n'était pas une priorité dans les 10 premiers noms. Mais dans une liste de 24, mobiliser des jeunes devient essentiel. Ainsi, des individus de moins de trente ans se voient mobiliser pour leur âge, comme une case à cocher. Pauline Le Penven, élue pour son second mandat à 28 ans et mobilisée à 22 ans pour le premier, le confirme :

*« On est venu me chercher par mon âge, le fait d'intégrer des jeunes ce n'est pas anodin, historiquement les conseils municipaux des petites communes sont plutôt des retraités et des agriculteurs »*

Cette plus forte présence de jeunes engagés dans les communes les plus peuplées peut aussi s'expliquer par le niveau de responsabilité que le statut d'élue municipale exige. Plus les communes comptent d'habitants, plus elles sont pourvues de commerces, d'écoles ou autres services. Par conséquent, les conseillers acquièrent plus de responsabilités, et le travail peu apparaître plus riche, et plus pertinent que dans une commune moins développée, avec moins de population.

# Part des 20-29 ans dans la population de Flers-Agglo en 2017

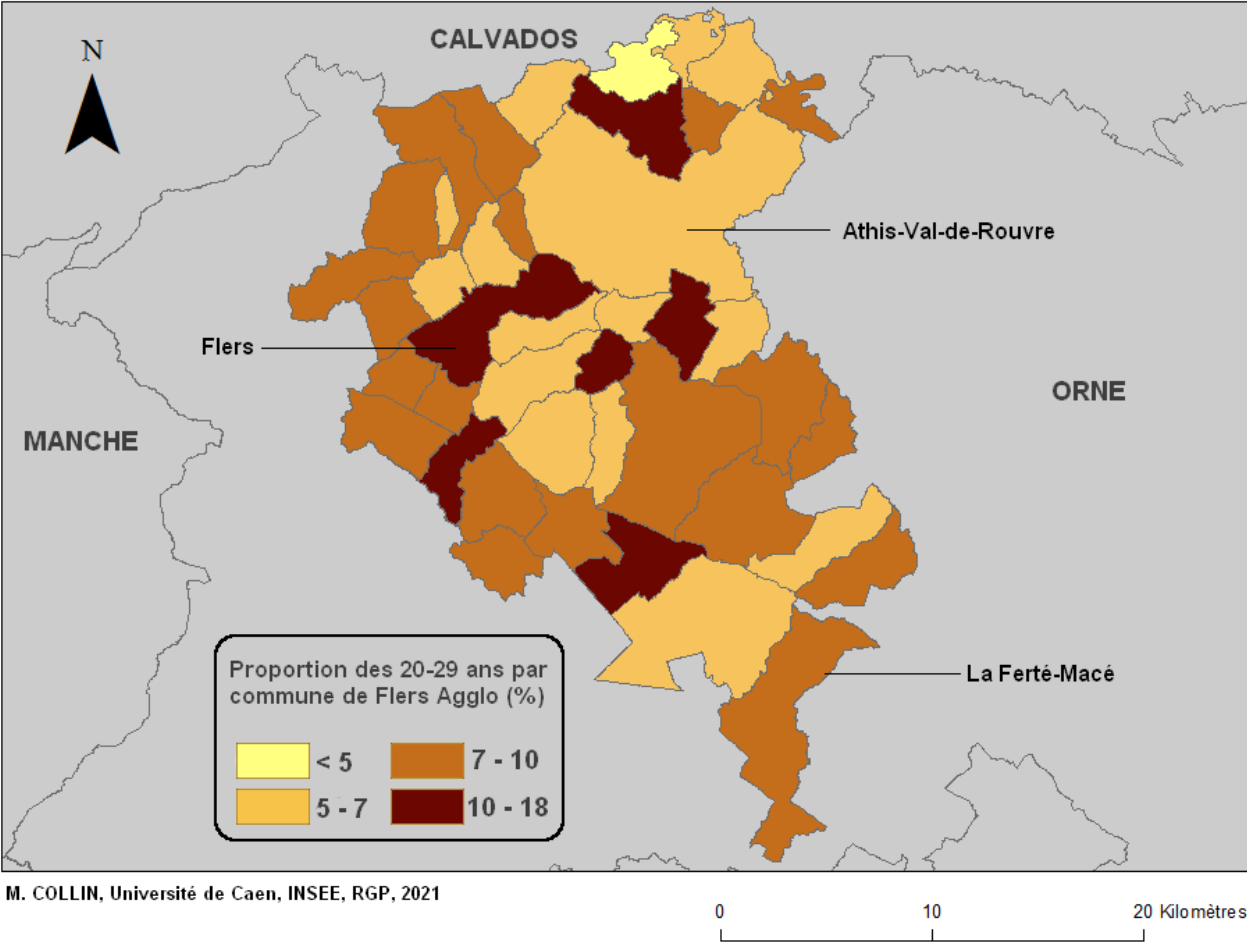
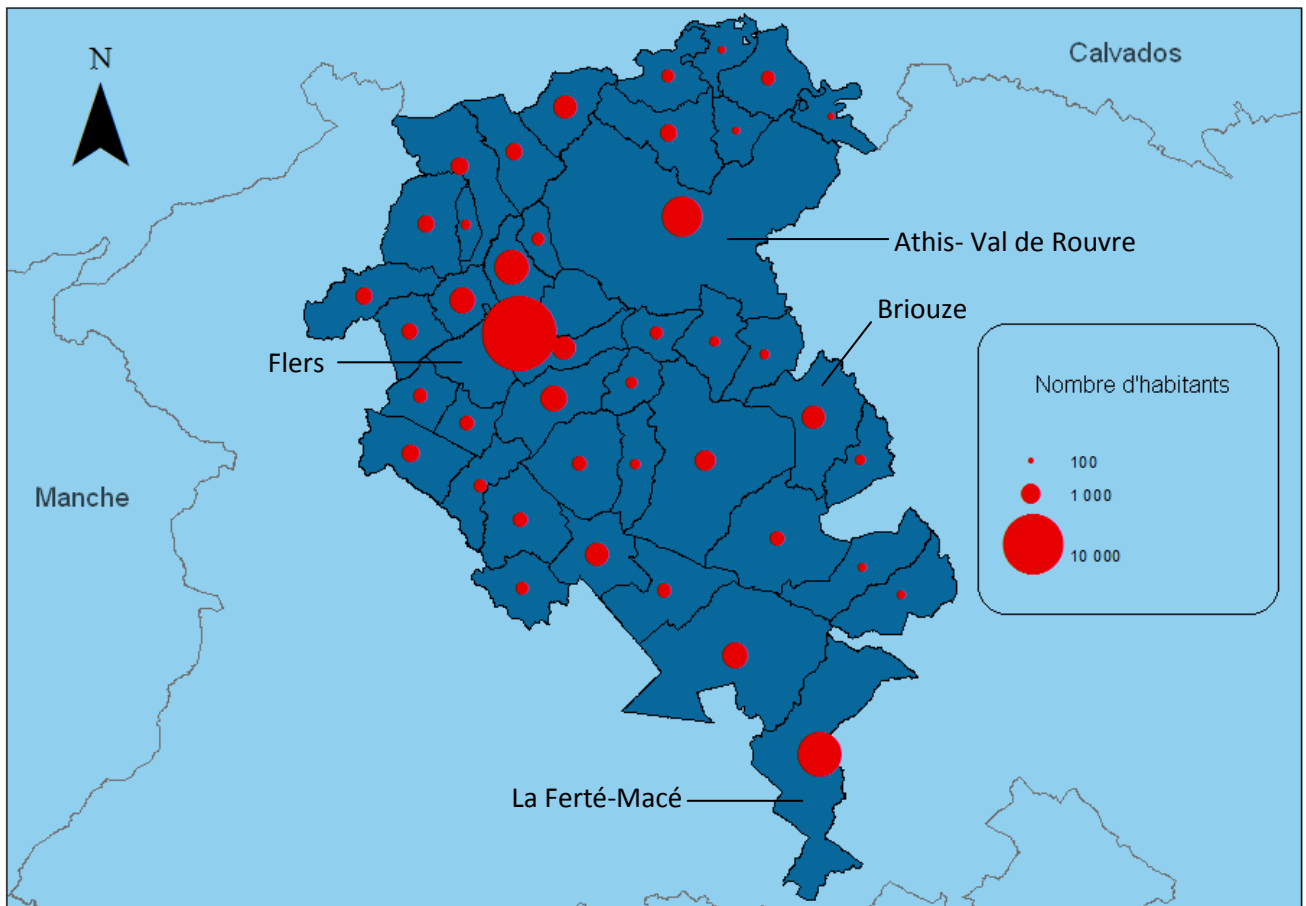


Figure 8 : Part des 20-29 ans dans la population de Flers Agglo en 2017

## Nombre d'habitants par commune de Flers Agglo en 2017



M. COLLIN, Université de Caen, 2021, BD Topo INSEE

0 10 20 Kilomètres

*Figure 9 : Nombre d'habitants par commune de Flers Agglo en 2017*

La réflexion sur la place des jeunes dans les conseils municipaux ne doit pas se faire de manière déconnectée. Pour cela il faut aussi prendre en compte les enjeux concomitants comme la féminisation des listes. Par ailleurs, il est important de bien délimiter la notion de jeunesse et ce qu'elle représente aujourd'hui sur ce territoire. En allant à la rencontre de ces jeunes élus, j'ai pu découvrir non pas une jeunesse élue mais plutôt des jeunesses élues. Que ce soit leur parcours, leur motivations ou encore leur degré d'engagement, chacun d'entre eux avait sa singularité. Ce spectre de profils vient donc affirmer l'idée qu'il existe une diversité de jeunesse en milieu rural<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> GALLAND, O. *Sociologie de la jeunesse*. Armand COLIN

## 2) Une diversité de profils

La représentativité des élus peut se mesurer sur différents critères. Ainsi, nous avons évoqué l'âge des représentants, mais il est nécessaire qu'au sein d'une même classe d'âge il existe également une diversité de profils. Pour ce travail de recherche j'ai pu rencontrer 11 conseillers parmi les 22 élus de moins de 30 ans sur le territoire de Flers Agglo. C'est donc grâce à cet échantillon que nous allons pouvoir étudier la variété des parcours et des profils sociaux de chacun. Pour interroger cette diversité, j'ai posé plusieurs questions lors de mes entretiens, directement axées sur leur milieu social. J'ai pris connaissance du niveau d'étude et du métier de chacun, de la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents, ou encore de leur ancienneté dans la commune. Cette diversité s'illustre aussi dans le degré d'engagement des élus et la dimension politique qu'ils y trouvent. J'ai pu ainsi obtenir des résultats significatifs attestant d'un vaste échantillon, cohérent sur le plan social avec les spécificités du territoire :

Le territoire de Flers Agglo s'inscrit dans un département rural où l'on retrouve une population vieillissante. À titre indicatif, les retraités représentaient en 2017 35% des plus de 15 ans, contre 27% à l'échelle nationale. Les catégories socioprofessionnelles majoritaires sont les ouvriers qui représentent 35% des actifs et les employés 25%.



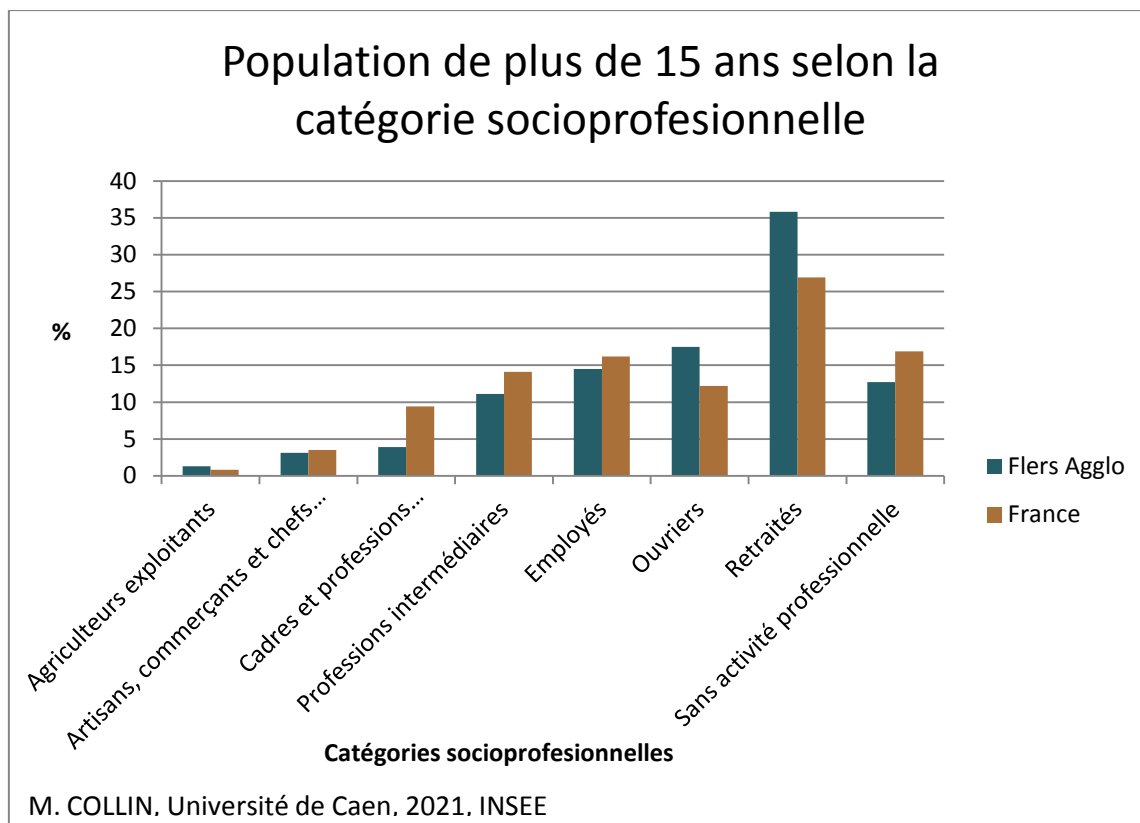


Figure 10 : Répartition des plus de 15 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle

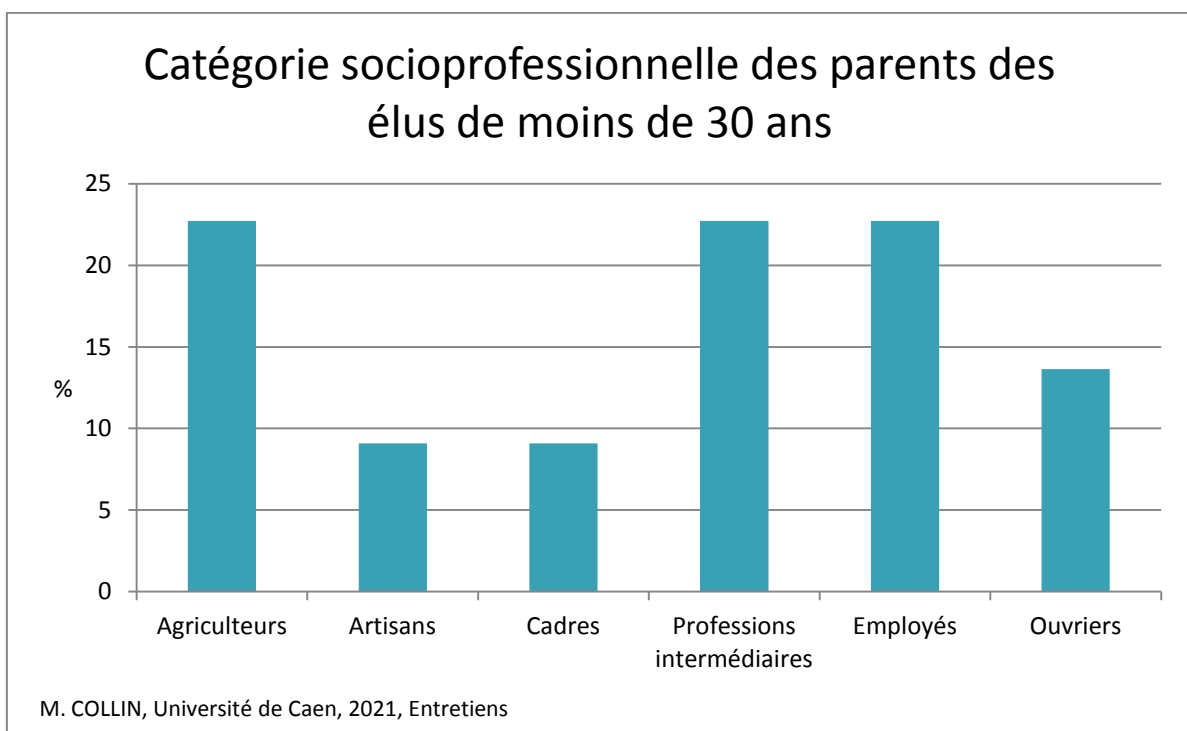
### Comparateur de territoire

Echelle	Variation population	Part -30 ans	Taux de chômage	Chômage 15-24 ans	Part des cadres	Part des ouvriers
Flers	-0,30%	34%	21,40%	33%	9,90%	24%
Flers-Agglo	-0,30%	31,60%	13,20%	27,60%	9,60%	29,70%
Orne	-0,50%	31,30%	13,10%	28%	8,50%	28,50%
Normandie	0,00%	35%	13,60%	28,80%	12,30%	25,10%
Métropole	0,40%	35,60%	13,40%	27,70%	18,20%	19,90%

Figure 11 : Comparateur de territoire

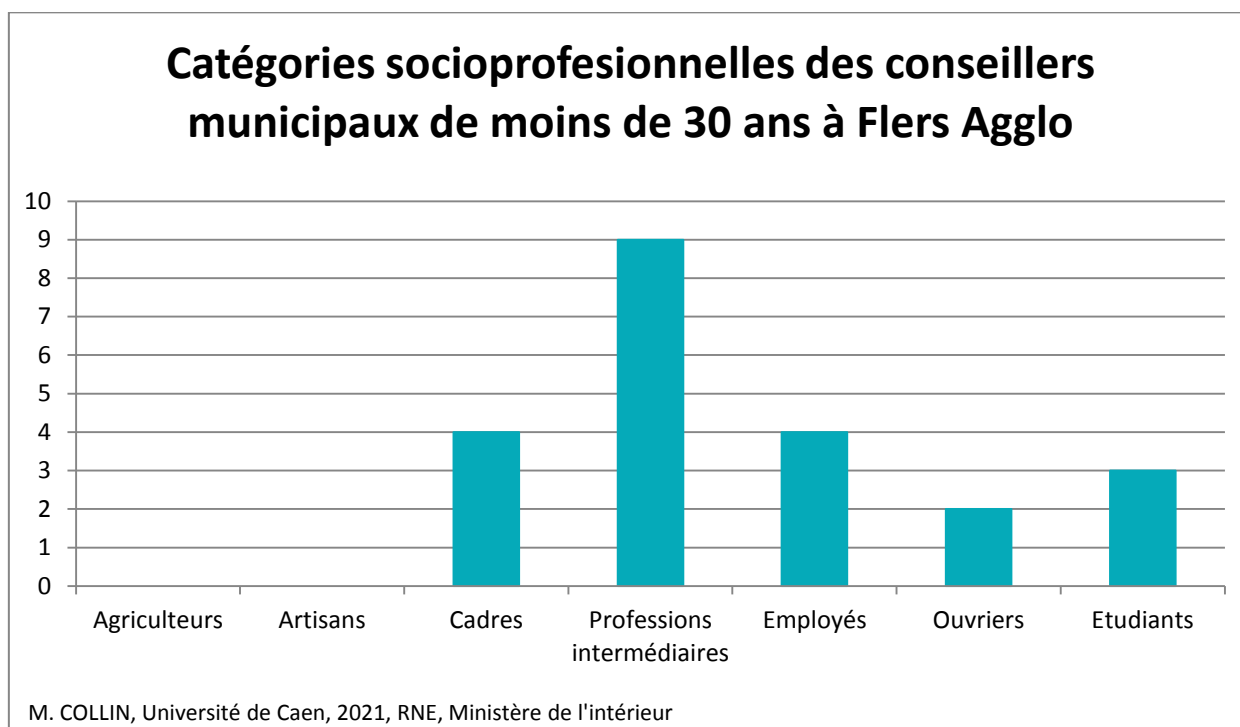
## a) Des profils socio-économiques différents

Pour interroger la diversité des milieux sociaux des jeunes conseillers municipaux, je me suis intéressé aux métiers, ou anciens métiers de leurs parents pour définir leur catégorie socioprofessionnelle, dont ils sont issus, selon la nomenclature de l'INSEE. J'ai pu constater une diversité parmi les professions citées, mais elles restaient tout de même cohérentes avec les réalités économiques du territoire. A savoir, les parents des jeunes élus sont majoritairement des employés, des agriculteurs ou éventuellement des professions libérales. Les parents ouvriers sont également présents mais pas autant que dans la population globale. Très peu ont un statut de cadres, conformément aux tendances socioprofessionnelles de l'agglomération, présentées ci-dessus. Cependant, cette étude sur les parents de onze élus, soit vingt-deux individus, ce qui correspond à un échantillon naturellement trop petit pour représenter les statistiques locales. Cela signifie tout de même que les conseillers municipaux que j'ai rencontrés pour ce travail de mémoire sont issus d'un milieu social cohérent avec les réalités de l'intercommunalité.



*Figure 12 : Répartition des parents des élus de moins de 30 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle*

En ce qui concerne les PCS des jeunes élus, elles sont moins variées que celles de leurs parents. Aucun d'entre eux n'est agriculteur ou artisan. Nous retrouvons la présence de plus de cadres et presque la moitié d'entre eux exerce une profession intermédiaire. Ces deux dernières catégories sont associées à des strates sociales plus favorisées. L'absence des classes dites plus populaires chez les jeunes exprime la difficulté de ces catégories à s'insérer dans la vie publique.

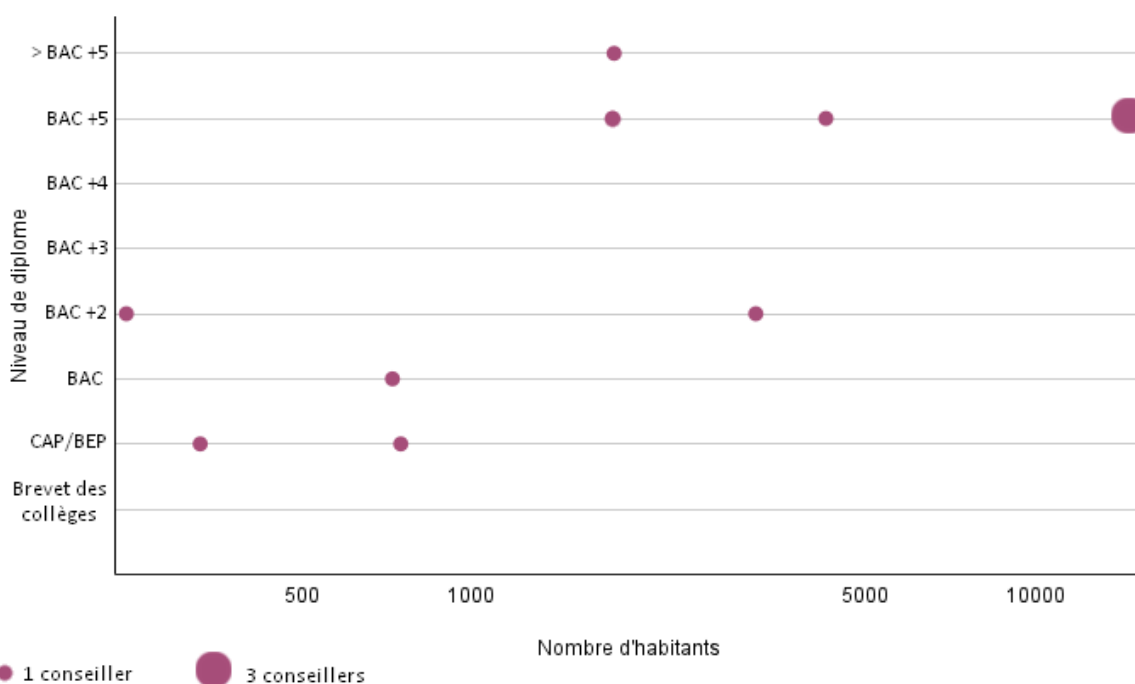


*Figure 13 : Catégorie socio-professionnelle des élus de moins de 30 ans à Flers Agglo en 2020*

Il est également intéressant de mettre en relation le profil économique des élus avec la taille de commune dans laquelle ils siègent. Cela souligne la difficulté des jeunes élus à s'impliquer dans la municipalité et à se sentir concerné par la chose publique. Cette étude laisse apparaître que les conseillers de moins de 30 ans présents dans les communes les plus structurantes ont un niveau de diplôme au moins égal au bac+5. Ce capital intellectuel vient donc asseoir une certaine légitimité à leur responsabilité dans les grandes villes de l'agglomération. En effet, si nous mettons en relation le niveau de diplôme des jeunes rencontrés avec le nombre d'habitants de leur commune nous pouvons constater des résultats plutôt significatifs :

Les 3 élus de Flers ont tout trois un bac+5, deux d'entre eux ont un niveau de cadres, tandis que le troisième est encore en étude à Science Po Paris. Dans toutes les communes de plus de 1000 habitants, les élus de moins de trente ans ont un bac +5 au minimum.

### Niveau de diplôme des conseillers municipaux de moins de 30 ans en 2021 selon le nombre d'habitants de leur commune



*Figure 14 : Niveau du diplôme des conseillers municipaux de moins de 30 ans, selon le nombre d'habitants de leur commune*

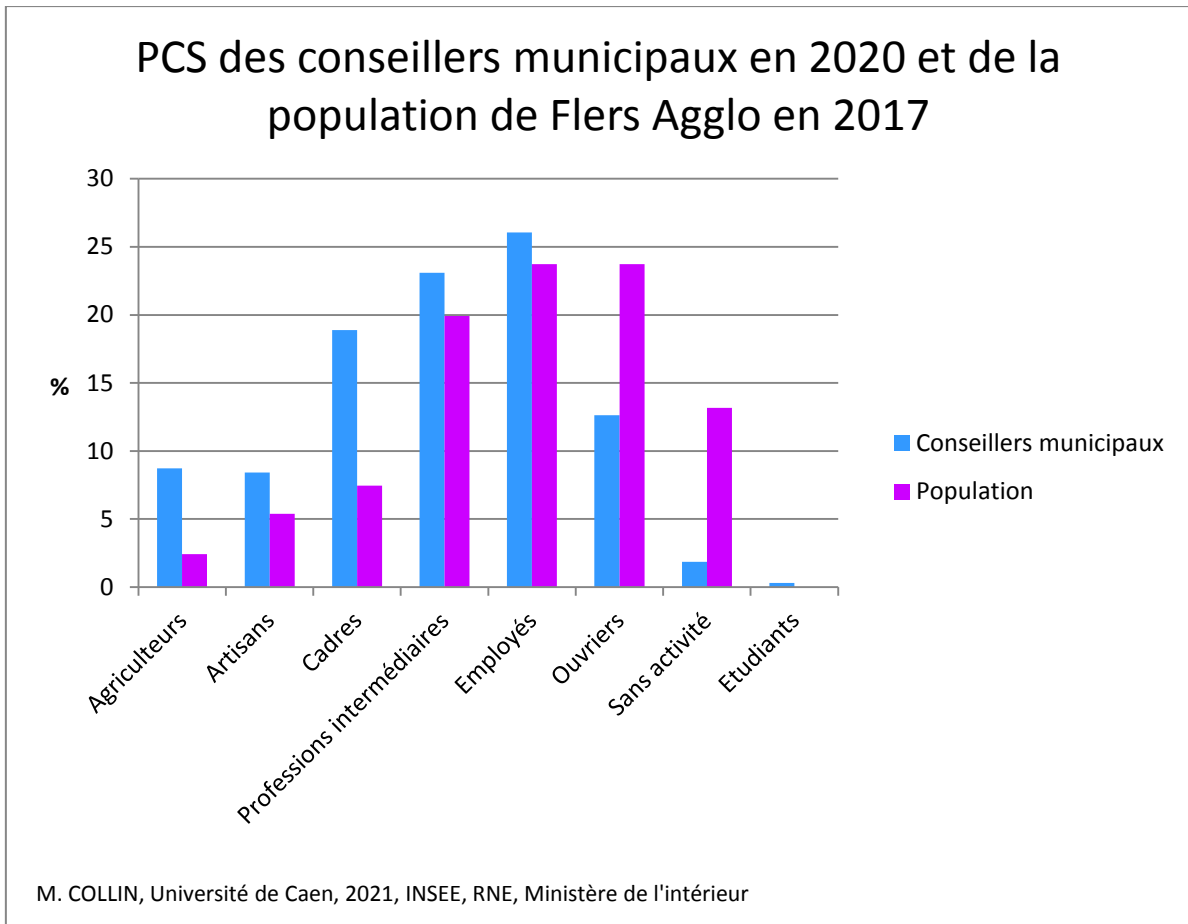
Ce constat suggère une première limite à la question de la représentativité des jeunes mais aussi de l'accessibilité des conseils municipaux. En effet, ces résultats laissent apparaître une forme d'élitisme plus ou moins conscientisée et encore moins volontaire, où les plus diplômés peuvent accéder plus facilement à une fonction d'élus dans les communes structurantes de l'agglomération. Cela peut s'expliquer dans un premier temps, par un sentiment d'illégitimité de la part des moins diplômés, qui n'ont pas le sentiment de rassembler suffisamment de compétences pour siéger au sein d'un conseil municipal d'une grande commune. D'ailleurs, certains conseillers municipaux m'ont fait part de ce sentiment au cours des entretiens, comme Delphine Lereverend, élue à Landisacq (750 habitants).

*«Je ne sais pas si j'aurai osé, là c'est vraiment ils m'ont poussé, une grande ville ne serait pas venue me chercher. Une grande ville, c'est plus de décisions et de conseillers, là c'est plus familial »*

Ce témoignage vient sous-entendre que les plus grandes communes n'iraient pas chercher les mêmes profils que dans les villages. Cela explique dans un second temps, le rôle des communes les plus peuplées dans la présence de jeunes diplômés dans leur conseil. Les élus des villes structurantes peuvent avoir tendance à intégrer des jeunes plus diplômés leur assurant plus de compétences et de savoir-être dans la gestion d'une commune. C'est notamment le cas de Mylène Mottier, élue à La Lande-Patry (1800 habitants) et titulaire d'un bac +7 en notariat. Elle m'explique en entretien que ses compétences professionnelles ont été perçues comme un atout lorsqu'on est venu la mobiliser (ainsi que son mari).

*« Je pense le fait qu'on [...] fasse du droit. C'était une profession qui se raccrochait, on faisait la comptabilité de l'étude, on travaille chez un notaire, donc si c'est pas la même comptabilité, ça aide à comprendre. On est moins perdu, la compta publique c'est pas facile.*

En décentrant notre regard de la jeunesse et en comparant maintenant la répartition de l'ensemble des conseillers municipaux selon leur catégorie socioprofessionnelle, avec celles de la population globale, nous pouvons constater que ces écarts et l'invisibilité de certaines classes et la surreprésentation d'autres sont largement accentuées.



*Figure 15 : Catégorie socioprofessionnelle de la population et des conseillers municipaux de Flers Agglo*

Il faut remarquer que les agriculteurs sont surreprésentés dans les conseils municipaux<sup>8</sup>. Cela peut s'expliquer par un rapport singulier et historique au territoire du fait de l'exploitation des terres. Les catégories agricoles apparaissent comme des acteurs du paysage. À cela s'ajoute leur souplesse d'agenda qui leur assure une meilleure disponibilité et par extension une facilité à s'engager. À titre indicatif, parmi les 42 maires de l'agglomération, 10 d'entre eux sont agriculteurs ou agriculteurs retraités. À l'inverse, les ouvriers sont complètement sous-représentés chez les élus car leur rythme de vie les rend difficile à mobiliser car leurs horaires de travail (en trois huit par exemple) les placent dans un mode de vie décalé. De plus, cette catégorie s'inscrit peu dans les réseaux de cooptation locaux et voit son accès aux listes municipales filtré<sup>9</sup>. Leur présence dans les conseils est

<sup>8</sup> KOEBEL M., « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012.

<sup>9</sup> VILBOUX B. (2014). Pourquoi si peu d'ouvriers dans les conseils municipaux ? *Transrural initiatives*, 434

rendu complexe, car leur disponibilité n'est pas ou peu en phase avec la responsabilité de conseiller municipal.

Il faut noter que les retraités dans les conseils municipaux sont très nombreux (plus de 25%). Ce graphique prend donc en compte leur ancienne profession afin d'évaluer le milieu social dans lequel les retraités évoluent. Les PCS de la population relèvent uniquement de la population active au sens du recensement, ainsi, la proportion d'étudiants n'apparaît pas. Cependant, il est assez aisé de dire que les étudiants sont sous représentés au sein des conseils municipaux où ils ne sont que 3 sur les 641.

## b) L'ancrage dans la commune

L'échantillon d'élus interrogés est aussi divers par son lien au territoire. Au travers des 11 témoignages recueillis au cours de mon travail de terrain, j'ai pu rencontrer des jeunes établis dans leur commune depuis plus ou moins longtemps. Nombreux sont ceux qui habitent leur commune depuis toujours et y ont grandi. Parmi eux, certains sont partis en étude dans les métropoles proches (Caen, Angers, Rennes, Le Havre ou encore Paris) mais ils ont systématiquement fait le choix de revenir sur le territoire qui les ont vu grandir puis s'engager. Cela témoigne d'un attachement certain au milieu rural, et d'une envie de s'y impliquer pour développer sa commune. Partir pour mieux revenir, c'est d'ailleurs ce que prône Jérôme Nury (ancien maire et actuel député de la troisième circonscription de l'Orne) auprès des jeunes :

*« Quand on est jeune il faut aller se faire son expérience ailleurs, voir ce qui se fait pour mieux apprécier ce qu'il y a chez soi. C'est vachement important, par contre il faut leur donner le gout de revenir »*

Les conseillers plus fraîchement arrivés dans la commune où ils sont élus, sont toutefois issus du milieu rural et ne se voyaient pas s'implanter ailleurs qu'en campagne, pour des raisons de confort de vie et d'environnement. C'est le cas de Delphine Lereverend, arrivée depuis 7 ans sur la commune de Landisacq avant d'y être élue :

*« C’était impossible d’être en ville, un besoin d’espace et un attachement au territoire rural »*

Il est vrai que connaître la commune sur laquelle on s’engage depuis de nombreuses années, apparaît comme un véritable atout et permet une meilleure connaissance de la population, du contexte local et des dossiers abordés en réunion. D’ailleurs, nous pouvons constater que vivre depuis toujours dans la commune où sont élus les conseillers peut venir conforter les jeunes dans leur engagement. En effet, parmi les plus jeunes élus âgés entre 20 et 25 ans, tous ont toujours vécu sur leur commune respective. Ninon Fouquet, élue à 20 ans à Saint-Georges des Groseillers (3200 habitants) explique:

*« [J’habite ici] Depuis toujours, c’est plus facile, ma mère travaille à la commune donc je connais les commerçants du bourg depuis petite. C’est plus facile de mettre un visage sur un nom quand on en parle en réunion. »*

Bénéficier d’un ancrage territorial sur une commune apparaît comme un élément clé pour être sollicité pour rejoindre une liste municipale. Si l’interconnaissance au village n’est plus autant observable qu’il y a cinquante ans<sup>10</sup>, son rôle demeure tout de même prégnant dans la constitution des équipes électorales. A l’heure de mobiliser de nouvelles personnes à l’approche de la prochaine élection, les élus sortants ont tendance à aller chercher des nouveaux profils dans leur entourage. Cette proximité permet également un mode de mobilisation très informel et convivial, comme pour l’expérience d’Anne-Laure Touzo nouvellement arrivé sur la commune de Pointel (330 hab.)

*« C’est vrai que quand ils sont venus me chercher, ça a été le café à la maison, on a vraiment sympathisé, c’était vraiment sans se prendre la tête. Je sais pas si je l’aurai fait sur une plus grosse commune. »*

L’interconnaissance permet aussi d’intégrer de nouvelles personnes par connaissances familiales. Deux conseillères municipales, toutes deux nouvelles arrivantes dans leur commune depuis moins de cinq ans, ont été interpellées pour devenir colistière

---

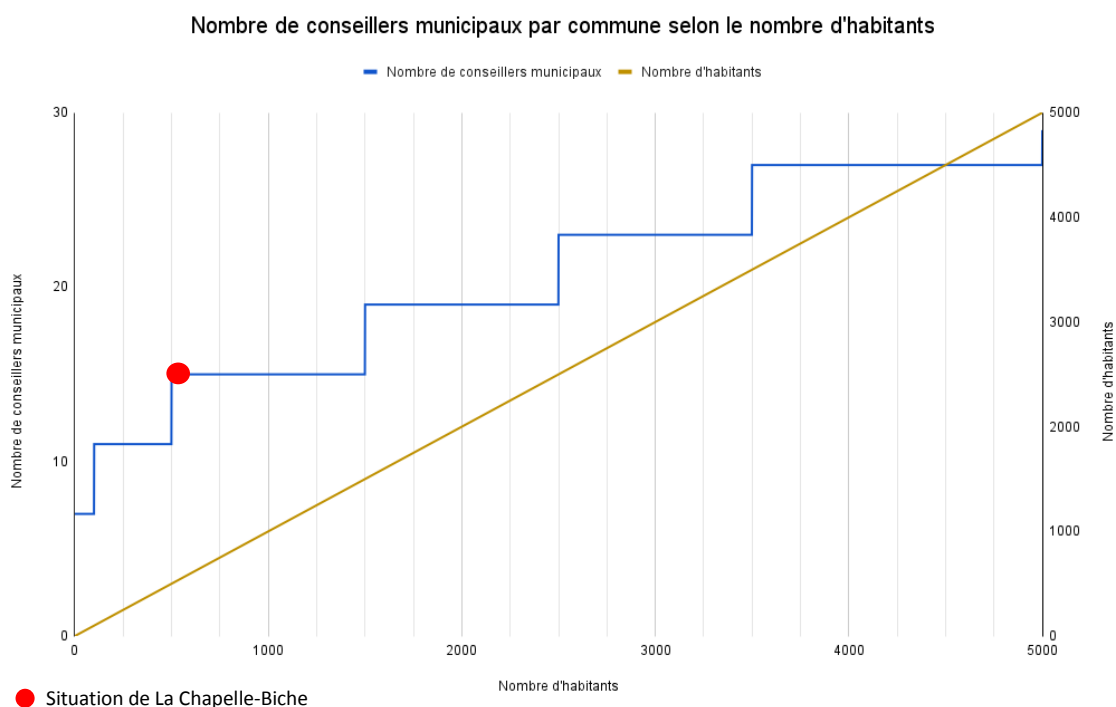
<sup>10</sup> MISCHI J. 2018, Interconnaissance rurale et domination au travail. Dans BRUNEAU I., LAFERTE G, MISCHI J., REHANY N. (dirs), *Mondes ruraux et classes sociales*. (pp. 151-182). EHESS



car elles avaient une amie de la famille proche de la municipalité. Ce réseau de proximité caractéristique de l'espace rural apparaît dans ce cas comme un objet facilitateur de sociabilité.

*« Quelqu'un qui connaissait surtout mon compagnon [est venue nous chercher] parce qu'elle est agricultrice sur la commune et du coup les parents de mon compagnon sont agriculteurs, ça s'est fait comme ça. »*

Dans les communes de quelques centaines d'habitants, où les maires connaissent presque tout le monde, l'interconnaissance peut faciliter le renouvellement d'un conseil municipal. Cependant, à l'inverse la faible population peut aussi desservir l'équipe sortante en ne réussissant pas à présenter une liste complète. En dépit de cela, le maire de La Chapelle Biche (530 hab.) m'a expliqué qu'il avait du mal à mobiliser suffisamment d'individus pour sa liste au point que certain faisait uniquement acte de présence pour permettre d'atteindre les 15 colistiers requis. A cela s'ajoute un effet de seuil car cette commune a franchi le palier des 500 habitants et doit désormais établir une liste de 15 comme les communes de 1499 habitants, alors qu'avec 499 habitants une liste de 11 noms suffisait.



*Figure 16 : Nombre d'élus nécessaire selon le nombre de la commune*

Nous pouvons effectivement constater sur le graphique ci-dessus, que le nombre de conseillers municipaux exigés légalement augmente bien plus rapidement que la progression du nombre d'habitants. L'écart entre les deux courbes est d'ailleurs le plus grand dans le cadre d'une commune de 500 habitants. La différence devient moins significative par la suite, jusqu'à ce que l'on atteigne des ordres de grandeurs bien supérieurs.

L'ancrage dans une commune ne semble donc pas être une chose essentielle pour participer à la vie publique de celle-ci. Ce qui semble être plus important est la connaissance et l'appartenance à des groupes sociaux de la ville. Cela signifie qu'il est d'autant plus difficile dans les communes de plus de 1000 habitants, où le phénomène d'interconnaissance est moins visible, d'intégrer une liste électorale. En effet, pour recruter des colistiers, les élus sortants n'hésitent pas à aller solliciter la population déjà impliquée dans la vie locale, notamment dans le réseau associatif ou par le bouche à oreilles. Ainsi, la représentativité et la démocratie se voient confrontées à une seconde limite qu'est l'interconnaissance. Pour rejoindre une liste, il est plus facile d'être établi sur la commune depuis longtemps et de connaître des personnes gravitant autour de la municipalité. Jérémie Prévost déplore d'ailleurs ce point :

*« Il faut absolument qu'on ouvre les portes des conseils, qu'on montre ce qu'est l'engagement, ce qu'est une municipalité, une collectivité. »*

Ce frein reste partiel dans la mesure où il reste envisageable de se faire connaître au sein d'une petite commune, où les conseillers peuvent paraître plus abordables.

### c) Un engagement militant

Les motivations à l'investissement dans l'aventure municipale sont aussi nombreuses. Certains voient ce rôle comme une opportunité de porter leurs idées et leurs valeurs pour orienter leur commune. D'autres y voient un espace plus militant, notamment dans les communes où au moins deux listes cohabitent. L'existence d'une ou plusieurs listes d'opposition face à une majorité sortante conduit à un espace de confrontations d'idées politiques. Cela fait preuve d'un degré de compétition plus élevé qu'une liste unique voire

incomplète<sup>11</sup>. Nous reviendrons plus tard sur l'éventuelle existence d'enjeux politiques dans les campagnes municipales rurales.

Il est vrai qu'en choisissant ce sujet, je m'attendais à rencontrer des jeunes plus qu'impliqués mais investis avec des convictions militantes. Gravitant moi-même dans le milieu associatif, j'ai voulu approcher un nouvel espace d'engagement. Or, les profils des conseillers municipaux se sont révélés beaucoup plus variés sur ce point. Nous avons donc là des jeunes élus, investis pour leur commune à différents degrés et avec différentes approches. Pour certains, l'objectif de cet engagement est de s'investir pour la commune, peu importe la couleur ou les orientations de la liste. Delphine Lereverend, candidate sur l'une des deux listes de Landisacq affirme qu'elle a rejoint cette liste plutôt qu'une autre « *par hasard, après je connaissais quelques conseillers* ».

A l'inverse Izabel Gardan a elle été sollicitée pour rejoindre l'opposition au sein de la commune d'Athis Val de Rouvre. Historiquement, cette commune devenue commune nouvelle n'affichait qu'une liste depuis plusieurs campagnes électorales. Cette configuration trop figée ne correspondait pas au goût de chacun et a fait émerger une opposition pour proposer une alternative. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'engagement d'Izabel Gardan qui tenait à affirmer son désaccord face aux orientations précédemment prises par la municipalité. Elle exprime donc sa démarche et plus globalement celle de la liste en l'associant à des faits plus concrets :

*« On a voté le budget et je me retrouve pas du tout dans les votes qui sont fait. Si y avait qu'une liste ce serait voté à la majorité, il y aurait pas de discussion. Il y aurait juste une présentation et nous c'est des choses qu'on a envie d'amener sur la table. »*

Les différents degrés d'investissement chez les élus de moins de trente ans, s'illustrent aussi par leur rôle dans le conseil. Lori Helloco a 28 ans lorsqu'il brigue son deuxième mandat de conseiller municipal, en mai 2020. Ainsi, il est nommé 1<sup>er</sup> adjoint aux

---

<sup>11</sup> RIPOLL F. & RIVIERE J., 2010, « Il y a campagne et campagne. Approche statistique des élections municipales 2008 dans des communes périurbaines », in S. Barone, A. Troupel (dir.), *Battre la campagne. Le pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, p. 47-74

finances de la ville de Flers. Investi dans les causes sociales dès le lycée (Réforme des lycées de 2009 notamment), il choisit de s'engager quelques années plus tard auprès de la ville de Flers.

Ces différents parcours soulignent à nouveau une diversité de profils et viennent affirmer une hétérogénéité des jeunes élus sur l'aspect militant. Cependant, il est à noter que les élus apparaissant comme les plus impliqués ou les plus militants se retrouvent dans les grandes communes structurantes du territoire. Cet indicateur témoigne d'une dimension plus politique dans les plus grandes villes, cibles de compétitivité et de discordes sur les orientations municipales.

Le décor est maintenant planté : valoriser la présence de jeunes dans les conseils municipaux est donc une réponse à une représentativité citoyenne erronée. Il s'agit d'une tranche d'âge essentielle pour le développement des territoires ruraux et gagne donc à être représenté dans ces instances. Un véritable renouvellement régulier des conseils est donc nécessaire pour entretenir un rajeunissement de ces assemblées. De plus, ces renouvellements sont également propices à la féminisation des conseils et tendent donc vers une meilleure représentation de la population. Les jeunes élus sur le territoire de Flers Agglo présentent des profils variés car ils sont issus de classes sociales diverses mais cohérentes avec la structure de l'agglomération. Ils ont un niveau d'ancrage plus ou moins profond sur le territoire, et n'affichent pas un même degré de militantisme rendant leur diversité représentative. Toutefois, plusieurs limites apparaissent, notamment à cause de l'interconnaissance limitée mais existante en milieu rural et les jeunes qui siègent dans les plus villes les plus peuplées sont largement diplômés. La connaissance fine de leur localisation sur le territoire ainsi que la variété de leurs profils nous permet d'aborder les questions sur la manière dont ils sont sollicités et avec quels moyens. Nous verrons les facteurs facilitant l'intégration de jeunes dans les conseils municipaux mais aussi les freins expliquant cette sous-représentation. Enfin, nous aborderons la spécificité du milieu rural dans cette course pour la jeunesse.

## Partie 2 : La participation des jeunes à la vie publique

Les conseillers municipaux élus avant leurs trente ans sur le territoire de Flers Agglo sont au nombre de 22, soit un peu plus de 3%. Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale, qui elle dépasse les 4%, ce qui n'est pas pour autant remarquable. Cette tendance témoigne non seulement d'une difficulté à mobiliser des jeunes dans les campagnes municipales mais aussi d'une très faible implication de leur part dans la vie publique. De plus, en étudiant la participation de cette tranche d'âge au travers des précédents scrutins municipaux de 2008 et de 2014, nous pouvons constater un déclin de leur investissement pour ces élections. Aussi légère soit-elle cette baisse reste significative dans la mesure où elle s'observe et s'accroît sur plusieurs années. Cette diminution du nombre de jeunes dans les conseils municipaux est d'ailleurs corrélée avec une abstention grandissante et record de cette même strate<sup>1</sup>. L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) évoque ainsi un « déclin civique ». Ce comportement électoral s'est d'ailleurs à nouveau observé lors des élections départementales et régionales 2021, où l'abstention des 18-24 ans a atteint 87% et 83% chez les 25-34 ans. Ce score est considéré comme un désintérêt mais aussi d'un manque de confiance envers les élus de la part des jeunes.

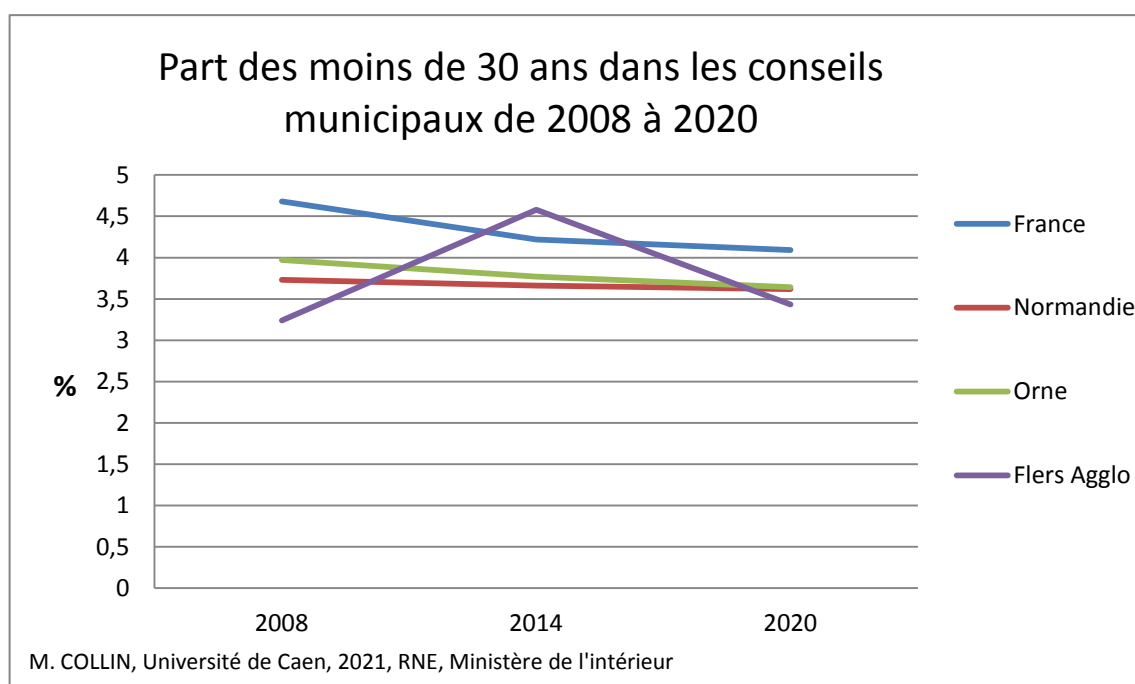
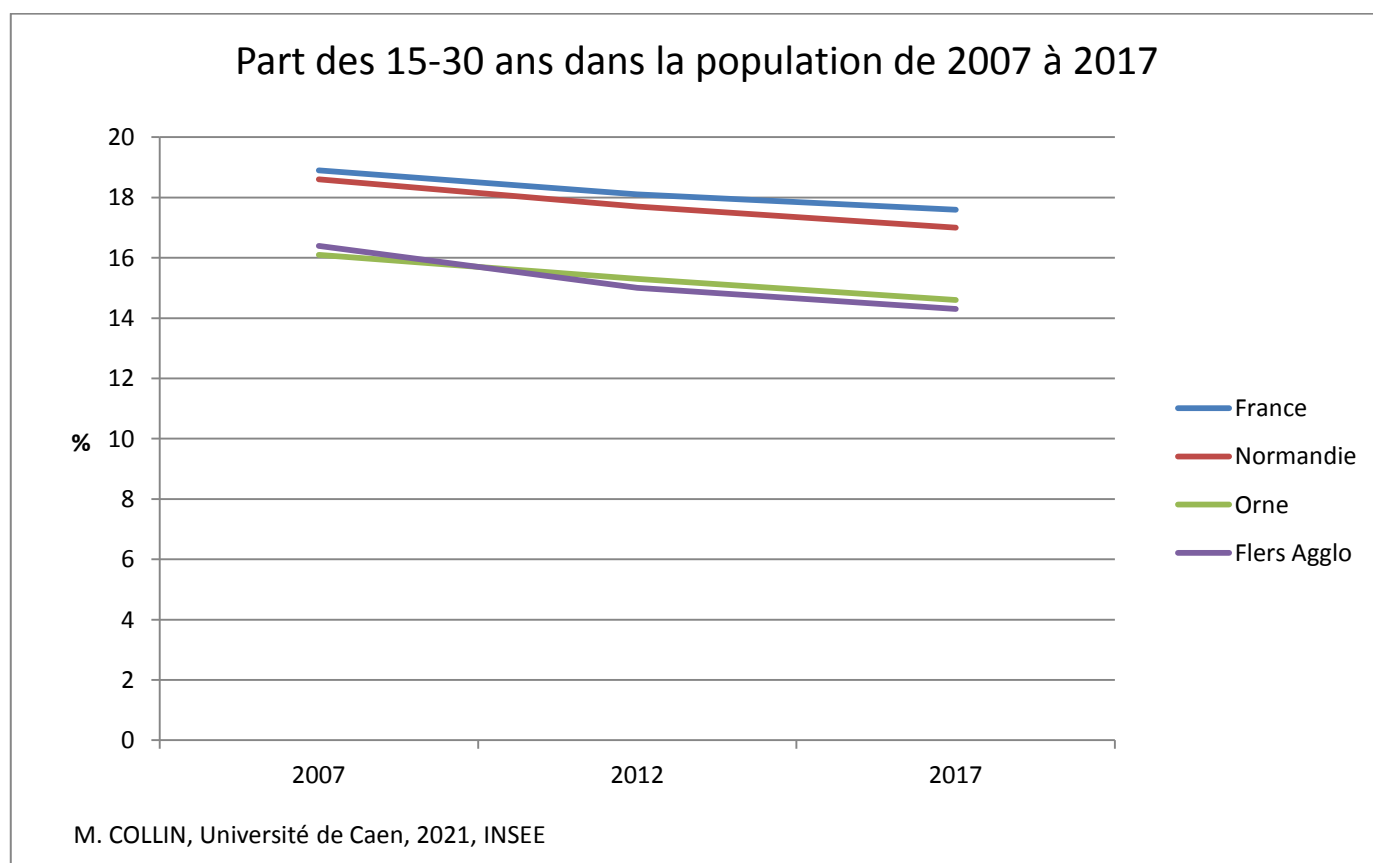


Figure 17 : Part des moins de 30 ans dans les conseils municipaux

Cette baisse de la participation souligne une difficulté à mobiliser des jeunes au sein des instances de décision locales à toutes les échelles. Cette tendance se constate sur mon territoire d'étude seulement entre 2014 et 2020. Néanmoins, en observant des effectifs plus importants : à l'échelle du département, de la région ou de la France, la diminution de la part de jeunes investis se confirme. L'approche multiscalair confirme l'hypothèse d'une accentuation de ce phénomène dans les territoires plus ruraux, avec un taux de participation inférieure dans l'Orne et dans l'EPCI de Flers Agglo. Il est cependant cohérent de trouver moins de jeunes dans les conseils municipaux sur des territoires où ils sont moins présents. En effet, les jeunes de 18 à 29 sont beaucoup moins présents dans les campagnes que dans les milieux urbains : 9,7% contre 14,7% sur le territoire national.<sup>12</sup> De plus, cette décroissance est à la fois corrélée avec un exode des jeunes ruraux (les 20-29 ans ont diminué de 9% dans l'Orne entre 2012 et 2017) mais aussi de leur part de moins en moins importante dans la population :



*Figure 18 : Evolution de la part des jeunes de 15 à 30 ans dans la population*

<sup>12</sup> CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, rapporté par Bertrand COLY et Danielle EVEN (2017)

Naturellement, la baisse de participation des moins de 30 ans est compensée par celles des plus anciens et en découle un vieillissement de l'âge moyen des conseillers municipaux à l'instar de la population locale où nous pouvons aisément constater un départ croissant de la population jeune.

Ce phénomène est également accentué par la diminution du nombre de conseillers municipaux notamment dans les milieux ruraux non seulement dû à une démographie décroissante mais aussi à la création de nombreuses communes nouvelles qui réduisent drastiquement le nombre d'élus lors de la fusion des communes. À titre d'exemple, la commune nouvelle d'Athis-Val de Rouvre comptabilise à ce jour plus de 4000 habitants ce qui lui confère un nombre de sièges municipaux égal à 27. Or la création de cette nouvelle commune résulte de la fusion de 8 anciennes communes, qui en cumulé rassemblait en 2014 95 élus. En 6 ans, ce territoire a donc vu son nombre d'élus diminuer de 70%. Pour ce qui est de l'EPCI de Flers Agglo, le nombre d'élus est passé de 721 à 641 soit une baisse de 11%. Cette propension est également marquée à l'échelle départementale et régionale avec recul respectif de 22 et 17% entre le scrutin de 2014 et 2020. Toutefois au niveau national, le nombre d'élus diminue seulement de 2%. Cela signifie que la diminution du nombre de sièges est plus présente dans les espaces ruraux et offre par conséquent de moins en moins de places d'engagement. Ainsi, les moins de 30 ans semblent moins sollicités pour rejoindre les conseils municipaux où leur présence n'apparaît pas comme prioritaire.

Au vu de cet effacement des jeunes dans les conseils municipaux, l'intérêt de ce mémoire est de comprendre les méthodes de mobilisation des jeunes en milieu rural. J'ai donc réalisé un important travail d'entretien auprès de maires du bocage ornaïen pour approcher leur rapport à la jeunesse et questionner l'enjeu de leur présence sur leur liste. En croisant ainsi le regard sur ces problématiques avec des maires souvent expérimentés ou au moins plus âgés, j'ai pu repérer les facteurs facilitants ou non la participation des jeunes. Il faut noter que j'ai fait le choix de rencontrer uniquement des maires ayant chacun des candidats de moins de 30 ans sur leur liste. Cela m'a toutefois permis de rassembler un ensemble de 12 maires âgés de 41 à 74 ans, siégeant depuis 1 à 4 mandats dans des communes de 270 à 15000 habitants et répartis géographiquement sur l'ensemble de l'agglomération.

## Synthèse des entretiens réalisés avec des maires ruraux

<b>Maire</b>	<b>Date de l'entretien</b>	<b>Commune</b>	<b>Population</b>	<b>Nombre de mandats</b>	<b>Age</b>	<b>Profession</b>
Pascal LECERF	5 Mars 2021	La Lande-Patry	1791	1	52	Directeur de radio
Béatrice GUYOT	9 Mars 2021	Landisacq	749	1	64	Conseillère départementale infirmière retraitée
Hervé BORDERIE	11 Mars 2021	Cerisy Belle Etoile	724	1	64	Gérant de société retraité
Sylvain BOULANT	12 Mars 2021	Aubusson	431	2	58	Dessinateur industriel
Emmanuel LESECQ	17 Mars 2021	Sainte-Honorine la Chardonne	725	1	48	Formateur en MFR
Jean-Luc LEPORTIER	26 Mars 2021	Pointel	330	1	64	Agriculteur retraité
Maxime GUILMIN	13 Avril 2021	Montsecret-Clairefougère **	682	2	41	Professeur d'histoire-géographie
Jérôme NURY*	22 Avril 2021	Tinchebray**	2606	2	48	Conseiller départemental et député de l'Orne
Gérard PIERRE	27 Avril 2021	Durcet	312	3	75	Employé retraité
Yves GOASDOUÉ	28 Avril 2021	Flers	14734	4	61	Président de Flers-Agglo
Alexandra TERTRE	29 Avril 2021	La Bazoque	265	1	44	Aide-soignante
Michel LEROYER	4 Mai 2021	La Ferté-Macé	5237	1	64	Directeur des services techniques

\*Ancien maire de 2008 à 2017, actuel député de la troisième circonscription de l'Orne

\*\* Commune située dans l'EPCI de Domfront-Tinchebray Intercom



Nous verrons donc au travers de cette deuxième partie quels sont les éléments et les arguments qui facilitent l'intégration des jeunes dans les campagnes municipales. A l'inverse, les différents freins expliquant l'effacement des moins de 30 ans du paysage électoral seront également abordés. Enfin, dans une démarche plus statistique, nous interrogerons la spécificité de mon territoire d'étude sur la difficulté des têtes de liste à mobiliser des vingtenaires dans les conseils municipaux.

## 1) Les facteurs facilitants

### a) Le réseau et le milieu associatif comme premiers espaces de mobilisation

Nous l'avons vu, la faible population des communes rurales permet une interconnaissance plus modérée qu'autrefois mais toujours significative. Très souvent les constitutions des listes électorales se font par la méthode du « bouche à oreilles ». Les têtes de listes vont aller solliciter des individus dans leur entourage ou au moins dans leurs connaissances. Ainsi, le réseau personnel de chacun apparaît comme le premier espace de recrutement des colistiers. En ayant recours à leur propre entourage, ce procédé segmente déjà la population entre les personnes déjà connues ou non de la municipalité sortante et écarte des candidats potentiels. Dans les plus petites communes peuplées de quelques centaines d'habitants, où certains maires peuvent se targuer de connaître quasiment l'ensemble de la population, la mobilisation reste représentative car l'interconnaissance brasse une plus grande proportion des habitants.

C'est dans ce contexte que s'inscrit aussi la mobilisation des jeunes pour les élections municipales. Une forte connexion de l'équipe sortante avec la population permet d'aller solliciter directement des habitants de moins de 30 ans connus par les têtes de liste. À l'inverse, le maire se montre comme quelqu'un de beaucoup plus accessible que dans une commune urbaine, où l'information circule moins largement. Il est donc plus aisé d'aller rencontrer un élu rural et de se proposer pour rejoindre sa liste. La mobilisation des plus jeunes peut aussi s'exercer par un jeu de réseau dans lequel « *les jeunes amènent les jeunes* ». C'est ainsi que Hervé Borderie, le maire de Cerisy-Belle-Etoile (724 hab.) décrit le

phénomène d'attractivité de cette tranche d'âge : « *plus vous avez un réseau de jeunes, plus on vous amène de noms, plus on vous amène de noms, plus vous faites la connaissance de gens* » complète Yves Goasdoué, maire de Flers. La mobilisation des moins de 30 ans sur les listes municipales paraît donc facilitée dans les bourgs et les villages grâce à l'interconnaissance caractéristique de ce type de commune. De plus, cela peut permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer aux groupes sociaux déjà formés dans la commune, car les frontières sociales y sont plus fines étant donné la faible population.

Or, dans les villes plus importantes, une telle proximité n'est pas aussi visible. Cette rupture s'observe déjà à l'échelle de mon territoire d'étude, où la mobilisation des jeunes sur Flers (15000 hab.) ne se réalise pas de la même manière que dans les communes composées de plusieurs centaines d'habitants. Les têtes de listes des plus grandes villes se voient donc contraintes de procéder d'une autre façon. Le réseau n'est plus seulement personnel, mais glisse aussi vers l'institutionnel. Dans une ville comme Flers, les entreprises, les services et les associations sont plus denses et plus nombreux. Ainsi, les élus sont inévitablement dotés d'un réseau professionnel plus large et par conséquent avec plus de compétences. C'est dans ces sphères que viennent mobiliser les têtes de listes, ce qui place les institutions comme un espace de sollicitation privilégié. Cela a pour intérêt de recruter les colistiers non seulement en fonction de leur affect mais aussi de leurs compétences et de leur faculté à s'investir.

Dans ce cadre, le secteur associatif apparaît comme un véritable vivier de candidats potentiels. Au travers des entretiens menés, j'ai pu constater que généralement l'investissement associatif précédait la participation et l'engagement dans la vie publique. De la même manière, cet espace est perçu par le maire de Flers comme un terreau d'engagement, au sein duquel il n'hésite pas à mobiliser des adhérents pour rejoindre sa liste. Jérémie Prevost a dans un premier temps rencontré Yves Goasdoué dans le cadre de son engagement comme président du comité de l'Orne de tennis de table et l'a dans un second temps rejoint au moment de la campagne municipale. Le jeune élu considère d'ailleurs l'investissement associatif comme un fondement essentiel et facilitant l'engagement en politique :

*« Quelqu'un qui s'est jamais engagé, demande lui à 28/29 ans de s'engager du jour au lendemain, il dira non. Il dira non car il s'est jamais engagé, il vient d'être recruté, de sortir d'étude où il travaille depuis 8 ans, il fonde une famille. »*

Ce témoignage met en évidence la charge de travail parfois sous-estimée que représente le rôle de conseiller municipal et rappelle également la dimension bénévole de la fonction. Le fait d'avoir déjà vécu un engagement permet d'avoir un regard réaliste sur la vigueur nécessaire pour une telle responsabilité. En allant chercher ses nouveaux colistiers dans ses environnements, le maire de la ville de Flers s'assure ainsi de trouver des acteurs de la commune capable de s'investir :

*« Par exemple, Subay Sahin, qui est adjoint depuis deux mandats, je l'avais repéré dans l'associatif de l'organisation de la communauté turque de Flers. Il s'en occupait, il était déjà vice-président. [...] j'ai pas du tout recruté Subay parce qu'il était membre de l'association, plutôt parce que je le connaissais, parce que ça l'intéressait, parce que je jugeais qu'il avait des capacités pour faire un certain nombre de choses. »*

A travers cette démarche, le maillage de partenaires se resserre et rend le conseil de la ville plus hermétique. Cette nouvelle limite vient bousculer la volonté de représentativité, et d'assemblée citoyenne. Cela rappelle des notions d'entre-soi, pourtant opposées aux questions de mixité sociale et de représentativité<sup>13</sup>. Pour répondre à cela, la ville de Flers met en place des conseils citoyens permettant de donner la parole aux habitants, quartiers par quartiers.

Les principales démarches de mobilisation se font par le réseau des individus souhaitant constituer une liste. Bénéficiaire d'une proximité avec les têtes de listes est un réel atout pour pouvoir être par la suite être mobilisé au sein d'une équipe municipale. Qu'il s'agisse d'une proximité plutôt personnelle pour les plus petites communes ou d'une proximité plus institutionnelle dans les villes les plus peuplées, ce mode de mobilisation a ses limites. Il crée des espaces très restreints et vient confirmer l'idée d'une accessibilité inversement proportionnelle à la taille de la commune ce qui pourrait finalement desservir

---

<sup>13</sup> TISSOT, S. (2014). Entre soi et les autres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4(4), 4-9

l'assemblée décisionnelle. Toutefois ce phénomène n'est pas encore observable à l'échelle de Flers, et être immédiatement connecté aux associations de la ville rend pertinent les décisions municipales.

## b) L'expérience de la vie communale

Avoir la possibilité d'être mobilisé sur une liste municipale est une chose, mais avoir l'envie de s'y investir en est une autre. Evidemment, sans réelles convoitises pour la fonction d'élu, cette responsabilité peut vite devenir une contrainte. L'engouement pour la vie municipale et la chose publique doit s'entretenir pour donner envie aux jeunes de s'y investir. Nous évoquons plus haut l'ancrage sur le territoire, mais qu'en est-il de l'attachement s'il n'est pas l'élément indispensable pour se présenter comme candidat. La mission d'élu consiste non seulement à participer à la prise des décisions pour la commune mais aussi à la représenter. Pour ce faire, il paraît nécessaire d'être fier de son territoire et d'avoir l'envie de le développer. Cependant, plusieurs maires m'ont fait part de la difficulté à faire naître un sentiment d'attachement à leur commune et conscientiser la notion de territoire. Cette perception se retrouve dans des proportions plus importantes dans les petites communes dépourvues de services, où l'appréciation de sa commune est rendue plus complexe. Créer cette forme de territorialité<sup>14</sup> est aujourd'hui un enjeu important pour les élus en milieu rural car c'est cette appropriation de l'espace qui permet ensuite de déclencher un attachement territorial. D'après mon travail d'entretien, cela passe par une expérience forte de vie communale avec des événements marquants, la création de relations personnelles intenses et aussi la conscientisation de l'environnement et de la notion d'espace, plus qu'habiter c'est vivre dans la commune.

C'est de cette manière que Maxime Guilmin est successivement entré dans le conseil municipal en 2008, puis devenu maire de la commune de Montsecret en 2014, puis de Montsecret-Clairefougère en 2020. Il m'explique que son engagement est ici et pas ailleurs, que sont parcours et son histoire très liés à la commune lui ont donné un goût et un attachement fort pour son territoire, expliquant plus tard son engagement municipal :

---

<sup>14</sup> RAFFESTIN, C. (1982). « Remarques sur les notions d'espaces, de territoire et de territorialité », *Espaces et sociétés*, n°41, p.168

*« Un temps très intense à la fin des années 1980, début des années 1990 autour d'un spectacle son et lumière qui évoquait le vécu des populations locales dans la révolution française, ça s'appelait La révolution à Montsecret.[...] Ca a été des temps de vies associatives extrêmement intenses qui ont marqué ma jeunesse parce que mes parents étaient investis. Je pense que ça a marqué toute la jeunesse de ce territoire là »*

Créer une expérience de vie communale implique de sortir du modèle résidentiel et de participer à la vie communale. Pour les jeunes, il est nécessaire qu'ils se créent des souvenirs et un vécu sur la commune pour faire émerger un sentiment d'appartenance. La mise à disposition d'infrastructures dédiées et ciblées pour les enfants et adolescents est une manière de répondre à cet enjeu. Face à un schéma social fondé sur une déterritorialisation grandissante impliquant un ancrage limité, cette problématique est rendue complexe. La mobilité étant aujourd'hui devenu un concept démocratisé, il est désormais chose commune, notamment chez les jeunes, de séjourner dans différentes villes au cours de leurs vies, notamment à cause des poursuites d'études. Ce phénomène va à contre-sens d'un potentiel ancrage territorial et vient par extension amoindrir les chances d'un engagement public. Pour essayer de répondre à cela, l'ancien maire de Tinchebray Jérôme Nury m'expose la manière dont il s'est rapidement emparé de cet enjeu, en arrivant lui-même sur le territoire :

*« Le centre de loisirs, je me suis occupé de ça dès que je suis arrivé ici mon idée c'était qu'on s'adresse à la jeunesse, aux adolescents. Je me disais toujours, de les pousser ensemble à construire des projets ensemble. »*

Ces espaces de socialisation peuvent également prendre la forme d'évènements récurrents portés par des associations locales. Ils apparaissent encore plus essentiels dans des communes qualifiées de dortoirs, où tous les espaces de rencontres sont à créer et sont indispensables. En effet, dans ces communes démunies de commerces, il est plus facile de ne pas rencontrer ses voisins et ne pas créer de relations.

À travers ces témoignages, se reflète la valorisation des expériences de vie chez les jeunes. L'attractivité des jeunes sur les listes municipales ne provient pas uniquement de leur engouement pour l'espace dans lequel ils grandissent mais aussi de leur expérience sur

le territoire. En mettant ainsi à disposition des enfants et des adolescents, des espaces récréatifs communaux, c'est l'opportunité pour eux de se créer un attachement à leur commune. Cela permet de développer un attrait pour le milieu où ils grandissent et peut en découler un ancrage fort pour leur territoire et un potentiel engagement municipal. Ainsi, les bourgs les moins équipés ou les moins animés pourraient être moins propices à un attachement.

### c) Le conseil municipal rural : un espace peu politisé

Afin de mobiliser des jeunes, les conseils municipaux font aussi en sorte de se rendre accessible à tous, en prônant notamment une campagne apolitique. Il est vrai que le principe même d'une élection renvoie vite dans l'imaginaire collectif à de la politique politicienne plus qu'au sens étymologique de la politique qu'est la gestion de la cité. Or, pour préciser les choses, dans un contexte municipal le champ politique se rapporte d'autant plus à des luttes sociales plutôt qu'à des enjeux politiques centraux<sup>15</sup>. Notamment dans des petites communes, les problématiques abordées dans les conseils s'apparentent plutôt à des préoccupations du quotidien ou des actions pratiques, telles que la gestion de l'école ou l'assainissement de la ville. Les enjeux politiques en milieu rural se mêleraient au travers de luttes sociales, caricaturés comme des guerres de clochers. L'existence de ces clivages renvoie ici à une rupture idéologique au sein de la population de la commune générant par extension la création de plusieurs listes. En effet dans les campagnes municipales des petites communes, il s'agirait plutôt d'une compétition sociale interférant avec les sphères personnelles dû à un fort degré d'interconnaissance. Toutefois, la représentation d'une élection apolitique dans une commune rurale avec une seule liste n'est pas une vérité générale, c'est pourquoi la politique en milieu rural n'apparaît pas autant homogène et paisible que ce que l'on pourrait imaginer<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> VIGNON, S. (2005) «La dynamique des marchés électoraux périphériques : le cas des communes rurales de la Somme» in LAGROYE, J., LEHINGUE, P. et SAWICKI, F. *Mobilisations électorales. L'exemple des élections municipales de mars*. Paris : PUF-CURAPP, p. 145-167

<sup>16</sup> RIPOLL F. & RIVIERE J., 2010, « Il y a campagne et campagne. Approche statistique des élections municipales 2008 dans des communes périurbaines », in S. Barone, A. Troupel (dir.), *Battre la campagne. Le pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, p. 47-74

Afin de saisir la complexité du profil de mon territoire d'étude et d'interroger le niveau de politisation de chacune des communes, il est intéressant d'aller étudier le vote de des habitants pour chaque commune. Pour cela, j'ai relevé le parti arrivant en tête de chaque commune pour de nombreux scrutins et ce depuis une quinzaine d'année. Après avoir synthétisé ces informations dans un tableau, j'ai pu observer les trajectoires politiques de chacune des communes de l'agglomération. Nous trouvons ainsi des communes qui restent placées politiquement sur plus d'une décennie, tandis que d'autres semblent plus hésitantes et ont tendance à s'aligner sur la majorité présidentielle du moment. Toutefois, il n'est pas possible d'observer une corrélation entre la couleur historique de la commune et la présence de jeune dans son conseil municipal.

## Le vote historique des communes de Flers Agglo

Commune	Présidentielles 2007	Présidentielles 2012	Legislatives 2012	Européennes 2014	Régionales 2015	Présidentielles 2017	Legislatives 2017	Européennes 2019
Athis-Val de Rouvre						LREM	LR	RN
Aubusson	UMP	UMP	DVG	LUMP	LUD	LREM	LR	LREM
Banvou	UMP	PS	DVG	LFN	LUD	LREM	LR	RN
Bellou-en-Houlme	UMP	UMP	UMP	LFN	LUD	LREM	LR	RN
Berjou	PS	PS	50/50	LFN	LFN	FN	LR	RN
Briouze	UMP	UMP	UMP	LUMP	LUD	LREM	LR	LREM
Cahan	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	LREM
Caligny	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN/LREM
Cerisy-Belle-Etoile	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Dompierre	UMP	UMP	UMP	LFN	LUD	LREM/FN	LR	RN
Durcet	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Echalou	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Flers	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	LREM
La Bazoque	UMP	PS	DVG	LFN	LFN	LREM	LR	RN
La Chapelle-au-Moine	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	LREM
La Chapelle-Biche	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
La Coulonche	UMP	UMP	DVG	LFN	LUD	LREM	LR	RN
La Ferrière aux Etangs	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
La Ferté Macé	UMP	PS	SOC	LFN	LUG	LREM	SOC	LREM
La Lande Saint Simeon	PS	PS	UMP	LFN	LUG	LREM	LR	RN
La Lande-Patry	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
La Selle la Forge	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	LREM
Landigou	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Landisacq	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Le Chatellier	UMP	PS	DVG	LFN	LUD	LREM	LR	RN
Le Grais	UMP	UMP	UMP	LUMP	LUD	LREM	LR	RN
Le Ménil de Briouze	UMP	UMP	UMP	LFN	LUD	LREM	LR	RN
Les Monts d'Andaines						LREM	SOC	RN
Lonlay le Tesson	UMP	UMP	UMP	LFN	LUD	LREM	SOC	RN
Ménil-Hubert-sur-Orne	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Messei	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Montilly-sur-Noireau	PS	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Pointel	UMP	UMP	UMP	LUMP	LUD	LREM	LR	LREM
Saint-André-de-Messei	UMP	UMP	UMP	LFN	LUD	LREM	LR	RN
Saint-Clair-de-Halouze	PS	PS	SOC	LFN	LUG	LREM	SOC	RN
Sainte-Honorine-la-Chardonne	UMP	PS	50/50	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Sainte-Opportune	PS	UMP	UMP	LFN/LUMP	LUD	LREM	LR	LREM
Saint-Georges des Groseillers	UMP	UMP	DVG	LUMP	LUD	LREM	LR	LREM
Saint-Paul	UMP	PS	DVG	LFN	LUG	LREM	LR	RN
Saint-Philibert-sur-Orne	PS	PS	DVG	LUG	LUG	LREM	LREM	LREM
Saint-Pierre-du-Regard	UMP	PS	DVG	LFN	LFN	LREM	LR	RN
Saires-la-Verrerie	UMP	PS	UMP	LFN	LUD	LREM	LR	RN

M COLLIN, Université de Caen, Ministère de l'intérieur, 2021

Figure 19 : Vote historique des communes de Flers Agglo



Le degré de compétitivité manifeste est un outil intéressant pour caractériser le niveau de politisation d'un territoire. À la manière de Jean Rivière et Fabrice Ripoll, eux-mêmes inspirés de Jean-Yves Nevers<sup>17</sup>, cela consiste à recenser pour chaque commune le nombre de liste en compétition pour bénéficier d'un regard global sur la politisation d'un territoire. J'ai donc choisi de réutiliser les indicateurs construits par Jean Rivière et Fabrice Ripoll qui se déclinent comme ceci :

**L'indicateur du degré de compétition manifeste :**

*Très faible* : au plus une liste complète (pas de concurrence frontale affirmée)  
*Faible* : plusieurs listes dont une liste complète maximum (concurrence mais pas totale)  
*Forte* : deux listes complètes  
*Très forte* : trois listes et plus dont au moins deux complètes

A chaque degré, il peut y avoir eu des voix pour des « candidats isolés ».

*Figure 20: Indicateur du degré de compétition manifeste. D'après J. RIVIERE et F. RIPOLL*

Dans le cadre de mon travail, j'ai choisi de mettre en relation cet indicateur avec le nombre d'habitants des communes, pour interroger une éventuelle corrélation. Il pourrait paraître évident que plus un territoire est peuplé plus les clivages sociaux sont probables. A l'inverse, les communes les moins peuplées semblent plus paisibles et les élections peuvent tendre vers un consensus général. À cela s'ajoute la présence de colistiers de moins de 30 ans sur les territoires dits conflictuels, il est intéressant de voir si les communes où des jeunes élus siègent sont réellement apolitiques : des conseils sans discorde sont ils plus attractifs pour les plus jeunes candidats ? Cependant, mes données concernent uniquement les candidats élus et donc n'impliquent pas les potentiels colistiers de moins de 30 ans qui n'ont pas été élu au printemps 2020.

---

<sup>17</sup> NEVERS J-Y. « Entre consensus et conflits. La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales » In: *Revue française de sociologie*, 1992, 33-3. pp. 391-416.

## Degré de compétition manifeste

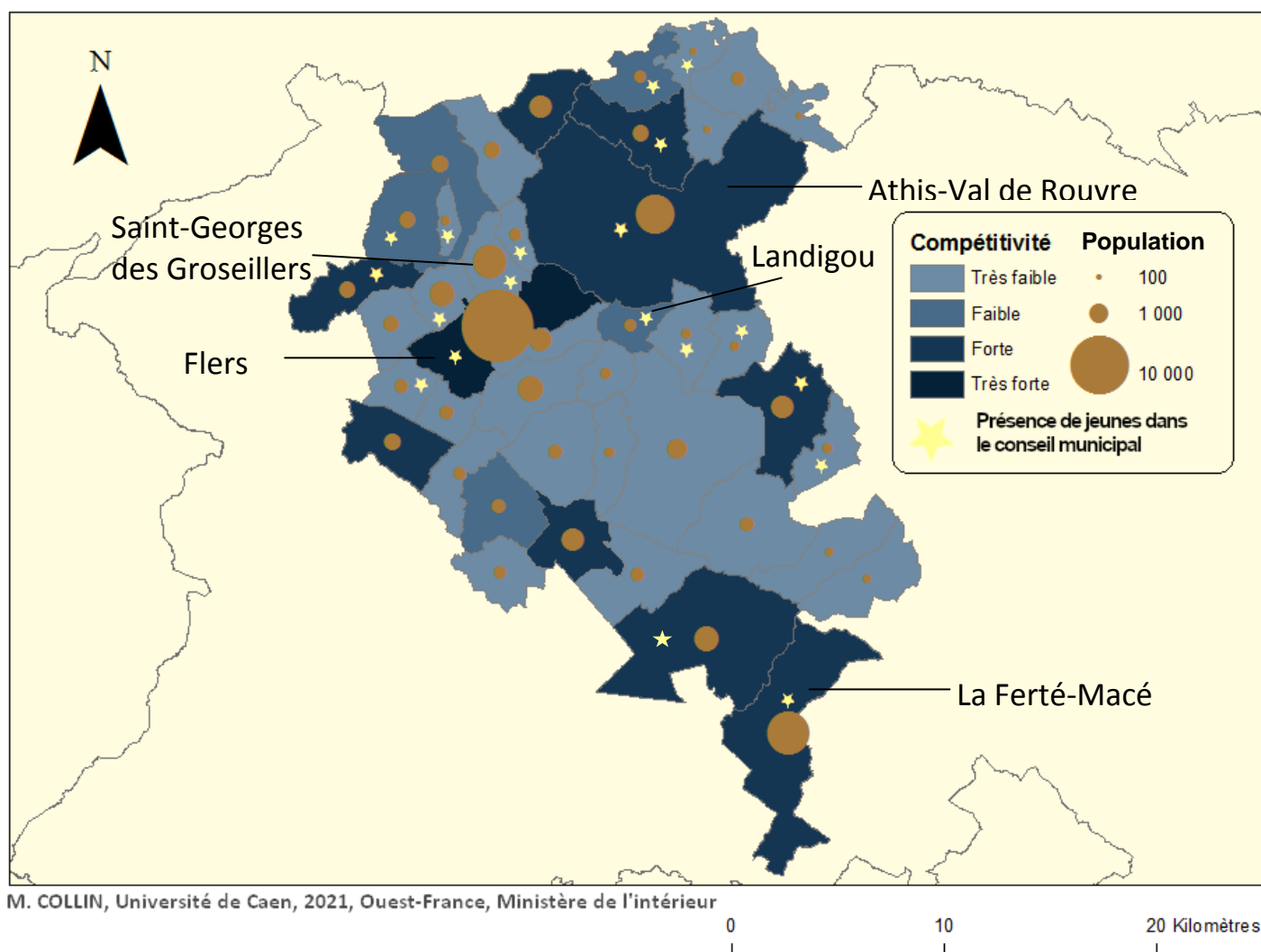


Figure 21 : Degré de compétitivité des élections municipales de 2020 sur le territoire de Flers Agglo

Riche en informations, cette cartographie révèle une diversité de compétitivité sur l'agglomération. Loin de l'idée reçue de l'élection avec une liste unique, c'est plus de 35% des communes de Flers Agglo qui affichaient plus d'une liste (dont des candidats isolés dans certaines communes de moins de 1000 habitants) lors de l'élection municipale. La multiplicité des candidatures vient attester de l'existence de luttes pour l'accès au pouvoir en milieu rural. De plus, ces rapports de force prennent aussi bien place dans des communes de 450 habitants comme à Landigou, mais aussi à Flers (15000 hab.). Au contraire, il existe des communes de plusieurs milliers d'habitants qui s'inscrivent dans le schéma de la liste

unique comme à Saint-Georges des Groseillers (3200 hab.). Ces exemples déconstruisent les représentations des campagnes électorales du milieu rural, systématiquement écartées des formes de conflits.

Concernant la place des élus de moins de 30 ans dans ces luttes sociales, la moitié d'entre eux se retrouvent finalement à siéger au sein d'une commune où la compétitivité se révèle être qualifiée de faible à très forte. C'est-à-dire dans une commune qui ne se retrouve pas dans une configuration de liste unique. Ces résultats reflètent donc une diversité du degré d'engagement que nous évoquions précédemment. De plus, les communes catégorisée comme étant à compétitivité forte ou très forte et qui intègrent des jeunes ne sont plus que 9. Suggérer un attrait pour la politisation et la compétitivité de la part des jeunes peut alors sembler délicat. Dans la mesure où leur présence dans des communes jugées concurrentielles est parfois subie car il s'agit de candidats isolés qui se présentent en parallèle d'une première liste. Pouvons-nous alors réellement parler d'apolitisme dans les communes rurales et le considérer comme un atout pour intégrer des jeunes colistiers ? De nombreux maires et conseillers municipaux m'ont effectivement assuré que leur réalité de la gestion de la cité ne se retrouvait pas du tout dans le champ politique central, que de telles discussions n'avaient pas lieu lors des conseils municipaux. Jean-Luc Leportier, le maire de Pointel (330 hab.) met cela en relation avec le faible nombre d'habitants de sa commune :

*« Dans nos petites communes, on est loin de tout ça, nan on parle pas de ça. Bon on peut en discuter comme ça mais dans le conseil ça n a aucun rapport, ah non du tout du tout »*

Ninon Fouquet, pourtant élue sur une commune de Saint-Georges des Groseillers qui rassemble plus de 3000 habitants, fait le même constat et voit d'ailleurs cet engagement loin des questions politiques. Cela représente pour elle un élément facilitant l'intégration de l'instance. Quand je l'interroge sur ses motivations à rejoindre la liste, elle met en avant l'apolitisme :

*«[le fait] que ce soit une liste apolitique, qu'on enlève la politique de Saint-Georges et que l'on se concentre sur les citoyens... C'était intéressant qu'il n'y ait pas de politique »*

Cette réponse souligne effectivement que l'existence d'enjeux politiques pourrait être décourageante pour les personnes souhaitant s'investir pour leur commune. En ce qui concerne la ville de Flers, le conseil municipal est issu de 3 listes différentes, de plus la majorité rassemble un large spectre politique, ce qui est selon Yves Goasdoué une force et non un frein, pour lui il est il n'est pas intéressant de se séparer même pour une commune de 15000 habitants :

*« On se débrouille pas trop mal, mais on est trop petit pour se diviser. Si on se divise, on neutralise les forces des uns et des autres et on avance plus à rien en réalité. »*

Les conseils municipaux sont donc définitivement des espaces où la politique technique n'a pas sa place. Il y relève seulement de conflits à caractères plus sociaux, prenant leurs sources dans des relations interpersonnelles mais aussi dans le modèle d'orientation de la gestion de la commune. Il apparaît ainsi une forme de consensus sur la place infime que doit prendre la politique dans les conseils municipaux, rendant ainsi ces espaces plus accessibles.

Mobiliser la population de moins de 30 ans sur les listes municipales est un réel enjeu pour le développement des territoires ruraux. Les manières de les intégrer sont plurielles, toutefois, le faible nombre d'habitants de certaines communes permet aux têtes de liste d'aller solliciter des jeunes de manière personnelle. De plus, ceux qui ont déjà investis dans le domaine associatif peuvent être plus facilement connus de la municipalité et font ainsi preuve d'une première forme d'engagement qui facilite et rend plus accessible l'accès aux listes municipales. Par ailleurs, l'expérience d'un vécu communal lors de l'enfance est un élément non-négligeable dans l'attrait que développe un jeune pour son territoire, et peut ainsi faire naître un goût de l'engagement municipal plus évident. Enfin, lorsque les thématiques politiques se voient effacées du débat municipal, il apparaît plus facile de s'investir pour sa commune, une fois que ces sujets jugés polémiques et énergivores sont écartés. Malgré cela, au vu des statistiques, l'espace municipal est peu attractif pour les plus jeunes. Les rendez-vous menés avec les maires du bocage m'ont permis de comprendre et d'identifier les différents facteurs participant à cette réticence.

## 2) Les freins à l'engagement

### a) L'indisponibilité

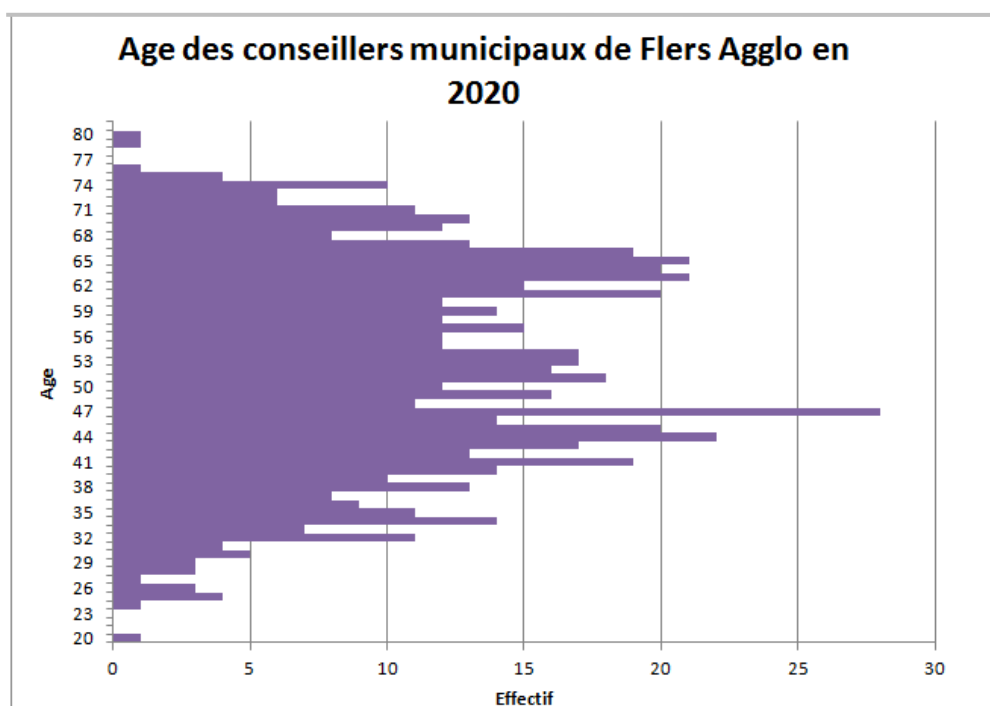
La responsabilité d'élue municipale demande une charge de travail importante, ou en tout cas plus qu'il n'y paraît. Etre conseiller municipal, c'est non seulement assister aux réunions de conseil (environ une par mois) mais aussi s'investir dans les commissions plus régulièrement. Cet engagement n'est donc pas une activité anodine dans un emploi du temps. Cela implique donc d'avoir du temps à consacrer pour cette fonction, la plupart des communes font le choix de se retrouver le soir en semaine, donc après une éventuelle journée de travail. Cette fréquence d'investissement signifie qu'il faut adapter son quotidien au profit de cette fonction. Or, un tel aménagement n'est pas une chose évidente dans l'emploi du temps d'un individu ayant entre 18 et 30 ans. En effet, les étudiants et les jeunes actifs ne bénéficient pas systématiquement d'une telle souplesse d'agenda permettant une disponibilité pour un engagement municipal : Arnaud Lemancel est deuxième adjoint dans la commune de Sainte-Opportune (250 hab.), il a pu s'engager car son emploi lui permet de se libérer une journée par semaine pour le consacrer à la mairie :

*« On a tous notre métier et notre vie familiale. Avec le maire et les deux adjoints on essaye de se séparer le travail. J'ai mon vendredi, je passe deux, trois heures à la mairie. »*

Cette disponibilité qui n'est pas accessible à tous permet aux jeunes élus de se rendre aux réunions avec des partenaires souvent planifiées en semaine. Cela souligne la nécessité d'une disponibilité sur le terrain, rendue complexe pour les étudiants loin de leur commune. C'est d'ailleurs pour cela que Lori Helloco a choisi de suivre ses études par correspondances lors de sa première élection en 2014 au sein du conseil municipal de Flers. Son homologue de La Lande-Patry, Mylène Mottier témoigne également d'une difficulté à s'engager lors de ses études voire en début de carrière professionnelle :

*« Je voulais le faire à fond, donc avec mes études je ne me voyais pas du tout avoir des réunions. Finalement avec le boulot c'est pas beaucoup mieux »*

La fonction de conseiller municipal requiert donc une disponibilité qui découle d'une certaine stabilité professionnelle, résidentielle et familiale que nous retrouvons très peu dans le quotidien des jeunes. Néanmoins, parmi les conseillers municipaux rencontrés, certains avaient des enfants en bas âge, mais jamais ceux engagés dans des communes de plus de 1000 habitants. Pour ce qui est de la stabilité géographique, quasiment l'ensemble des conseillers municipaux interrogés m'ont confié être propriétaires, ce qui atteste d'un ancrage sur la commune dans laquelle, ils sont investis. Toutes ces conditions indispensables à un engagement municipales se confirment d'ailleurs en étudiant la pyramide des âges des élus de Flers Agglo sur le scrutin de 2020 (Figure 22). Cependant, certaines têtes de listes ont bien en tête cette indisponibilité conjoncturelle des jeunes et font le choix de tout de même les intégrer à leur équipe, en leur laissant la liberté de leur degré d'investissement dans leur fonction.



M.COLLIN, Université de Caen, RNE, Ministère de l'intérieur, 2021

Figure 22 : Pyramide d'âge des conseillers municipaux de Flers Agglo en 2020

Ce graphique met en évidence plusieurs éléments. Il nous permet de confirmer dans un premier temps la faible part des moins de 30 ans dans les instances municipales. Dans un second temps, nous pouvons constater la prédominance de deux pics,

le premier situé sur décennie, entre 43 et 53 ans. Cette tranche d'âge concorde avec une période de la vie offrant plus de disponibilité, avec une stabilité professionnelle ou des potentiels enfants autonomes. Le second pic se situe plus tard, chez les sexagénaires, ce qui correspond généralement à des jeunes retraités, bénéficiant ainsi de temps à consacrer à un engagement. L'absence de la génération intermédiaire peut s'expliquer par un épuisement professionnel due à une carrière déjà bien avancée.

## b) La méconnaissance

L'indisponibilité peut être un facteur de refus souvent évoqué lors d'une mobilisation, l'absence de jeunes peut aussi être due à un désintérêt de leur part. D'autant plus en milieu rural, il est vrai que le conseil municipal peut être chargé de nombreux a priori. Entre instance mystique, assemblée de vieux, ou encore politique de collecte des ordures et de coulage de béton<sup>18</sup>, cette assemblée citoyenne peut être facilement associée à un espace dénué d'intérêt. Cette vitrine dévalorisante des conseils municipaux tend à éloigner d'autant plus les jeunes et à entretenir ce phénomène de vieillissement et de méconnaissance.

Le conseil municipal peut aussi apparaître comme une instance lointaine et complexe par laquelle on ne se sent pas concerné ou même réservé à une certaine catégorie de la population plus élitiste. L'impression de ne pas avoir suffisamment de compétences adaptées à une telle responsabilité, se traduit d'ailleurs au travers de la sous représentation des catégories populaires (*cf figure 15*). Ainsi, se crée un phénomène d'illégitimité, propres aux classes populaires<sup>19</sup>, pour assurer cette fonction pourtant revendiquée comme un espace citoyen, où chaque individu de la population est invité à s'investir. Cette logique de raisonnement découle aussi du caractère vieillissant des conseils municipaux, du moins dans l'imaginaire collectif. Les plus anciens y ont assis leur légitimité en siégeant au conseil depuis plusieurs mandats et comme doyen du village ou personne expérimentée, ce qui crée un rapport de domination vis-à-vis des jeunes vus comme des individus sans expériences de vie

---

<sup>18</sup> Conseil permanent de la jeunesse du Québec, *La politique municipale chez les jeunes : une passion héritée ou un désintérêt avoué*, 2009.

<sup>19</sup> RENAHY N. (2010). *Les gars du coin : Enquête sur une jeunesse rurale*. La Découverte

municipale, ou avec un avis sur la chose publique jugé moins pertinent. A moins qu'une expérience professionnelle qualifiée ou un parcours associatif vienne donner une légitimité aux élus de moins de 30 ans. Izabel Gardan, jeune élue de Athis-Val de Rouvre (4250 hab.) partage ce constat :

*« Je pense que la culture du « y a les élus locaux qui sont là depuis longtemps et c'est leur place, et t'es qui pour venir » petit syndrome de l'imposteur pour pas mal de personne C'est que quand ils ont une certaine expérience du monde, de la vie en général qui vont se dire nan là j'ai quelque chose à dire. »*

Un tel clivage entre les conseillers historiques ancrés sur le territoire, parfois conservateurs et les nouveaux arrivants, jeunes et ayant une connaissance moindre de la commune, vient alimenter une forme de cynisme mutuel entre les deux parties. Avec d'une part des anciens qui se méfient de la fougue de la jeunesse et de leur non-expérience, associées à un manque de considération. D'une autre part, des jeunes catégoriques sur leur regard sur les anciens et sur une vie municipale peu dynamique. Ce désintérêt et d'ailleurs souvent illustré par une faible participation aux élections locales.

Le degré d'intérêt que portent les jeunes aux enjeux politiques locaux peut aussi être lié à leur environnement familial. Si le vote est une pratique commune des parents ou encore si les sujets relatifs à la vie publique sont couramment abordés en repas de famille, le jeune sera plus enclin à aller voter et à s'intéresser naturellement à la politique locale. D'autant plus si des parents proches sont eux-mêmes engagés dans des conseils municipaux. Parmi, les élus rencontrés, nombreux avaient des membres de leurs familles déjà investis au sein de l'instance communale. Pauline Le Penven bénéficie par exemple d'un ancrage fort sur la commune déléguée de Saint-Maurice du désert, car ses grands parents et ses parents y ont habité et son père et son frère ont effectué plusieurs mandats de conseiller. À l'opposé, certains conseillers, une fois élus ont initié un intérêt pour la chose publique auprès de leurs parents. Ces jeunes ont donc nourrit leur engouement pour la politique ailleurs que dans leur environnement familial, comme le premier adjoint de Flers, Lori Helloco :



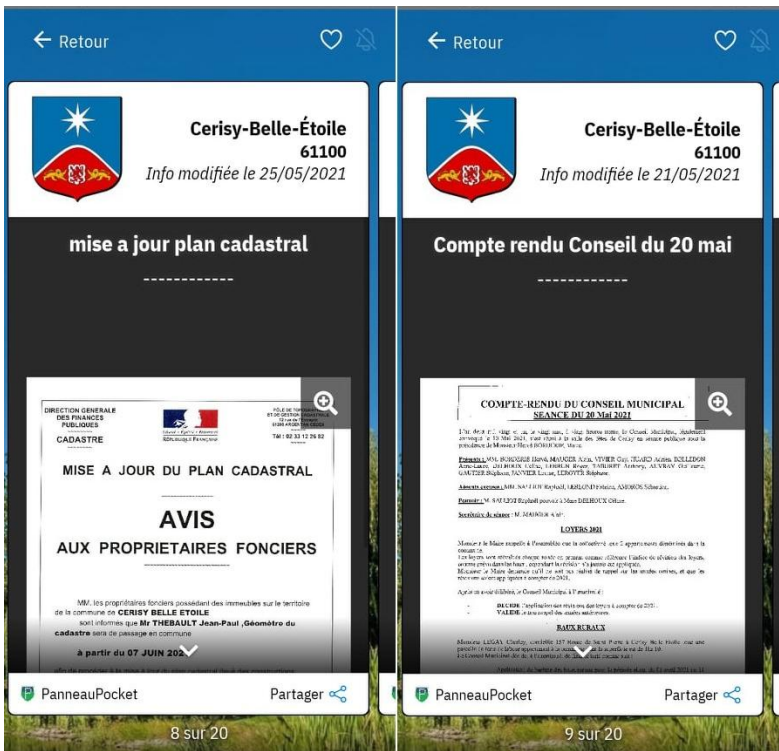
*« On a commencé à parler politique que quand je m’y suis intéressé. Avant je savais même pas pour qui mes parents votaient. Dans la famille, personne n’était investi auparavant, c’est pas une dynastie »*

Cette méconnaissance du conseil municipal relève alors probablement d’un manque de communication sur son sujet. Perçu comme un espace clos, il est difficile de savoir de quelles compétences est réellement responsable une municipalité. Cet instance n’est pas uniquement gestionnaire mais a également pour rôle d’impulser le développement de la commune par le biais de soutien aux associations locales ou la compétence d’urbanisme. Et ce d’autant plus en milieu rural dans les communes qui n’ont pas ou peu de commerce, où tout est à créer pour ne pas faire mourir la commune. Également responsable du maintien de l’offre de services publics, le conseil municipal apparaît comme un acteur prépondérant du développement des centre-bourgs. La connaissance de ces compétences ne sont pas évidentes et ne sont pas systématiquement transmises à l’école. De plus, la notion de travail en groupe n’est d’ailleurs pas suffisamment enseignée, ce que regrette Emmanuel Le Secq, maire de Sainte Honorine la Chardonne (730 hab.) :

*« Peut-être que au sein de l’école, on n’est pas suffisamment en situation de travail en équipe [...] si on ne donne pas suffisamment l’envie, si on n’invite pas, on se retrouve avec moins de jeunes. »*

Il existe donc un véritable enjeu autour de la communication des missions des conseils municipaux. La transparence sur leur travail peut-être un moyen de rendre attractive la responsabilité. Nombreux sont les maires qui m’ont confié avoir reçu des plaintes de la part de la population, concernant des sujets où la commune n’a aucune responsabilité. En réponse à cela, la commune de Cerisy-Belle-Etoile (725 hab.) a mis en place un système d’information par le biais d’une application, permettant de fluidifier la communication entre les élus et les habitants. À l’heure du numérique, cette manière de procéder vient compléter ou remplacer le fameux bulletin municipal, outil phare de la communication des communes, souvent réduit à un exemplaire annuel pour les petites communes.

Enfin, certaines communes bénéficient d'un site internet selon les moyens et les compétences de la population. Ainsi, la petite commune de Durcet peuplée de 320 habitants compte une graphiste dans le conseil municipal qui a mis ses compétences au profit de la municipalité, ce qui a permis l'élaboration d'un site internet complet.



L'application PanneauPocket permet d'informer les habitants de la commune de Cerisy-Belle-Etoile des récentes décisions prises par le conseil municipal. Ici, la mise à jour du plan cadastral et le compte rendu du dernier conseil municipal.

Figure 23 : Captures d'écran de l'application PanneauPocket



Figure 24 : Capture d'écran du site web de Durcet

Ce site internet permet de prendre connaissance des actualités de la commune et de ses associations, de connaître les services et infrastructures proposées aux habitants, et même de réserver la salle communale.



## INFORMATIONS DIVERSES

### - Chemins de randonnées



Dans le cadre de l'aménagement de la 2 x 2 voies Flers - Argentan, le Conseil Départemental a restitué du foncier à la Commune de Sainte-Opportune :

- 1100 mètres de chemins de randonnées ont été créés
- 1050 mètres de chemins d'exploitation ont été créés pour permettre aux propriétaires fonciers d'avoir une sortie de leur parcelle sur la voie publique et ce dans le respect de la Loi.

Ces aménagements modifient quelque peu le paysage de la Commune mais ils permettent 3 nouveaux circuits :



- Une boucle verte environ 8,2 km
- Une boucle bleue environ 10,1 km
- Une boucle rouge environ 12,2 km

Des dépliants seront prochainement édités et distribués dans vos boîtes aux lettres. Une carte sera implantée à proximité de l'église.

A cette occasion, je remercie Messieurs Jean-Pierre SALLES et Jacques FORTIS de nous avoir permis d'emprunter sur environ 400 mètres une portion d'un chemin rural de Briouze pour finaliser deux circuits.

### - Haies bocagères

Dans le même cadre, 11 kilomètres de haies bocagères ont été replantés pour Briouze Sainte Opportune, soit en bordure de ces nouveaux chemins, soit en bordure de la voirie existante.

Il convient à cette occasion de rappeler la réglementation à propos des haies classées. Avant d'entamer tous travaux sur les haies (existantes ou replantées) en dehors d'un entretien courant, à savoir élagage lorsque c'est la saison ou arrachage des sujets morts voir destruction du talus, il est nécessaire de se renseigner auprès de la Mairie pour savoir si la haie concernée est classée. Si tel est le cas, il faut déposer une Déclaration Préalable en Mairie en expliquant la nature des travaux envisagés et leur nécessité afin

4

d'obtenir l'autorisation d'effectuer lesdits travaux.

De même, toute création d'une nouvelle ouverture dans une haie protégée est soumise à la même réglementation et oblige de replanter le linéaire supprimé.

Une obligation de restitution pourra alors être prescrite avec l'autorisation.

Le délai d'instruction de cette demande est d'un mois.

### - Abattage des arbres entrée du bourg

Après plusieurs réclamations du service transport scolaire du Conseil Départemental et en vue des travaux de l'aménagement du bourg, il a été décidé d'abattre les arbres le long de la RD20 sortie du bourg direction Briouze.



### - Cimetière : procédure de reprise de concession en état d'abandon

La commune a entrepris au printemps 2020, une procédure de reprise de concessions en état d'abandon. En effet, certaines concessions présentes dans le cimetière sont très dégradées (cuve funéraire qui s'affaisse, pierre tombale fendue, fissurée...) ou plus entretenues depuis de très nombreuses années... Un procès-verbal identifiant les concessions concernées est affiché à l'entrée du cimetière ou consultable en Mairie.

Durant cette procédure de 3 ans, la possibilité est offerte aux familles de remettre en état de propreté et de solidité, la concession les concernant.

Monsieur le Maire invite les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien des concessions identifiées dans le procès-verbal à se présenter en Mairie pour faire connaître le choix de la famille.

### - Parcelles constructibles à vendre

2 parcelles constructibles d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sont à vendre dans le bourg, pour toute information, merci de bien vouloir vous adresser à la Mairie.

Dominique Poly a assuré l'entretien du bourg de Sainte Opportune durant 5 ans. Son contrat avait débuté en 2014 mais à sa demande, il n'a pas souhaité son renouvellement. En 2019, l'entretien du bourg a donc été effectué par les employés communaux de Briouze dans le cadre d'une convention signée avec la mairie. Cette convention n'étant pas renouvelée pour 2020, l'entretien est désormais assuré par l'entreprise Presta Paysage du Ménil de Briouze. Des conseillers municipaux ainsi que des bénévoles œuvrent aussi régulièrement à l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune et nous les en remercions.

La salle des fêtes, rénovée intérieurement en 2015, avait été ré ouverte à la location en 2016. Dans la logique de continuité des travaux, l'isolation de la toiture et la couverture ont été réalisées courant 2019. Un portail, destiné à sécuriser l'espace autour de la salle des fêtes a été posé début 2020.

Pour information, nous vous rappelons les tarifs de la salle d'une capacité de 95 personnes maximum.

5

Figure 25 : Extrait du Bulletin municipal de Sainte-Opportune

Le bulletin municipal de Sainte-opportune est édité une fois par an présente les projets de l'année, ainsi que le budget et d'autres informations pratiques. L'intérêt de ce format est de ne pas évincer les personnes qui n'ont pas d'accès à internet. Ce journal est donc primordial dans un territoire vieillissant, où l'on peut supposer que les plus anciens n'ont pas systématiquement accès à l'outil numérique.

Ce besoin de communication supplémentaire sur l'action communale provient non seulement de la complexité du partage des compétences des collectivités, mais aussi d'une diminution de l'interconnaissance, limitant ainsi la diffusion des actualités de la commune. Cette méconnaissance peut donc être associée à l'indicateur d'une société de plus en plus individualiste.

### c) Des communes dorts et un individualisme grandissant

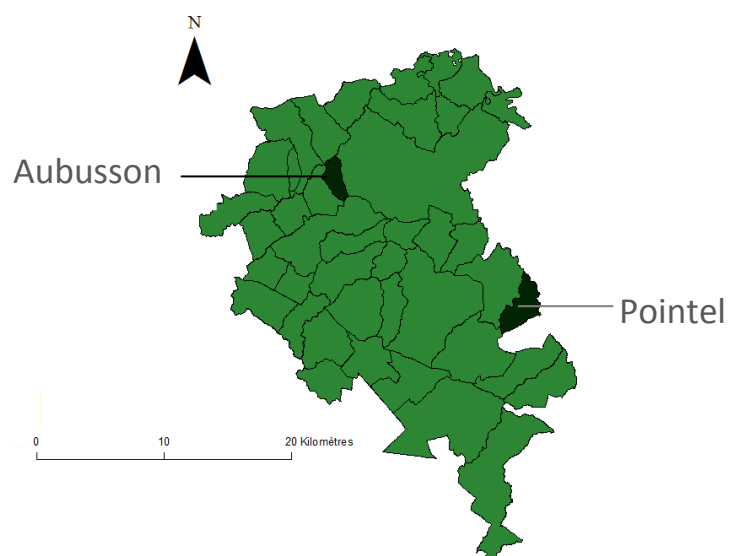
Lors du XX<sup>ème</sup> siècle, suite à des épisodes de décentralisation, puis de centralisation, les campagnes ont vu la structure de leur population évoluer. À l'heure où les marchés économiques ruraux se sont affaiblis pour se relocaliser dans les espaces urbains, le nombre d'habitants dans ces bourgs a drastiquement diminué. Ces mutations territoriales du milieu rural ont donc largement transformé les relations sociales de ces espaces. Ces exodes de population ont affaibli le dynamisme de ces villages ruraux jusqu'à parfois les dépourvoir complètement de tout services. C'est dans un tel contexte que l'interrelationnel a pris un réel tournant dans ces déserts des campagnes. L'absence de commerces et de secteur d'emploi limitent grandement les rencontres et la circulation dans les bourgs. Aujourd'hui, le cadre de vie de ces communes a connu un regain d'attractivité dû à la conjonction de plusieurs éléments.

À l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, suite à une volonté d'un rééquilibrage des territoires, le milieu rural a parfois pu bénéficier d'un nouvel essor économique glissant du milieu industriel et agricole vers le secteur tertiaire. Ces opportunités d'emploi ont ainsi attiré de nouvelles populations<sup>20</sup>. A cela s'ajoute la valorisation d'une ressource paysagère de qualité évoquant l'espace, la paisibilité et la maison individuelle sur un terrain à un coût bon marché. Faute de bâti disponible, beaucoup de communes ont misé sur l'aménagement de quartiers pavillonnaires pour accueillir de nouveaux habitants. Ce modèle résidentiel devenu progressivement une norme sur le territoire rural permet une rapidité de construction et associe modernité et confort. Etant donné que ces bourgs se situent à proximité immédiate d'une commune structurante pourvue d'emplois, leur démographie a été revue à la hausse.

---

<sup>20</sup> PERRIER-CORNET P. « Les sciences sociales et les mutations mondes ruraux », *Etudes rurales*, 2017.

Lors de mon travail de terrain, j'ai rencontré des maires sexagénaires dans des petites communes de quelques centaines d'habitants, ayant quasiment toujours vécu dans leur village. Ces élus sont naturellement munis d'un regard historique et ont ainsi perçu cette mutation sociale sur leur commune devenue dortoir. En effet, malgré le constat d'une hausse démographique, ces entrées ne participent pas significativement à un développement du bourg. Dans la mesure où toutes les activités professionnelles, commerciales ou scolaires ont lieu à l'extérieur, ces nouveaux arrivants restent souvent en marge de la population locale. Sylvain Boulant et Jean-Luc Leportier ont tout deux été élus successivement adjoints puis maires depuis près de 25 ans au sein de leurs villages respectifs d'Aubusson (430 hab.) et de Pointel (330 hab.). Située à proximité immédiate de Flers pour la première et au carrefour de Flers, La Ferté-Macé et Argentan pour la seconde, ces deux communes s'inscrivent dans un modèle résidentiel. Les maires déplorent tout deux un manque d'investissement des nouveaux arrivants sur la commune qui se mêlent peu à la population.



*Figure 26 : Localisation de Aubusson et Pointel*

*« [Ils] mettent leur mur tout autour de deux mètres de haut ne parlent à personne. Des gens pas respectueux du voisinage, ils s'en foutent. C'est pas la mentalité campagnarde. »*

*« Certaines familles qu'on ne voit jamais... [...] les gens deviennent individualistes, chacun pour soi. Quand on demande quelque chose, est-ce que vous pouvez aider, participer, même si on organise avec Pointel des animations, y a pas tant de jeunes qui participent, y en a de moins en moins. »*

C'est ainsi que les maires d'Aubusson et de Pointel décrivent une frange de cette nouvelle population qui ne saisit pas l'opportunité de se sociabiliser avec les habitants de leur commune. Ce comportement d'enfermement est symptomatique d'un individualisme et d'un désintérêt pour l'autre. Ce mode d'habiter implique une appréciation très limitée de l'espace où l'on vit et crée un rapport très éloigné au territoire. Derrière cette démarche, il n'y a aucun objectif de rencontres et d'investissement humain. C'est pourquoi un tel enfermement à la fois physique (clôtures autour de la propriété) et social (aucune interaction) apparaît comme un frein à l'investissement. Ce phénomène d'individualisation cohabite avec un manque de participation des jeunes à la vie locale. Cela suggère un nouvel obstacle à l'engagement des jeunes dans les conseils municipaux : Le constat d'une interconnaissance de moins en moins observable illustre la montée d'un individualisme et donc d'un désintérêt pour la vie communale. Il est important de noter que ce frein à l'engagement n'est pas spécifique aux jeunes générations, mais que cette mentalité est transposable à différentes tranches d'âge. Néanmoins cela reste une limite à la mobilisation de la population lors d'élections municipales.

Si les moins de 30 ans sont très peu représentés sur les listes municipales c'est qu'ils apparaissent comme une population difficile à mobiliser. Beaucoup de maires essuient des refus de leur part car cette strate sociale s'inscrit dans une indisponibilité conjoncturelle due à une stabilité personnelle et professionnelle très limitée soit par les études, un début de carrière ou des enfants en bas âge. Par ailleurs, le manque d'expérience et la méconnaissance de la sphère municipale peut générer une illégitimité à exercer une fonction d'élu. Enfin, plus que de l'ignorance, certains ne voient pas d'intérêt pour la chose

publique et l'expérience communale, ainsi ils font le choix de ne pas se mêler à la population en limitant les interactions avec celle-ci. Cette démarche est d'ailleurs facilitée en milieu rural dans les bourgs dépourvus d'activités économiques, mais il est intéressant d'étudier cette problématique de mobilisation à différentes échelles pour interroger la spécificité du monde rural face à cette problématique.

### 3) La mobilisation des jeunes, un enjeu rural ?

#### a) La fuite des jeunes et des cerveaux, un élément structurel.

Nous l'avons vu la présence de jeunes dans les instances de décisions locales sont importantes pour assurer un développement pérenne des territoires ruraux. À la vue de leur faible participation en réalité, il est pertinent de questionner l'enjeu de la jeunesse sur différents territoires afin de définir une spécificité de mon territoire d'étude. En confrontant le phénomène d'exode rural impactant encore le bocage ornais et la croissance démographique incessante du territoire français, il apparaît que globalement les nouvelles populations ne s'installent pas dans les espaces ruraux. En ce qui concerne les jeunes de 15 à 29 ans, nous avons vu qu'ils représentaient une part de plus en plus faible dans la population globale (*cf figure 18*). De plus, l'INSEE nous montre qu'ils sont encore moins présents que la moyenne nationale sur mon terrain d'étude mais aussi dans le département de l'Orne, pour ce qui est de la Normandie elle reste représentative de la métropole. Sans nul doute cela est dû à une concentration de cette tranche d'âge dans les milieux plus urbains et périurbains. Les pôles urbains régionaux de Caen, Rouen et Le Havre apparaissent comme des bassins économiques puissants et captent notamment les jeunes des espaces ruraux. Ce transfert de population est dû à un manque d'équipements et d'emploi à pourvoir dans les campagnes. L'EPCI de Flers Agglo fait face à une problématique où les postes proposés sur son territoire ne sont pas ou plus en adéquation avec les compétences des jeunes habitants. Ce décalage structurel provient du fait que les étudiants ruraux vont de plus en plus se former dans les grandes villes. Or, ces formations ne préparent pas spécialement à un marché de l'emploi rural. Ainsi, les étudiants se voient contraints de rester vivre dans ces milieux urbains. Béatrice Guyot la maire de Landisacq (750 hab.) me décrit sa difficulté à faire rester les jeunes sur sa commune ou plus largement sur le territoire :

*« A 18 ans ils partent en étude et après c'est difficile pour eux de trouver des postes liés à leur diplôme alors ils restent en ville »*

N'ayant pas de proposition de travail en milieu rural, les jeunes voient diminuer leur intérêt à rester sur le territoire. Outre l'ancrage personnel, la question de l'emploi peut souvent être prédominante dans le choix d'implantation géographique. Izabel Gardan, conseillère d'Athis-Val de Rouvre (4250 hab.) fait le constat de cette difficulté à se projeter en rural quand on est diplômé :

*« La ruralité est en déclin dans la plupart des territoires. Je pense que les personnes qui sont intéressées par un petit peu d'action, d'intégration, dans tout ce qui est étatique dans ce qui est organisation du territoire auront tendance à fuir. Comme une fuite des cerveaux on va dire »*

Cette observation singulière des territoires ruraux participe à la baisse démographique des jeunes les plus qualifiés dans les milieux ruraux. Cependant, d'après l'INSEE, la part de diplômés de l'enseignement supérieur est tout de même passée de 13 à 18% entre 2007 et 2017 sur Flers Agglo. Toutefois, les jeunes quittent la campagne et le niveau de diplôme sur le territoire ne traduit pas un retour des jeunes qualifiés mais seulement un marché du travail plus sélectif et une démocratisation de l'enseignement. À cela s'ajoute la question de la proximité entre l'emploi et le domicile, car il est possible de vivre dans le rural et de travailler à la ville. Pour répondre à cela, il est intéressant d'étudier les dynamiques de migrations des jeunes sur le territoire et ce à différentes échelles. Les cartographies suivantes illustrent le taux de variation des jeunes de 20 à 29 ans entre 2012 et 2017. Les données utilisées proviennent du recensement de la population effectué par l'INSEE, ce qui permet de s'approcher d'une réalité géographique. L'intérêt de ces productions n'est pas de dénombrer commune par commune ce taux de variation mais plutôt d'identifier des dynamiques territoriales en arborant un regard plus global.



Variation des 20-29 ans par communes de Flers Agglo entre 2012 et 2017

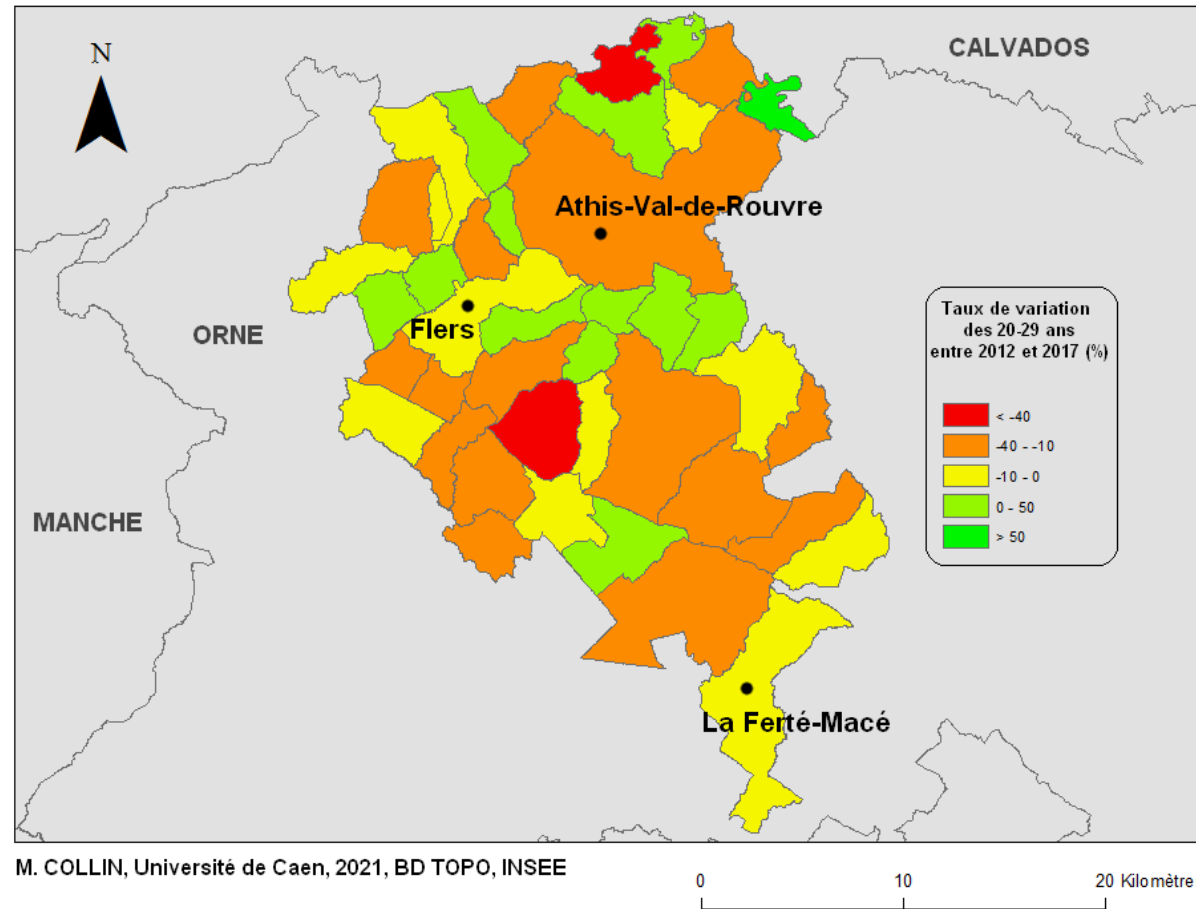


Figure 27 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans sur le territoire de Flers Agglo

Variation des 20-29 ans par commune de l'Orne entre 2012 et 2017

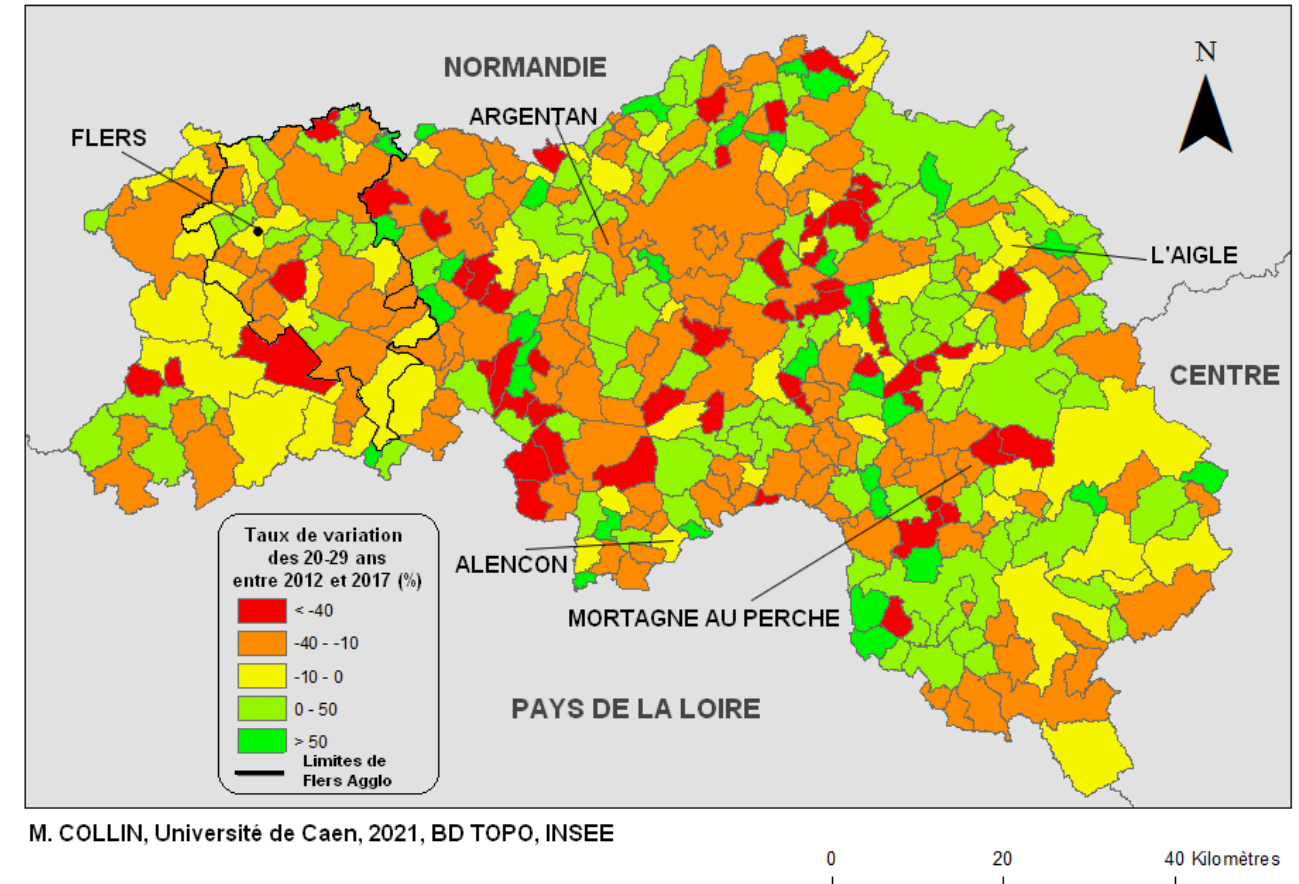
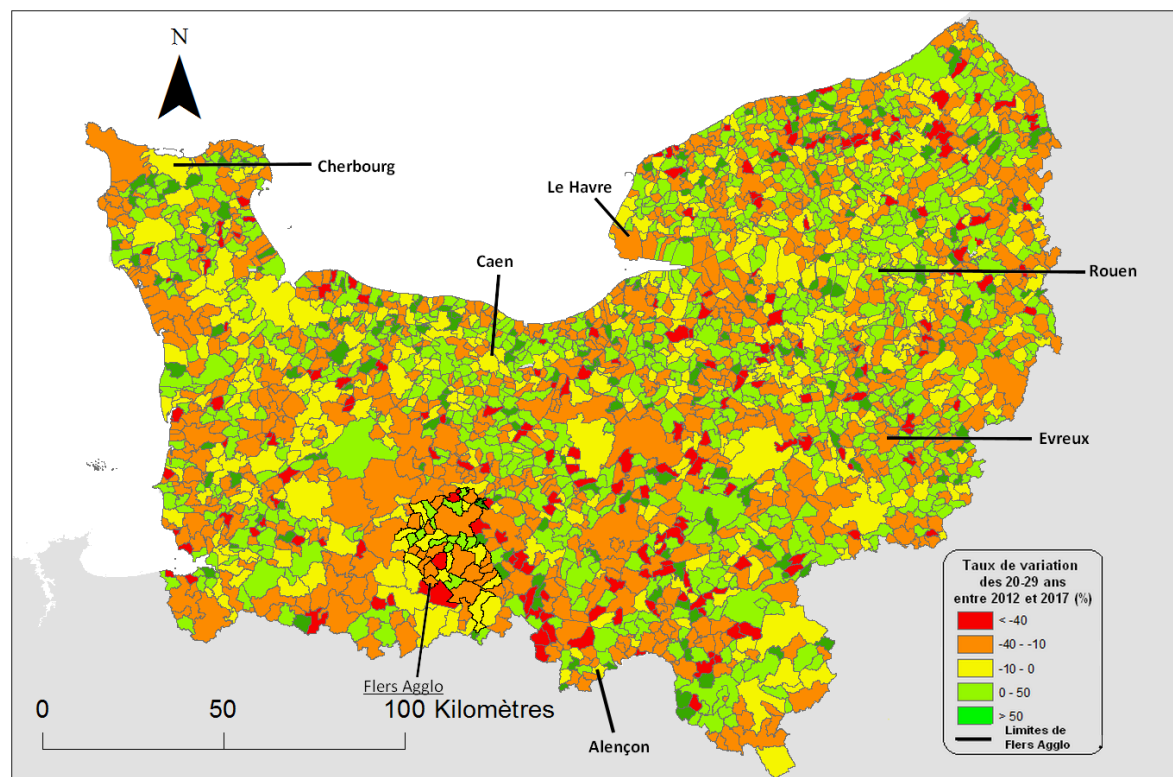


Figure 28 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans dans le département de l'Orne

Variation des 20-29 ans par commune de Normandie entre 2012 et 2017



M. COLLIN, Université de Caen, RGP, INSEE, 2021

Figure 29 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans dans la région Normandie

En comparant la variation des populations jeunes à différentes échelles, nous pouvons observer que l'EPCI de Flers Agglo s'inscrit dans un territoire fortement marqué par l'exode rural des 20-29 ans, qui s'étend dans l'ouest de l'Orne et dans le sud-ouest du Calvados. La façade ouest et le centre de la Manche semblent aussi concernés par d'importants départs de cette tranche d'âge. En ce qui concerne les autres territoires, beaucoup de communes apparaissent en vert. Cela illustre le phénomène de périurbanisation qui permet de bénéficier de la proximité des grands pôles urbains normands et de logements aux coûts plus accessibles que les métropoles. Nous constatons que l'est normand est beaucoup plus attractif que les pour la jeunesse probablement du à la proximité de la région parisienne. Ainsi l'agglomération de Flers Agglo est plus déficitaire en jeunes que la moyenne régionale, avec une diminution de 10% contre 7% à l'échelle régionale.

Ces travaux de cartographie placent les dynamiques de migrations locales au sein d'un nouveau contexte géographique. L'encastrement des échelles permet de rendre compte d'un nouveau découpage lié aux évolutions démographiques territoriales. Nous pouvons ainsi constater qu'entre 2012 et 2017, la part de jeunes de 20 à 29 ans a globalement diminué avec une moyenne de -10% sur le territoire de Flers Agglo. Ce constat est visible dans la majorité des communes de l'agglomération. Ce phénomène contribue fortement au vieillissement du territoire et témoigne d'un espace peu attractif pour les jeunes. Flers Agglo apparaît légèrement en dessous de la moyenne départementale où, la part des 20-29 ans a diminué de 9%, l'Orne apparaît alors lourdement touchée par la migration des vingtenaires. Par ailleurs, nous pouvons constater que plus nous nous dirigeons vers l'est du département, plus nous comptons de commune avec un solde migratoire positif. Cela s'explique notamment par la proximité avec la région parisienne. Aux extrémités ouest et est du département, nous retrouvons des valeurs négatives mais modérées, celles-ci peuvent être liées à des espaces polarisés par les départements voisins, qui limitent la chute démographique.

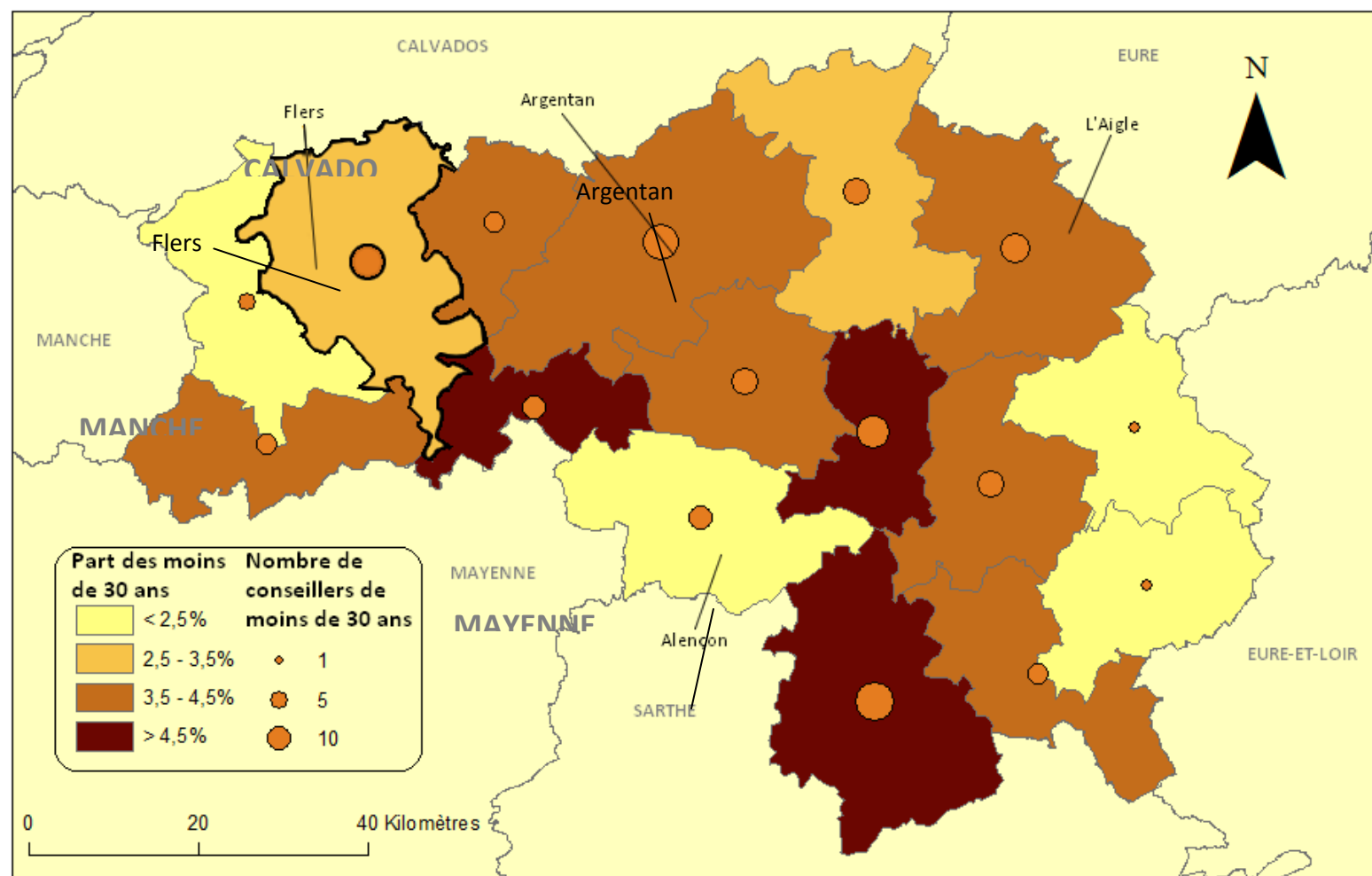
Le calcul de ce taux de variation est très sensible dans les communes faiblement peuplées, d'où la présence de valeurs extrêmes dépassant parfois les 100%. Par ailleurs, il est important de rappeler que ces données ont déjà plusieurs années et qu'elles peuvent être déjà obsolètes.

Si l'ouest ornaïse semble d'autant plus marqué par les départs des jeunes de 20 à 29 ans que le reste du département, cela s'avère représentatif des espaces ruraux qui échappent à la polarisation des villes. À la vue de ce déficit de jeunesse dans les campagnes, qu'en est-il du nombre de jeunes engagés dans les conseils municipaux à travers les territoires ?

## b) La mobilisation dans les espaces ruraux

L'accession des jeunes aux conseils municipaux n'est visiblement pas si évidente d'après les témoignages de mon territoire d'étude. Cependant, l'agglomération choisie pour mon travail s'inscrit dans un milieu rural selon le zonage en aire urbaine de l'INSEE de 2010. Or, il est intéressant de se demander si cet espace est représentatif d'un contexte global ou s'il possède une singularité en ce qui concerne la place des élus de moins de 30 ans. Pour répondre à cette interrogation, j'ai réalisé une cartographie décrivant la part que représentaient les jeunes dans les conseils municipaux de chaque intercommunalités. J'ai ensuite décliné ce travail à plusieurs échelles, celle de la région et celle du département. L'intérêt de ce travail est de pouvoir comparer sur un même territoire, les variations de cet indicateur. Le jeu d'échelles permet deux approches différentes pour caractériser mon terrain d'étude. Certaines intercommunalités chevauchent deux régions, c'est pourquoi les contours de la Normandie apparaissent à certains endroits de manière déformée.

## La part des moins de 30 ans dans les conseils municipaux



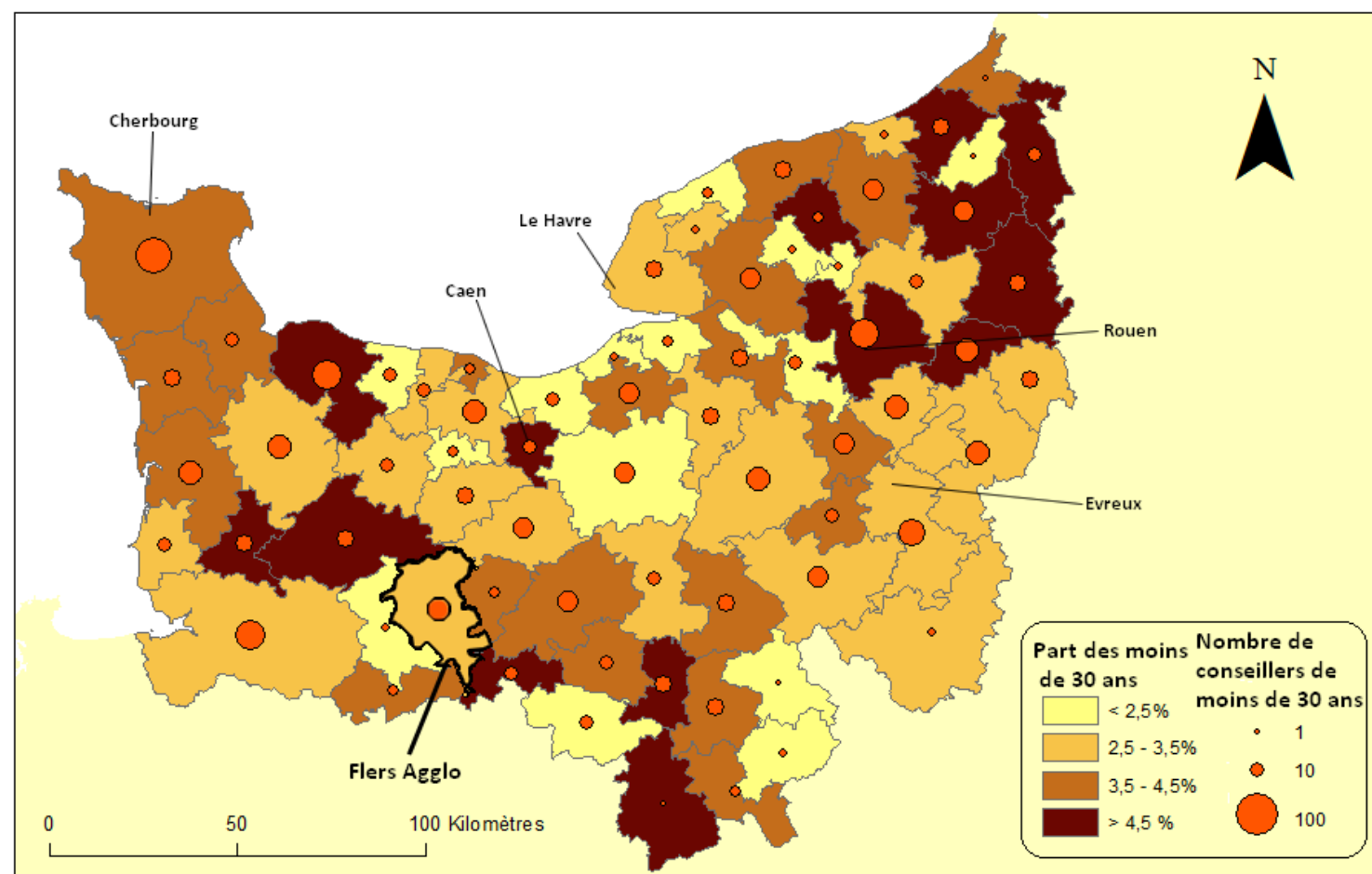
M. COLLIN, Université de Caen, RNE, Ministère de l'Intérieur, 2021

Figure 30 : Part des conseillers municipaux de moins de 30 ans dans les EPCI de l'Orne

Cette nouvelle carte laisse apparaître des résultats au travers toute la Normandie très hétérogènes, toutefois plusieurs tendances semblent se dégager : Les métropoles de Caen et de Rouen sont des espaces où les jeunes sont très concentrés et cela se ressent au vu d'une proportion supérieure au reste de la région. Par ailleurs, en comparant les territoires où les jeunes sont les plus engagés avec le zonage en aire urbaine de l'INSEE (cf Figure 32), une corrélation s'observe. Les espaces ruraux qui ne s'inscrivent pas dans des espaces polarisés par un pôle urbain affichent une part supérieure ou égale à la moyenne de moins de 30 ans dans les conseils municipaux. Cela s'illustre avec des territoires tels que le centre du département de l'Orne, le Cotentin ou encore le nord-est de la Seine-Maritime. Cela peut s'expliquer par une accessibilité aux municipalités favorisées dans le milieu rural due à des tailles de communes assez restreintes et une proximité plus aisée avec les élus locaux. En ce qui concerne les espaces périurbains, ils se placent dans la moyenne basse régionale, là où la population est dense et plus nombreuse que dans les espaces ruraux, ce qui limite cette accessibilité. Cependant les enjeux périurbains peuvent sembler moins attractifs que dans les pôles urbains, et donc le dynamisme d'engagement des jeunes y est moins marqué.

L'EPCI de Flers Agglo se retrouve finalement dans la seconde moitié du classement des intercommunalités où les jeunes sont le plus représentés. Tandis que le centre du département atteint sensiblement la moyenne nationale (4,12%). Cependant, ces écarts restent minimes et doivent donc être interprétés prudemment, il est donc difficile de justifier ces résultats avec des caractéristiques territoriales particulières. Nous pouvons remarquer que là où de nombreux jeunes étaient arrivés entre 2012 et 2017, à l'extrémité est du département, cela ne se fait pas spécifiquement ressentir sur les listes municipales. En revanche dans le centre de l'Orne, la population a tendance à être très vieillissante, plus de place semble avoir été laissée aux jeunes pour ces élections. Il ne se dessine toutefois pas de territoires caractéristiques au sein de ce département.

## La part des moins de 30 ans dans les conseils municipaux



M. COLLIN, Université de Caen, RNE, Ministère de l'Intérieur, 2021

Figure 31 : Part des conseillers municipaux de moins de 30 ans dans les EPCI de la Normandie

## Typologie en zone urbaine en Normandie

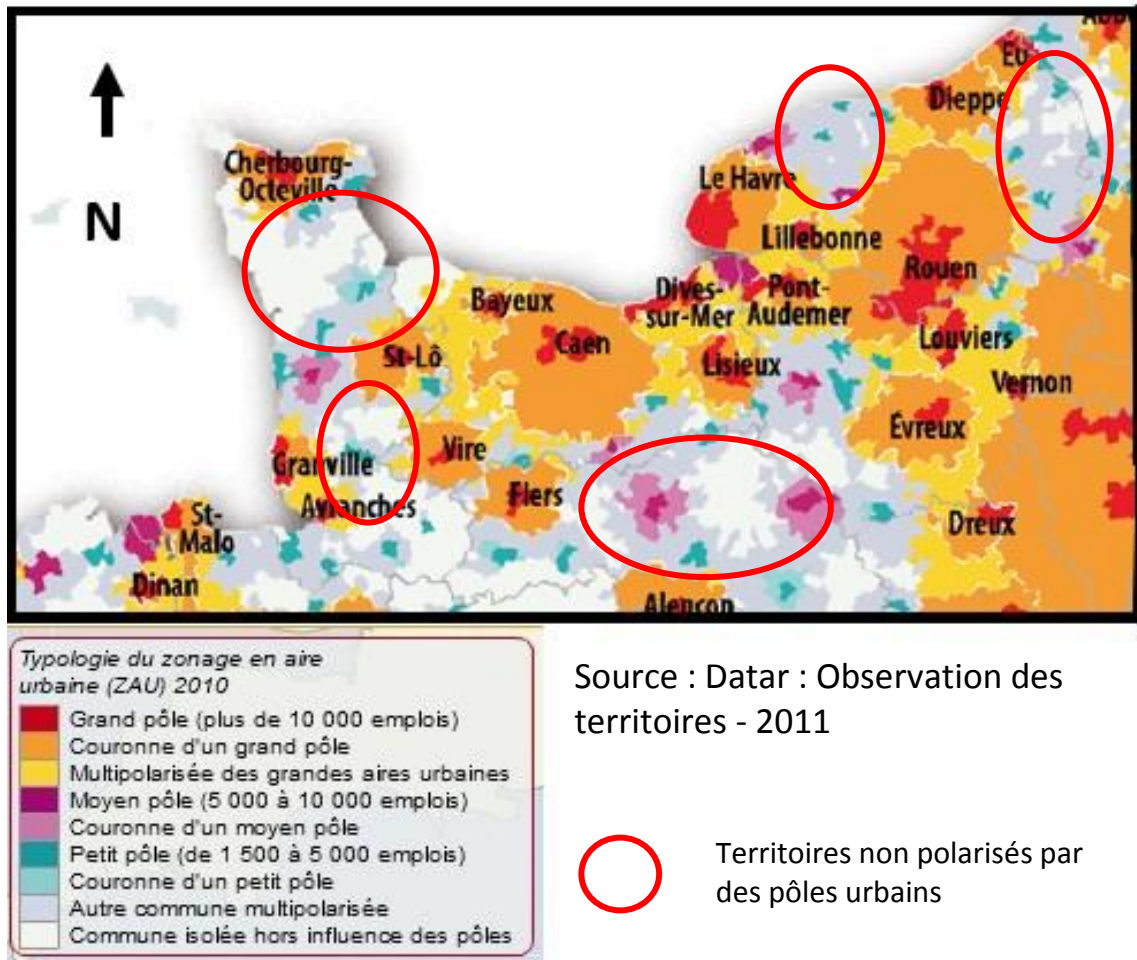


Figure 32 : Zonage en aire urbaine de la région Normandie selon l'INSEE



Intégrer des jeunes dans les conseils municipaux n'est pas une démarche anodine car cela permet d'approcher une représentativité de la population mais aussi d'ouvrir et de démystifier les instances politiques. Cependant il semblerait que n'importe qui ne peut pas se retrouver élu au sein de ces assemblées municipales. En effet, un ancrage territorial certain et le vécu d'une expérience d'engagement sont des atouts facilitant les jeunes à être mobilisés sur les listes. La dimension locale de cette élection met de côté les enjeux politiques au profit des luttes sociales encadrés dans des rapports interpersonnels, cela apporte des arguments concrets à un potentiel engagement et efface la complexité de problématiques plus globales. Face à ces opportunités, les jeunes restent majoritairement absents des listes municipales à cause d'un manque de stabilité économique, personnel et géographique les rendant indisponibles. À cela s'ajoute une méconnaissance des questions électorales locales générant un désintérêt pour la vie communale, alimentée par des a priori sur les conseils. Cet effacement des jeunes atteste aussi de leur absence sur le territoire dû à un manque de cohérence entre leur diplôme et les offres d'emploi notamment. Ce contexte est spécifique aux territoires ruraux qui subissent alors une fuite des cerveaux vers les espaces urbains. Toutefois il apparaît que le niveau d'interconnaissance du milieu rural rend les municipalités plus accessibles et l'on y retrouve ainsi une proportion de jeunes souvent supérieurs à ceux investis dans les territoires urbains.

## Partie 3 : La responsabilité des élus de moins de 30 ans

Mobiliser des jeunes sur les listes municipales n'est pas seulement une affaire de statistiques. Au-delà de la représentativité de la population, il est aussi important de s'intéresser à ce que vivent ces conseillers municipaux et la manière dont ils prennent réellement part à l'action suite à cet engagement. Cette démarche permet de valoriser le pouvoir d'agir des jeunes générations et de signifier plus de considération à leur égard. La présence de jeunes peut aussi correspondre à un quota symbolique<sup>21</sup> pour séduire l'électorat en approchant une représentativité et en rajeunissant la moyenne d'âge de la liste. Nous avons vu que l'accès à ces responsabilités n'est pas tant démocratisé, mais quelle place leur est-il laissé au sein du conseil une fois élus ?

L'objectif de cette partie est d'analyser les perceptions de chacun d'entre eux, sur leur propre engagement. Une fois qu'ils sont élus, comment s'inscrivent-ils dans la vie publique et comment s'emparent-ils de cette responsabilité. Nous verrons également quels sont les moteurs de l'engagement chez les jeunes de moins de 30 ans et nous comprendrons les intérêts qu'ils trouvent à s'engager spécifiquement dans un milieu rural. Enfin, la présence de cette tranche d'âge dans les instances municipales n'est pas un élément banal : cela influe à la fois sur l'organisation du conseil en interne mais aussi sur les habitants en externe. Les réponses collectées lors des entretiens vont donc être le fondement de cette dernière partie, notamment les perceptions des conseillers de moins de 30 ans qui ont chacun un parcours d'engagement différent.

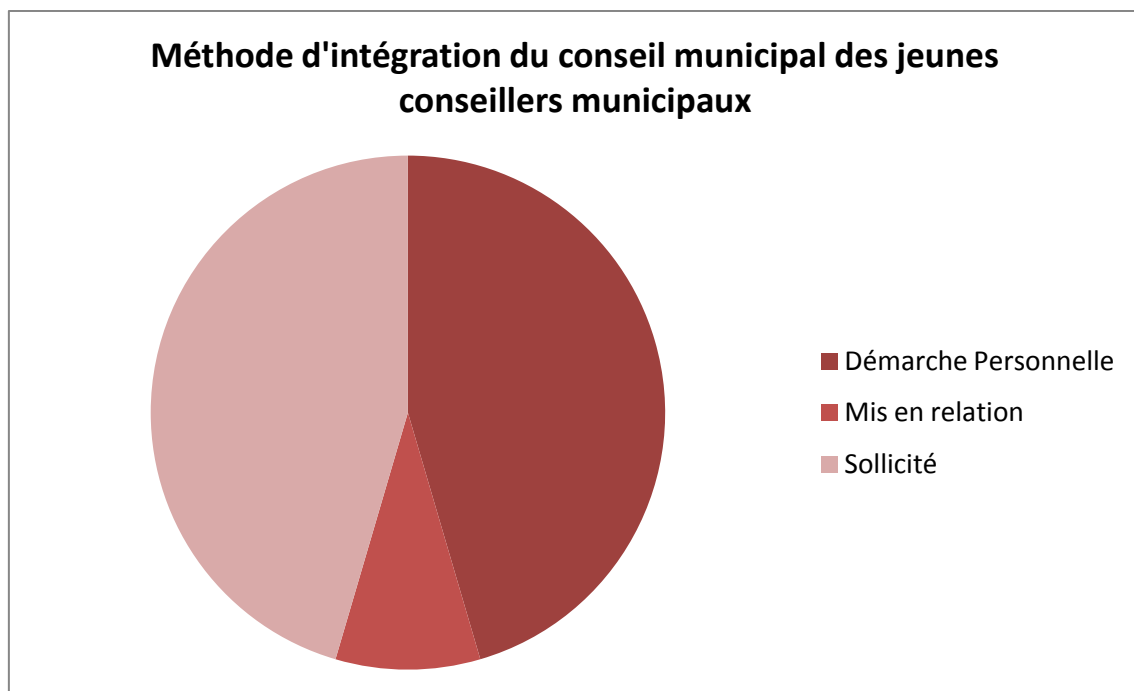
---

<sup>21</sup> KOEBEL M., « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012.

## 1) Mobilisation et intégration

### a) Entre sollicitation et démarche personnelle

Les jeunes conseillers municipaux n'ont pas tous intégrés l'assemblée locale de la même manière. Certains ont rejoint l'instance parce qu'ils ont été cooptés par des élus sortants, d'autres ont été mis en relation avec les têtes de liste par un intermédiaire enfin, d'autres ont fait la démarche d'aller à la rencontre de la municipalité du mandat 2014-2020 pour rejoindre leur liste. Ces trois procédés différents placent ces jeunes de moins de 30 ans dans des postures différentes ayant chacune leurs atouts. Les premiers qui ont été sollicités par des têtes de listes bénéficient déjà d'une reconnaissance des élus. Les seconds font, eux, preuve d'un réseau fonctionnel et s'inscrivent dans un contexte d'interconnaissance. Dans le dernier cas, ceux qui ont fait la démarche d'aller interpellier les élus sortants manifestent une forme de volontariat qui souligne leur détermination dans cet engagement. Parmi eux se trouvent aussi des conseillers sortants du mandat précédent qui ont fait le choix de rester pour prolonger leur engagement après avoir été une première fois sollicité en 2014.



M. Collin, Université de Caen, Entretiens, 2021

*Figure 33 : Méthode de mobilisation des jeunes élus*



Plus précisément, il s'avère que les élus qui ont fait la démarche d'aller rencontrer les têtes de liste pour rejoindre leur liste habitent dans les communes les plus peuplées de l'agglomération et ont aujourd'hui un degré d'investissement plus important que les individus sollicités. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de ces jeunes dans les conseils municipaux s'est faite dans la bienveillance et chacun a pu progressivement y trouver sa place. Toutefois, l'intégration n'est pas toujours évidente au milieu de conseillers sortants partageant parfois un même cercle personnel. Delphine Lereverend qui a été sollicitée à Landisacq me raconte son entrée dans le conseil :

*« Franchement au début on a pas l'impression d'être écouté. Après, on a appris à se connaître, au tout début je ne me sentais pas trop à ma place. En même temps, ils m'ont expliqué, comment on faisait. Maintenant, quand je ne suis pas là ça se voit, on me l'a dit, ce n'était pas aussi dynamique, je pense que ça fait un manque. »*

Les différences entre les modes d'intégration restent moindres, car de son côté, Ninon Fouquet a elle-même été voir la tête de l'unique liste de Saint-Georges des Groseillers pour intégrer son équipe, son intégration est apparue légèrement plus aisée :

*« Nous sommes une équipe avec une ambiance familiale, c'est assez facile. Monsieur le Maire nous laisse la parole dès qu'on a l'occasion, dès qu'on a une question. C'est vraiment facile de se sentir à l'aise au sein de l'équipe municipale. Et puis au niveau de la différence d'âge, il n'y a pas de difficulté au niveau de la communication. »*

Etant donné la faible participation des jeunes, les élus plus âgés sont satisfaits de voir des nouveaux visages entrer dans le conseil. Ainsi, leur intégration, plus que facilitée est plutôt valorisée. Cela permet de rendre plus accessible l'engagement dans la politique locale et peut encourager les moins de 30 ans à plus s'impliquer dans la vie locale et à apprécier la chose publique. De plus, le conseil municipal peut aussi être perçu comme un véritable espace de formation citoyen où chacun peut acquérir des compétences transversales (démarche de partenariat, organisation d'événements, lecture d'un budget). C'est aussi l'occasion d'engranger des connaissances sur le fonctionnement des collectivités et plus largement du territoire.

## b) Un mandat pour comprendre

Parmi les élus de moins de 30 ans, seuls deux avaient déjà effectué un premier mandat avant 2020. Cette responsabilité est donc nouvelle pour la plupart d'entre eux et s'apparente à une première expérience dans la vie publique. Ce nouveau mandat est donc l'occasion d'intégrer des nouveaux conseillers et permet un renouvellement des élus locaux. Seulement les jeunes ne sont pas les seuls à intégrer pour la première fois un conseil municipal. Ainsi, ils n'intègrent pas spécialement l'instance municipale en tant que jeunes mais surtout en tant que nouveaux élus inexpérimentés. Selon les communes, et l'ampleur du renouvellement ils peuvent être nombreux et se confondre avec des habitants plus âgés qui ne sont pas des conseillers sortants. Sans pour autant bénéficier de formation lors de leur arrivée, ils n'hésitent pas à poser des questions aux élus historiques pour appréhender leur mandat. Dans ce contexte, aucun des jeunes interrogés ne m'ont témoigné d'une intégration particulière en conséquence de leur âge. Il existe plutôt une rupture au niveau des idées plutôt qu'au niveau des tranches d'âges. Dans cette même dynamique, ils souhaitent parfois maquiller leur jeune âge pour se fondre dans l'assemblée, et ne pas être perçu en tant que benjamin du conseil. Isabel Gardan explique sa démarche :

*«En politique je me force à gommer des choses de ma personnalité qui font que je suis jeune, je pense toujours à comment je m'habille... plus fort que si j'allais juste ici. Je sais que la tranche d'âge majoritaire va peut-être me regarder d'une manière différente et ça me soulèrait »*

En ce qui concerne la découverte de la responsabilité, tous confirment une certaine complexité de la chose publique et beaucoup de procédures qui n'enlèvent rien à l'intérêt qu'ils y portent. L'apprentissage du fonctionnement et des sujets liés à la vie municipale passe d'abord par l'écoute et l'observation, qui permettent ensuite de pouvoir bénéficier de connaissances et d'une vision plus globale du système communal. Cette première approche facilite ensuite la participation aux débats et aux prises de décision. Toutefois, connaître tous les rouages d'un conseil municipal n'est pas une finalité et il est humain de ne pas être expert dans tous les domaines. Jérémy Prévost élu à Flers m'expliquait en entretien qu'il n'avait aucune difficulté à dire qu'il avait des lacunes sur certaines thématiques. Selon lui,

cela n'est pas un problème tant qu'on lui laisse l'espace nécessaire pour s'y intéresser et s'en emparer progressivement. Ainsi, plusieurs élus m'ont présenté l'engagement municipal comme une expérience sur le long terme. Non seulement dans la mesure où un mandat dure 6 ans, mais aussi car il est intéressant de siéger pendant plusieurs mandats pour apprécier l'exercice de la fonction et pouvoir s'y impliquer davantage. « *Au premier mandat on découvre, le deuxième on fait et le troisième on a de la bouteille et de l'expérience* » Lori Helloco élu depuis deux mandats à Flers. A cela s'ajoute la temporalité particulière des municipalités qui est très distendue : Lorsque les communes investissent dans un projet, les prêts bancaires sont souvent étalés sur dix ou vingt années, soit l'équivalent de plusieurs mandats. Maxime Guilmin, le maire de Montsecret-Clairefougère fait part de sa vision de la progression de sa commune :

*« Y a de la lenteur, c'est un paquebot une commune, y a des trajectoires budgétaires qui sont sur le long terme. Quand on fait un emprunt sur 20 ans ça entraîne trois ou quatre conseils municipaux à le rembourser. Les priorités de y a quinze ans elles sont encore présentes aujourd'hui. »*

L'engagement municipal apparaît alors comme un travail de longue haleine et fait de ce premier mandat un espace bienveillant mais peu accessible, tissé de sujets et de procédures complexes à appréhender. Il est donc nécessaire de se raccrocher à des sujets maîtrisés pour mieux apprécier l'exercice de la fonction

### c) Les commissions et points d'intérêts

Pour organiser les débats et les différents champs d'action d'une municipalité, les conseils municipaux s'organisent souvent en commissions de travail. Complémentaires aux réunions de conseil municipal, ces groupes réunissent quelques élus et prennent ensemble les grandes orientations d'un sujet bien spécifique. C'est une fois réuni en conseil municipal que chaque groupe de travail présente son avancement et propose à l'ensemble de l'assemblée de voter des décisions largement dégrossies. Ce modèle organisationnel permet aux communes d'être plus efficaces dans l'avancée de leurs projets. Généralement parmi ces commissions, nous retrouvons les thématiques des finances, des travaux, de l'événementiel, des commerces, ou bien de la voirie. Ces réunions en groupes plus restreints sont l'occasion

d'être plus à l'aise que dans les assemblées municipales complètes et de s'emparer pleinement d'un sujet souvent choisi. En intégrant ces commissions, les jeunes peuvent alors aborder des sujets qui leur tiennent à cœur et ne pas faire seulement acte de présence. En effet, parmi les conseillers de moins de 30 ans que j'ai rencontré, ils avaient choisi de s'investir dans des groupes de travail selon leur sensibilité à certains sujets mais aussi selon leurs compétences professionnelles ou de formation. C'est ainsi que Ninon Fouquet, motivée par les questions écologiques s'est inscrite dans la commission environnement de sa commune. Mylène Mottier a notamment rejoint la commission finances car elle maîtrise ces notions dans le cadre de sa profession de clerc de notaire. Pour un premier mandat, elle m'a expliqué avoir choisi des commissions « faciles » :

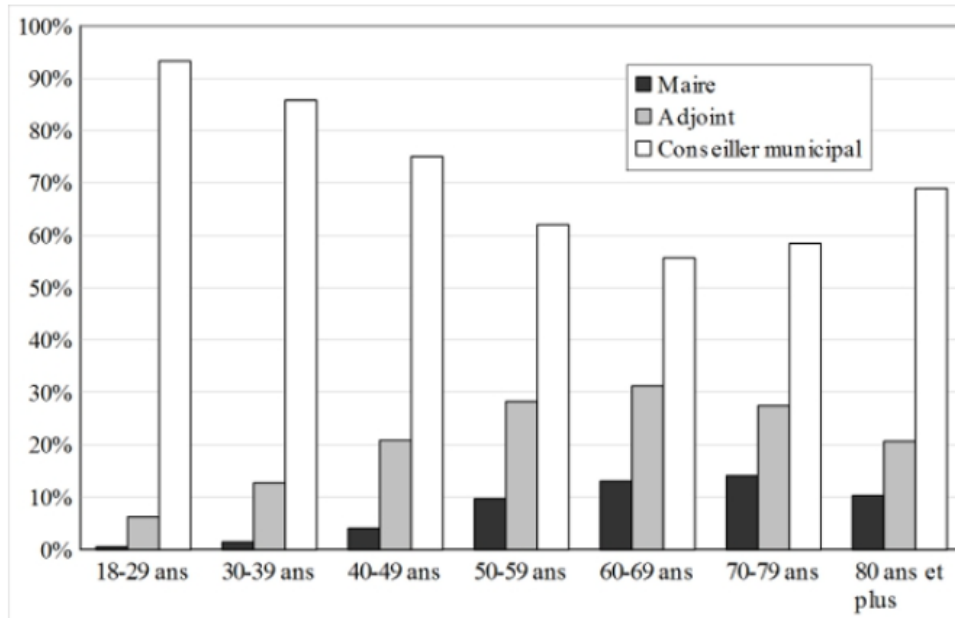
*« En commission c'est plus facile pour nous de parler surtout en animation parce que c'est vrai que c'est un sujet abordable par tout le monde. C'est plus facile que pour voter le budget par exemple, ça nécessite un peu plus d'infos. »*

L'investissement dans ces différents groupes de travail affirme donc la volonté des conseillers de prendre part à la vie municipale. Toutefois, certains conseillers rencontrés étaient élus depuis une dizaine de mois, donc le travail en commissions n'avait pas suffisamment porté ses fruits pour citer des actions concrètes. À cela s'ajoute l'influence de la crise sanitaire qui limite grandement l'activité des communes notamment pour ce qui est de l'événementiel.

Pour le maire de Flers, l'investissement des jeunes dans la chose publique est très important, *« faut les jeter dans le grand bain tout de suite ils s'en sortent très bien »* explique-t-il. C'est pourquoi il prend le soin de ne pas laisser une place de figuration aux plus jeunes de sa liste. En effet, les deux élus de la majorité de moins de 30 ans ont une place d'adjoints : Lori Helloco a successivement été nommé à 22 ans troisième adjoint puis premier adjoint de Yves Goasdoué six ans plus tard. Jérémy Prévost est quant à lui nommé à 29 ans vice-président aux finances de Flers-Agglo. De plus, beaucoup d'autres adjoints se situent dans une tranche d'âge inférieure à la moyenne des conseillers municipaux.

Il est vrai qu’être adjoint n’est pas systématiquement une fonction associée aux plus jeunes élus. Michel Koebel, chercheur en sociologie avait d’ores et déjà constaté en 2008 la faible part de moins de 30 ans ayant une responsabilité d’adjoints.

**Graphique 3 : Âge des élus selon leur fonction au sein du conseil municipal (2008)**



*Figure 34* Graphique issu d’un article de Michel Koebel «Les élus représentent-ils le peuple »

Selon ce graphique de Michel Koebel, un peu plus de 6% des jeunes élus ont une fonction d’adjoints après l’élection municipale de 2008, cette tendance se confirme pour le scrutin de 2020. Tandis que toute tranche d’âge confondues, la proportion d’adjoints monte à 22%, c’est presque quatre fois plus que chez les jeunes de moins de 30 ans. Cela illustre le regard que portent les têtes de listes sur la jeunesse. Le manque d’expérience semble justifier ce faible score, toutefois la fonction d’adjoint est aussi un important espace d’apprentissage, qui permet de ne pas avoir un rôle de figurant. C’est ainsi que Arnaud Lemancel a souhaité s’investir en tant que deuxième adjoint, à 24 ans pour approfondir son engagement pour la commune de Sainte-Opportune:

*« Je voulais vraiment être impliqué avec le maire pour faire des grands projets. Donc je me suis présenté, j’ai été élu. »*

Cette faible présence renvoie à des questionnements d'illégitimité et de sélection sociale face à l'accès au pouvoir, et ce, même en local. Cependant, il est important de ne pas négliger les éléments d'indisponibilité, évoqués précédemment.

Par ailleurs, à l'occasion des élections départementales, les candidats titulaires et suppléants des cantons flériens issus de la majorité comptaient de nombreux jeunes. Ces candidatures étaient l'occasion de valoriser l'engagement des jeunes sur le territoire et ainsi de potentiellement rajeunir la moyenne d'âge des conseillers départementaux en insufflant un nouvel élan sur la politique territoriale par le biais d'une nouvelle génération d'acteurs locaux. Nous pouvons constater, qu'ils demeurent toutefois accompagnés par des élus plus anciens pour assurer une représentativité et une connaissance plus historique du paysage politique du territoire.



*Figure 35 : Affiche de campagne des candidats aux départementales de 2021 issus de la majorité flérienne pour les cantons de Flers 1 et Flers 2*

Peu importe la porte d'entrée dans le conseil municipal, le fait d'être jeune ne semble pas être un obstacle pour s'emparer de la fonction d' élu. L'étape la plus difficile est donc de mobiliser les jeunes sur les listes, car une fois intégrés, ces derniers sont portés par des envies diverses pour développer leur commune. Nous allons donc voir quelles sont ces motivations qui poussent les jeunes à s'investir pour leur territoire.

## 2) Les moteurs de l'engagement municipal chez les jeunes

Au cours de mes entretiens, j'ai notamment interrogé les jeunes élus sur leurs motivations à rejoindre le conseil municipal de leurs communes et quels intérêts ils y trouvaient. Les réponses des conseillers rencontrés sont à la fois variées, ce qui reflète la diversité des profils exposée précédemment, mais il apparaît aussi une certaine convergence confirmant un même regard sur la fonction. Après avoir retravaillé les déclarations des élus en les affinant et en les synthétisant, j'ai pu constituer un nuage de mots permettant de mettre en évidence les principaux motifs d'engagement des jeunes conseillers municipaux. Nous pouvons constater une forte prédominance des thématiques liées au lien social avec la population notamment avec les mots « rencontrer, habitants ». Mais aussi tout un vocabulaire autour de la notion d'engagement avec les verbes « impliquer, développer, participer ». Enfin des sujets plus spécifiques sont aussi évoqués avec l'écologie ou la politique. Toutefois nous ne retrouvons pas particulièrement de mots relatifs au militantisme comme la solidarité ou l'égalité. Nous allons donc détailler ces différentes motivations à l'aide des propos des élus.



Figure 36 : Nuage de mots synthétisant les motivations des conseillers municipaux. Réalisé sur [nuagedemots.co](http://nuagedemots.co)

#### a) Le conseil municipal rural comme espace de sociabilisation

Les conseils municipaux peuvent être perçus comme des espaces privilégiés de rencontres et d'interactions avec les habitants de sa commune. Cela est d'autant plus véridique dans des communes dépourvues de services, où « *il est très facile de ne pas se voir* » comme dirait Gérard Pierre, le maire de Durcet, commune de 300 habitants. Dans ce contexte, l'instance municipale devient un des seuls espaces de rencontre au sein de la commune, notamment pour des nouveaux arrivants. De plus, rejoindre le conseil est aussi un moyen d'en apprendre plus sur le territoire ce qui rend cet engagement encore plus enrichissant. Dans ce cas, l'ancienneté sur la commune n'est plus un critère primant pour rejoindre le conseil. Anne-Laure Bellebon et son compagnon sont arrivés sur le territoire pour des raisons professionnelles il y a 6 ans mais sont venus habiter Cerisy-Belle-Etoile en 2019. C'est donc peu de temps après qu'elle a été sollicitée par l'ancien premier adjoint, aujourd'hui devenu maire, pour intégrer la liste pour les élections de 2020. Elle et son mari ont tous deux été interpellés, ce qui laisse supposer, que la municipalité sortante ne cherchait pas spécialement à former un conseil composé uniquement d'une population déjà



bien ancrée. Motivée par ce nouvel espace d'engagement, elle m'explique alors en entretien ses motivations :

*« C'est moi qui me suis dit « j'y vais, je m'engage » pour faire avancer et pour pouvoir s'impliquer plus puisqu'on ne connaît pas grand monde, vu qu'on n'est pas du coin. Et se dire on peut faire quelque chose pour la commune »*

Il est vrai que s'intégrer dans un territoire rural dont nous ne sommes pas originaires n'est pas une chose aisée dans la mesure où la population peut avoir tendance à s'enfermer dans ses relations et le territoire ne dispose pas d'une offre de structures suffisantes. Toutefois, chacun des conseillers rencontrés avaient réellement fait le choix de vivre à la campagne, dont ils sont d'ailleurs tous issus par leurs parents. C'est-à-dire que l'ensemble des jeunes élus ont grandi dans un territoire rural et y ont développé un fort attrait au point de vouloir y retourner pour y vivre. Cette décision de s'établir en milieu rural est d'ailleurs très liée à l'engagement municipal car la plupart des jeunes élus rencontrés affirmaient qu'ils ne se projetaient pas dans un espace plus urbain et parfois plus peuplés. L'échelle de leur commune leur convenant, ils apprécient les caractéristiques des communes rurales telles que la faible population et la faible densité favorisant à la fois le lien social et l'espace personnel. L'investissement en milieu rural apparaît alors comme une démarche bien singulière. En effet, il relève non seulement d'une attache particulière à ce territoire mais aussi d'un engagement qui n'est pas ou peu transposable ailleurs. La plupart des conseillers interrogés m'ont fait part de leur fort attrait pour le cadre de vie dans lequel ils résident, et à l'inverse d'une très faible envie d'habiter en ville, même en en ayant fait l'expérience. Beaucoup d'entre eux ont quitté l'Orne pour aller faire leurs études dans des villes relativement proches (Rennes, Caen, Rouen, Angers, Saint-Lô...) et ont fini par revenir sur leur territoire d'origine, ou en tout cas en milieu rural. Après avoir étudié à Angers, Pauline Le Penven ne se voyait pas ailleurs qu'en campagne, ainsi elle a fait le choix de revenir sur son territoire d'origine à la fois pour des raisons de proximité familiale mais aussi professionnelles en tant que conseillère en agronomie à la chambre d'agriculture locale. :

*« Je suis issue du milieu agricole, j'ai toujours vécu dans des milieux ruraux. Hors de question d'aller vivre dans les grandes villes. J'ai besoin d'être dehors, on a une maison avec un grand terrain. C'était aussi hors de question d'habiter en zone pavillonnaire. »*

Si le caractère rural du territoire au sein duquel s'investissent les conseillers est prégnant, la taille de la commune l'est également. Les personnes engagées dans des communes faiblement peuplées ne parviennent pas à se projeter systématiquement dans les conseils municipaux de villes plus grandes et inversement. Les perceptions de ce même espace à deux échelles différentes ne sont pas les mêmes. Les élus des bourgs ne voient pas les instances municipales des villes tant accessibles ou bien sont très attachés à la dimension humaine de leur village. De plus, les conseils des petites communes sont aussi des espaces où il paraît plus facile de prendre sa place. Delphine Lereverend témoigne de son expérience et de son attachement aux petits bourgs :

*« Je ne sais pas si j'aurai osé, là c'est vraiment ils m'ont poussé, une grande ville ne serait pas venue me chercher. Une grande ville, c'est plus de décisions et de conseillers, là c'est plus familial. Je pense qu'on trouve moins sa place quand on est jeune et qu'il y a 30 conseillers que 15. [...] Je pense que c'est plus motivant dans une petite commune, on voit plus les actions se réaliser »*

À l'inverse, les conseillers municipaux des villes de plus de 1000 habitants se projettent plus difficilement dans des communes sans services et ont du mal à y percevoir un intérêt. Ils estiment que ces échelles de communes ne sont pas assez dynamiques pour y voir des avancées du développement de territoire suffisantes. C'est pourquoi la présence de services comme par exemple les écoles sont pour eux des établissements structurants et favorables pour le développement des communes.

## b) La cause des écoles

Etant une compétence communale, la gestion des écoles maternelles et élémentaires publiques est susceptible de mobiliser des jeunes parents ayant leurs enfants inscrits dans les établissements de la commune. Cet exemple illustre l'influence immédiate des conseils municipaux sur les communes qui prennent les décisions concernant notamment la dotation pour le fonctionnement des écoles, le recrutement des agents territoriaux, la gestion de la restauration ou encore les travaux des établissements. Certains conseillers voient alors au travers de cette opportunité, l'occasion de participer à l'orientation des structures scolaires de leurs enfants et se voient alors concernés par cette problématique. Dans un contexte rural tissé de communes faiblement peuplées, des classes peuvent être menacées de fermeture et l'engagement dans l'instance municipale apparaît comme un espace pour défendre la nécessité d'une école sur la commune comme à Sainte-Honorine la Chardonne. Dans d'autres communes plus petites, il est possible de se mobiliser auprès du département pour le maintien d'une desserte des transports scolaires adaptée au besoin des familles. Toute cette organisation peut donc potentiellement inciter des jeunes à s'investir dans le conseil. Ainsi, Delphine Lereverend, mère de deux enfants et ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) sur Flers a tenu à s'investir pour l'école de Landisacq, géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVoS) :

*« A la base je suis ATSEM, je travaille en école maternelle, tout ce qui était enfance, je voulais participer à ça. [...] J'ai vraiment axé sur l'enfance, je fais aussi parti du SIVOS de Chanu. Je fais vraiment tout ce qui est enfance. Je pense que c'est le domaine que je connais le mieux, où je puisse le plus apporter, j'ai plus de recul. »*

Les SIVOS sont un modèle d'école plutôt propre au milieu rural permettant d'assurer le maintien d'un service scolaire partagé entre plusieurs communes. Face à une diminution de la population, les écoles primaires se voient de plus en plus désertées et donc instables. En réponse à cela, des communes voisines font le choix de s'organiser ensemble pour structurer un établissement scolaire. Malgré une dispersion des activités économiques, assurer un accueil scolaire de proximité et de qualité est un élément essentiel pour

l'attractivité d'un bourg et pour le maintien d'un dynamisme au sein d'une commune<sup>22</sup>. Perçue comme un carrefour social, l'école en milieu rural apparaît alors comme un enjeu important pouvant encourager des jeunes à s'investir dans sa gestion.



*Figure 37 : Mobilisation contre une suppression de poste dans une école élémentaire de La Ferté-Macé en 2018*

En réponse à une baisse démographique sur le territoire, les écoles voient leurs effectifs diminuer et sont contraintes de supprimer des postes. Cette politique peut alors mettre en péril la qualité de l'offre scolaire. Ainsi, des parents se mobilisent face à cette restriction budgétaire. A nouveau en 2021 deux postes de cette même école se voient supprimés, selon la presse locale, le conseil municipal s'était engagé dans le maintien de ces emplois<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> GUENEAU, M. (2011). L'école en milieu rural : dispersions en tous sens. *Pour*, 208, 49-55.

<sup>23</sup> FRANCOIS, E. 2021, « Flers et Bocage. En septembre, une classe ouvre, cinq autres ferment » *Ouest-France*

## L'influence des écoles sur la mobilisation des jeunes

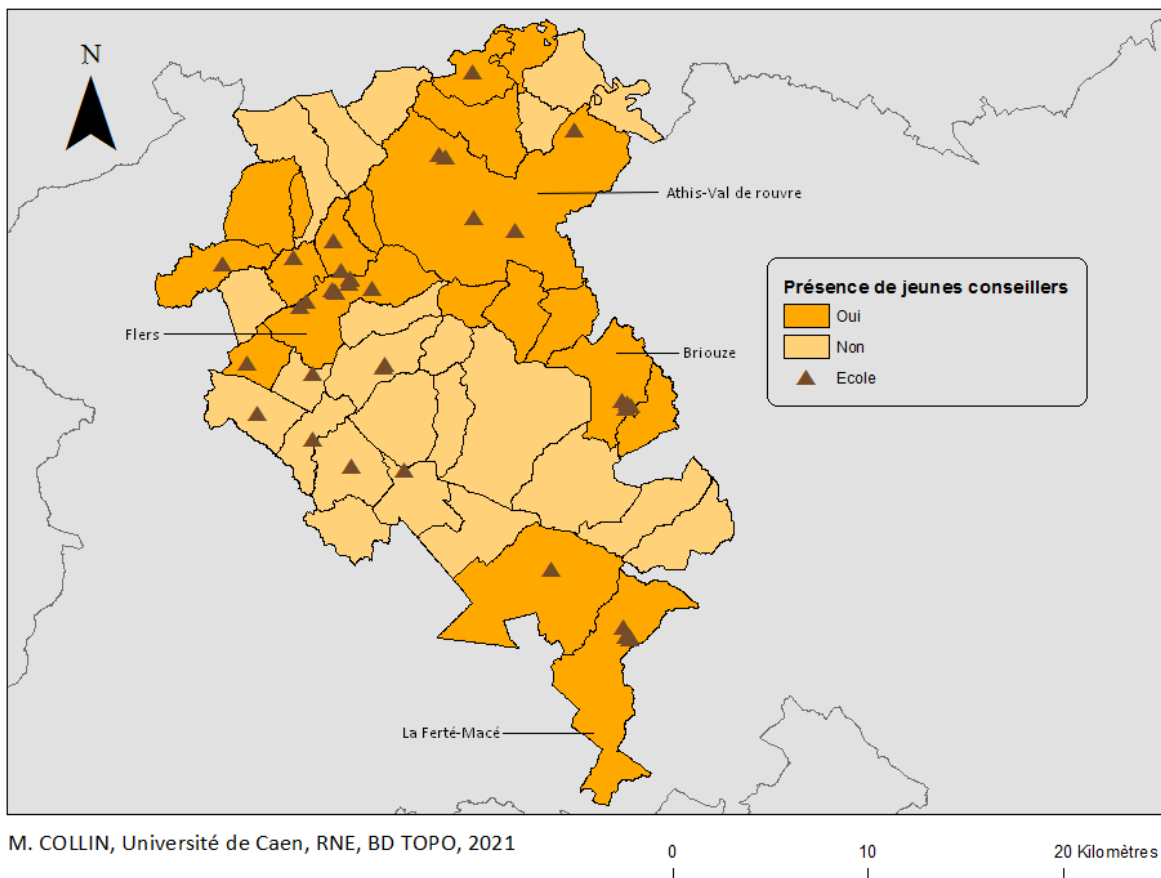


Figure 38 : L'influence des écoles sur la mobilisation des jeunes

Cette carte met en avant l'appétence qu'ont les jeunes à se mobiliser sur des communes pourvues d'écoles. En effet, nombreuses sont les communes équipées d'écoles, qui accueillent des conseillers municipaux de moins de 30 ans. Par ailleurs, beaucoup de jeunes élus sont toutefois mobilisés dans des bourgs sans structure scolaire. De la même manière, au sud-ouest de l'agglomération, nous trouvons beaucoup d'écoles et pourtant aucun conseiller de moins de 30 ans y est investi. Il n'y a donc pas de tendances claires qui se dessinent sur l'influence des écoles et l'engagement des jeunes sur ce territoire, mais la gestion des structures scolaires reste tout de même un élément moteur dans un engagement municipal au vu des témoignages récoltés lors de mon travail d'enquête.

De plus, les établissements scolaires participent au dynamisme d'un bourg, parfois vu comme « le poumon de la commune » elles sont pour beaucoup, le fondement des interactions sociales d'une commune et permettent inévitablement son développement économique. Les bourgs équipés impliquent pour les conseils municipaux plus de responsabilité et de dynamisme, ainsi, ces communes peuvent être plus attractives pour les jeunes. Tâm Nguyen, élu à Flers m'explique ne pas vouloir s'investir dans une petite commune :

*« Les motifs de mon engagement sont aussi liés à la plus value que celui-ci peut apporter à la structuration de l'action publique et à la mise en œuvre des politiques publiques. Or celles d'une petite commune, dépourvue de services, relèvent souvent d'une commune-centre avoisinante, plus grande et plus à même de structurer l'action publique du territoire concerné. »*

En cela, les écoles et les autres services d'un bourg créent des enjeux de vitalisation et apportent naturellement plus de responsabilité à ces communes. Ces équipements rendent plus attractifs les conseils municipaux. Les jeunes conseillers peuvent alors s'emparer de ces thématiques plus facilement en étant immédiatement touché par ces problématiques. Ainsi, il est plus facile de s'intégrer dans l'assemblée et de prendre part à l'action dans la mesure où il s'agit de sujets connus et maîtrisés. La connaissance d'un sujet en profondeur crée une forme de légitimité à s'investir dans une cause.

### c) L'échelon communal, idéal pour faire avancer les choses

En interrogeant les conseillers sur leurs motivations, l'expression « faire avancer les choses » et beaucoup revenue. Derrière ces mots, il est sous-entendu une volonté de contribuer au développement de sa commune en mettant au profit ses capacités d'engagement. Après avoir fait le constat qu'il était facile de ne rien faire et de critiquer des initiatives mises en place ou des décisions gouvernementales, ces habitants ont fait le choix de s'investir pour apporter leur pierre à l'édifice. Cette envie témoigne d'un véritable attachement au territoire<sup>24</sup> qui participe pleinement à la construction de l'identité des individus. Ces jeunes conseillers perçoivent aussi un fort potentiel d'activités et

---

<sup>24</sup> GUERIN-PACE F. Lieux habités, lieux investis : le lien au territoire, une composante identitaire ?. In: *Economie et statistique*, n°393-394, 2006. Histoires de vie. pp. 101-114.

d'innovations sur leurs communes. En s'engageant ainsi, les élus ont pour principal objectif de créer ou de perpétuer un dynamisme dans leur village ou plus largement d'améliorer le confort des habitants dans leur quotidien.

L'échelle communale est également perçue comme une taille de territoire idéale pour l'action et le changement social. Par exemple, l'organisation d'événements dans les bourgs ou les villes est l'occasion de toucher directement la population et de limiter les acteurs intermédiaires pour rapprocher le politique et les citoyens. Une telle proximité permet ensuite de mettre en place des initiatives cohérentes avec un territoire et les besoins des habitants. Dans cette dynamique, Ninon Fouquet, conseillère à Saint-Georges des Groseillers a émis l'idée d'instaurer un Agenda 21 pour sa commune. Il s'agit d'un plan d'action permettant d'appliquer des projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Transposable à différentes échelles, ce programme international est l'occasion d'apporter la question écologique autour de la table du conseil municipal mais aussi de mener des actions communales concertées avec la population. En apportant des solutions concrètes et à court termes, l'Agenda 21 est donc un outil pour agir localement sur les enjeux climatiques.

De la même manière, la ville de Flers met en place des conseils citoyens pour initier un nouveau modèle de gouvernance plus horizontal permettant d'intégrer les réflexions des habitants. Ainsi, les décisions municipales apparaissent plus accessibles et les besoins et les propositions des citoyens sont alors mieux valorisés.

L'espace municipal peut aussi être un nouveau milieu pour faire avancer les choses. L'investissement dans cette instance peut aussi être la continuité et la concrétisation d'un parcours d'engagement politique et social. L'engagement historique de Lori Helloco, aujourd'hui premier adjoint de la commune de Flers illustre parfaitement sa volonté d'un changement social. Quand il était encore lycéen, cet élu a cherché à s'impliquer contre la réforme des lycées en 2008. Il a ainsi été reçu par Yves Goasdoué, déjà maire de Flers à l'époque, et s'est alors syndicalisé au sein de l'union national des lycéens dont il est plus tard devenu secrétaire national. De plus en plus concerné et investi dans cette lutte, il devient alors coordinateur du mouvement d'opposition et rejoint un groupe de travail sur la réforme

initiée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Le jeune élu continue de s'affirmer dans son engagement en parallèle de ses études et rejoint plus tard les rangs de la section ornaise du Parti Socialiste en 2010 avant de s'impliquer dans la campagne pour les élections législatives de 2012 au côté d'Yves Goasdoué. C'est donc naturellement qu'il a fini par être à nouveau sollicité pour rejoindre la liste divers gauche de la ville de Flers lors du scrutin municipal de 2014, où il fut nommé troisième adjoint<sup>25</sup>.

Le récit de ce parcours politique illustre et explique un véritable engouement pour la chose publique et l'intérêt général. Cette volonté militante de vouloir améliorer le cadre de vie de la population au sein d'une commune et ce à l'échelon local semble donc ancrée dans de manière historique chez cet élu. Lors de l'entretien, il m'explique que c'est le fait de pouvoir porter une voix et d'afficher son désaccord qui lui plaît dans l'engagement :

*« Représenter des lycéens à l'époque ça m'avait bien plu, faire avancer les choses et mettre des pieds dans les portes ça m'avait bien plu. »*

Même si tous les élus n'ont pas forcément un tel degré d'investissement et surtout de politisation, nous retrouvons tout de même systématiquement ce dénominateur commun qu'est l'envie de développer son territoire. Cela signifie proposer un meilleur cadre de vie pour les habitants, associé à une valorisation du lien social et à une offre de services et d'animation plus importantes. Toutefois après presque un an de mandat, les conseillers municipaux m'ont à l'unanimité fait part d'un sentiment de frustration lié à l'impossibilité de mettre réellement des actions en place étant donné le contexte de crise sanitaire.

Si les motivations des jeunes de moins de 30 ans rencontrés sont multiples, l'investissement social est prégnant. Vecteur de rencontres, le conseil municipal permet alors d'instaurer un contexte dynamique mais aussi des espaces d'interactions sociales comme les places de villages et les sorties d'écoles. Cette responsabilité s'inscrit naturellement dans une démarche de développement de territoire qui leur tient à cœur et s'emparent alors de cette tâche dans différents domaines qui leurs sont propres, où le lien

---

<sup>25</sup> RICHARDSON, T. 2014, « Lori Helloco, maire adjoint de Flers : Avec Yves Goasdoué on a une grande proximité intellectuelle » *L'Orne Combattante*



entre l'espace et la société apparaît clairement. Dans un espace rural, le développement des bourgs passe inévitablement par la mise en place d'actions concrètes concertées avec les populations. Les motivations des jeunes conseillers sont donc cohérentes avec les enjeux de développement local. Leur investissement est alors valorisé et est reconnu au sein de l'instance municipale mais aussi par la population communale.

### 3) Les conséquences de cet engagement sur le conseil et la population

#### a) Des conseils municipaux reconnectés à la jeunesse

La présence de jeunes dans les conseils permet de bénéficier d'un nouveau regard sur les actions de la commune et parfois plus spécifiquement de celles en faveur de la jeunesse. En effet, la sensibilité et l'intérêt sur ce sujet n'est pas la même d'une génération à l'autre car les vécus et les besoins des différentes classes d'âge ne sont pas les mêmes. Toutefois, les moins de 30 ans ne sentent pas tous particulièrement représentant des enfants, des adolescents et jeunes adultes de leur commune. A contrario, ils sont souvent perçus et associé au capital jeunesse du conseil. Cela génère une asymétrie des attentes entre les jeunes et les plus anciens de l'instance municipale. D'une part se trouvent des jeunes élus qui souhaitent s'intégrer et être reconnu dans un conseil vis-à-vis de leur compétence plutôt que de leur âge. D'une autre part des conseillers historiques souhaitant rajeunir l'assemblée et font le choix de solliciter des habitants moins âgés. Face à cette volonté de rajeunir les listes électorales pour assurer une meilleure représentativité, les jeunes élus souhaitent tout de même ne pas être uniquement figurant et agir aussi pour le fond en faisant valoir leurs idées et leurs paroles.

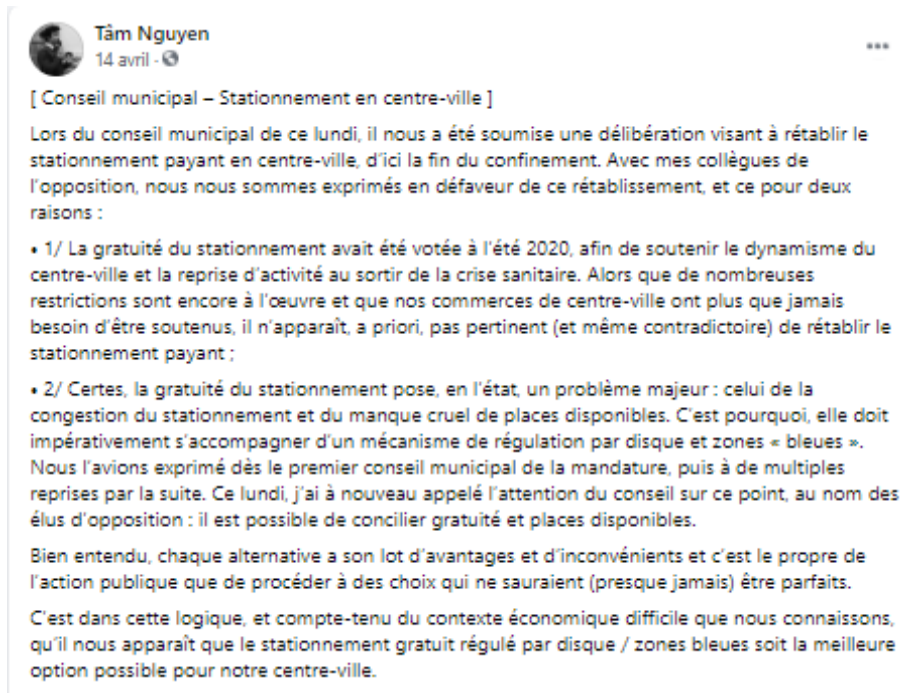
En intégrant des élus de moins de 30 ans, les conseillers historiques se voient alors reconnectés aux jeunes et à ces enjeux. N'étant pas systématiquement confrontés à la population jeune de la commune, ils ne sont pas forcément au fait des perceptions et des envies de cette classe d'âge. Tandis que les conseillers les moins âgés portent à la fois un regard de proximité mais aussi un œil neuf sur cette tranche d'âge. Izabel Gardan,

conseillère à Athis-Val de Rouvre a effectivement fait ce constat auprès d'élus de sa commune siégeant déjà depuis plusieurs mandats :

*« Quand on va parler de la jeunesse, ils parlent même pas d'une tranche d'âge mais de « mes petits-enfants, de mes enfants » Donc t'as une vision de pilotage qui est différente de quand tu dis juste la jeunesse »*

Suite à ce constat, elle considère qu'elle se doit d'être plus regardante sur les actions en faveur de la jeunesse sur son territoire.

Un effet de génération s'observe aussi sur la manière de communiquer, les jeunes sont d'autant plus présents sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Les élus de moins de 30 ans les emploient ainsi plus facilement pour porter leur parole auprès de leur réseau, naturellement plus jeune. C'est ainsi que la benjamine du conseil municipal de Landisacq a repéré sur les réseaux sociaux des propos concernant sa commune et a ainsi pu y répondre de par sa responsabilité. Cela permet alors de démocratiser et de fluidifier l'information municipale dans des sphères de population sensiblement moins âgées. De la même manière, Tâm Nguyen, conseiller municipal de l'opposition à Flers partage régulièrement ses interventions lors des conseils municipaux, sous la forme de vidéos accompagnées d'un texte explicatif et argumenté sur des sujets variés (*Figure 39*). Cette méthode de communication permet à tout un chacun de prendre connaissance des débats municipaux en cours et des prises de position de l'équipe d'opposition sur ces différentes thématiques par lesquels la population locale est immédiatement concernée. Cependant, il est important de souligner que de nombreux élus et maires plus âgés maîtrisent et utilisent les réseaux sociaux pour informer les habitants mais le public touché par ces publications est souvent moins jeune et donc n'ont pas les mêmes répercussions.



*Figure 39 : Publication Facebook de Tâm Nguyen*

Cette publication permet de rendre plus transparentes mais aussi plus concrètes les discussions qui prennent place dans le conseil municipal. En présentant ainsi ses arguments, Tâm Nguyen touche plus largement les habitants en expliquant sa volonté et celle de son groupe politique de conserver le stationnement gratuit pour favoriser un dynamisme du centre-ville de Flers. De plus, il propose également une alternative à cette problématique permettant de ne pas rester seulement dans une critique de la majorité municipale, mais aussi d’apporter une solution différente de la majorité. La population voit ainsi les avantages à tirer de cette proposition argumentée.

## b) Une population représentée et votante

Présenter des jeunes sur une liste municipale assure une représentativité de la population plus précise. Cet argument est d’ailleurs souvent valorisé et les habitants peuvent être plus sensibles à ce choix. En effet, plus les profils des colistiers sont diversifiés, plus d’individus peuvent se sentir représentés et donc soutenir cette équipe municipale. Il s’agit d’ailleurs d’un argument souvent employé pour décrire une liste et la valoriser dans les articles de presse. Des colistiers avec des âges respectifs dispersés semblent plus attractifs car cela affirme l’idée d’une municipalité gérée par des citoyens issus de toutes les générations. De plus, une moyenne d’âge plutôt jeune (en dessous de 50 ans) est souvent

valorisée et laisse penser à un conseil renouvelé et potentiellement plus dynamique lorsque peu de retraités le compose. L'intégration de jeunes apparaît alors prioritaire et incitatrice au vote. Stéphane Terrier le maire de Saint-Georges des Groseillers prônait la représentativité de sa liste lors de la campagne municipale de 2020 dans un article de presse locale<sup>26</sup>. Dans cet article, le candidat valorise la diversité de ses colistiers en insistant notamment sur leur tranche d'âge à la fois étendue mais jeune ainsi que sur leurs profils socio-économiques variés :

Elle est composée de 23 colistiers : 12 conseillers sortants, une maire adjointe et dix nouveaux candidats, soit au total 11 femmes et 12 hommes. La moyenne d'âge est de 49 ans, le plus jeune a 19 ans et le plus expérimenté a 68 ans.

Stéphane Terrier précise « que c'est une liste apolitique, qui représente les différents quartiers de Saint-Georges, avec des horizons professionnels et associatifs différents ».

*Figure 40 : Témoignage de Stéphane Terrier dans un article de presse local*

À la simple vue des professions de foi, la présence de visages jeunes sur les photos de groupes et les portraits individuels peuvent apparaître comme un réel atout et comme un argument de vote supplémentaire. La forme au service du fond, peut donc dans certains cas faciliter le choix des électeurs. La présence de jeunes sur une liste semble ici primer sur le réel fond du programme d'une liste et leur positionnement politique. Le maire de Flers Yves Goasdoué partage ce constat et le déplore :

*« Les gens ils jettent un œil sur la photo, faut pas se faire trop d'illusion. On passe des heures et des heures à faire des professions de foi chiadées au mot prêt, mais bon les gens jettent un œil sur la photo »*

---

<sup>26</sup> CARTIER, M. 2020, « Près de Flers, la liste de Saint-Georges des Groseillers dévoilée » *L'Orne Combattante*



La présence des jeunes sur les listes et dans les conseils municipaux ont donc de réelles conséquences qui sont bénéfiques pour la popularité de la municipalité. En étant ainsi représentée, elle apparaît comme un bon moyen de reconnecter la jeunesse à la politique locale. Toutefois, il faut être vigilant à ne pas faire un usage abusif des jeunes, comme un élément médiatique et comme un argument de vote. Il faut alors prendre soin de leur laisser un espace suffisant permettant de s'impliquer. Ici apparaît alors une notion de confiance et de considération à l'égard des jeunes qui semble non-négligeable pour valoriser leur investissement déjà complexe, étant donné leur âge.

Les élus de moins de 30 ans engagés dans les conseils municipaux de Flers Agglo siègent pour la plupart d'entre eux pour la première fois dans cette instance. L'intégration de cet espace semble être globalement réussie et chacun réussi à trouver sa place au sein de l'assemblée. Certes, la complexité des rouages du fonctionnement de la commune peut refroidir, mais chacun des élus rencontrés y trouve un intérêt. Notamment en s'impliquant plus spécifiquement dans une commission travaillant sur un sujet qui leur est familier où pour lequel ils développent un intérêt certain. Si dans un premier temps ces jeunes élus observent et écoutent beaucoup, ce n'est pas tant par leur qualité de jeune mais surtout de nouveaux. Ainsi, leur âge ne vient pas entraver leur intégration. Portés par leur envie de rencontrer les habitants de leur commune et de resserrer les liens sociaux. C'est dans cet élan qu'ils perçoivent un réel potentiel dans leur territoire et qu'ils souhaitent le valoriser en instaurant un dynamisme au sein de la population par le biais d'événements mais aussi par la sauvegarde ou le développement d'infrastructures ayant un rôle de carrefour social à l'instar des écoles ou des commerces. En endossant cette fonction, les conseillers municipaux de moins de 30 ans connectent ou reconnectent les populations jeunes à la politique locale. Ainsi, ils apparaissent comme un véritable levier d'intérêt pour l'action communale et la chose publique.

## Conclusion générale

La faible présence de jeunes élus dans les conseils municipaux apparaît comme un véritable enjeu démocratique mais aussi d'aménagement du territoire. En siégeant au sein de ces instances, ces individus ont l'opportunité de participer aux orientations de leur territoire. Dans un contexte où les conseillers municipaux sont souvent stéréotypés comme figés, cet élan de renouveau assure donc un regard actualisé de la condition de jeune au sein des débats municipaux. Malgré un dénominateur commun qu'est leur tranche d'âge, ces individus de moins de 30 ans se présentent dans une diversité, confirmant l'existence d'une pluralité de jeunesses rurales. Nous retrouvons des profils qui se distinguent sur différents points : l'ancrage géographique, l'occupation professionnelle, la structure familiale et le niveau de diplôme notamment.

En ce qui concerne l'intégration des listes municipales, plusieurs facteurs facilitant l'engagement sont apparus : la proximité avec les têtes de listes dans des réseaux associatifs ou personnels. Le fait que les enjeux municipaux ne s'inscrivent pas dans des schémas politico-politique rend plus attrayant les listes municipales. Enfin, le vécu d'une expérience communale marquante est un premier pas vers l'engagement. Toutefois, l'indisponibilité et l'instabilité conjoncturelles qui caractérisent les jeunes, limitent leur engagement. A cela s'ajoute une part de méconnaissance et désintérêt de l'action communale. Enfin le constat d'une société de moins en moins concernée par l'intérêt commun rend difficile l'exercice de mobilisation. En outre, la spécificité des territoires ruraux concernés par un exode certain de la part des jeunes, vient alimenter leur absence dans les conseils. Cependant la proximité interpersonnelle participe à une accessibilité favorisée à la municipalité rurale.

Plus concrètement, l'arrivée des jeunes au sein des conseils se déroule généralement avec bienveillance et ceci se font intégrer en tant que nouveaux et non en tant que jeune. Ainsi, c'est l'accès à l'instance qui apparaît plus sélective que l'intégration de l'assemblée. Même si beaucoup témoignent d'une complexité des sujets, la participation aux commissions facilite une intégration progressive et permet de s'emparer plus spécifiquement de thématiques locales. Les témoignages s'accordent sur le caractère social

du conseil municipal, sur une envie de dynamiser leur commune et de favoriser le lien social et le cadre de vie de la population. La présence des jeunes sur les listes devient alors un argument de vote. Mais au-delà de cet aspect symbolique, ils permettent d'apporter un regard neuf et (re)connecté à la jeunesse.

Nous avons donc d'une part des conseils municipaux peu représentatifs de la jeunesse mais également assez exclusifs notamment dans les villes. D'une autre part des jeunes peu sensibles à la question municipale, il est donc nécessaire de démocratiser l'ouverture de ces espaces locaux de décisions en accentuant la communication sur les compétences de la municipalité. Intégrer des jeunes permet à un territoire rural de bénéficier de retombées positives. En aménagement localement l'espace de manière concertée, les jeunes peuvent être encouragés à s'engager sur leur commune et à développer un sentiment d'appartenance propice à la territorialité. Ainsi, les territoires ruraux se verraient réinvestis par les tranches d'âges les plus jeunes.

Pour poursuivre ce travail de recherche, il serait intéressant de penser ce sujet par la négative et aller rencontrer les jeunes exclus des débats municipaux et qui ne se reconnaissent pas dans la vie électorale locale. Au vu des récents scores d'abstention record de la part des jeunes, il serait pertinent d'étudier la manière dont ils se représentent la vie publique et également d'approfondir les éléments qui freinent leur participation aux urnes et aux conseils municipaux. De plus, la jeunesse n'est pourtant pas tant apolitique, que ce que nous montrent ces chiffres. Cette tranche d'âge semble être sensible à de nombreux enjeux sociaux tels que le dérèglement climatique, le féminisme ou plus largement les inégalités. Leur manière de s'y impliquer s'exprime par d'autres formes que le vote et ailleurs que dans les isolements. Les associations, les manifestations et les réseaux sociaux apparaissent comme les espaces d'engagement privilégiés de la jeunesse.



## Bibliographie

BUSSI, M. *Chapitre deux. Des scrutins aux cartes électorales. dans Éléments de géographie électorale : À travers l'exemple de la France de l'Ouest. Presses universitaires de Rouen et du Havre*

CARTIER, M. 2020, « Près de Flers, la liste de Saint-Georges des Groseillers dévoilée »  
*L'Orne Combattante*

CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, rapporté par Bertrand COLY et Danielle EVEN (2017)

COLVEZ, A. & VILLEBRUN, D. « La question des catégories d'âge et des « charnières » entre les différents types de population », *Revue française des affaires sociales*, pp. 255-266.

Conseil permanent de la jeunesse du Québec, *La politique municipale chez les jeunes : une passion héritée ou un désintérêt avoué*, 2009.

FRANCOIS, E. 2021, « Flers et Bocage. En septembre, une classe ouvre, cinq autres ferment »  
*Ouest-France*

GALLAND, O. *Sociologie de la jeunesse*. Armand COLIN

GUCHER, C. (2013). le vieillissement des populations et des territoires au prisme d'une ruralité transformée. *Gérontologie et société*, vol. 36 / 146(3), 11-20

GUENEAU, M. (2011). L'école en milieu rural : dispersions en tous sens. *Pour*, 208, 49-55.

GUERIN-PACE F. Lieux habités, lieux investis : le lien au territoire, une composante identitaire ?. In: *Economie et statistique*, n°393-394, 2006. Histoires de vie. pp. 101-114.

INJEP, Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique, n°8, mars 2012

INSEE, 2021, « Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA Flers-Agglomération », *Données locales*.

KOEBEL M., « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 2012.

MISCHI J. 2018, Interconnaissance rurale et domination au travail. Dans BRUNEAU I., LAFERTE G, MISCHI J., REHANY N. (dirs), *Mondes ruraux et classes sociales*. (pp. 151-182). EHESS

NEVERS J-Y. « Entre consensus et conflits. La configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales » In: *Revue française de sociologie*, 1992, 33-3. pp. 391-416.

PERRIER-CORNET P. « Les sciences sociales et les mutations mondes ruraux », *Etudes rurales*, 2017.

RAFFESTIN, C. (1982). « Remarques sur les notions d'espaces, de territoire et de territorialité », *Espaces et sociétés*, n°41, p.168

RENAHY N. (2010). *Les gars du coin : Enquête sur une jeunesse rurale*. La Découverte

RICHARDSON, T. 2014, « Lori Helloco, maire adjoint de Flers : Avec Yves Goasdoué on a une grande proximité intellectuelle » *L'Orne Combattante*

RIPOLL F. & RIVIERE J., 2010, « Il y a campagne et campagne. Approche statistique des élections municipales 2008 dans des communes périurbaines », in S. Barone, A. Troupel (dir.), *Battre la campagne. Le pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, p. 47-74

TISSOT, S. (2014). Entre soi et les autres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4(4), 4-9

VANNIER, M. (2020), *L'économie de proximité au sein du Pays du Bocage*

VIGNON, S. (2005) «La dynamique des marchés électoraux périphériques : le cas des communes rurales de la Somme» in LAGROYE, J., LEHINGUE, P. et SAWICKI, F. *Mobilisations électorales. L'exemple des élections municipales de mars*. Paris : PUF–CURAPP, p. 145-167

VILBOUX B. (2014). Pourquoi si peu d'ouvriers dans les conseils municipaux ? *Transrural initiatives*, 434

## Table des figures

Figure 1 : Conseillers municipaux de Flers Agglo par grande tranches d'âges

Figure 2 : Population de Flers Agglo par grandes tranches d'âge

Figure 3 : Répartition hommes/femmes dans les conseils municipaux de Flers Agglo en 2020

Figure 4 : Liste municipale de Durcet

Figure 5 : Localisation de Durcet

Figure 6 : Participation des femmes dans les conseils municipaux

Figure 7 : Répartition des jeunes conseillers municipaux sur le territoire de Flers Agglo en 2020

Figure 8 : Part des 20-29 ans dans la population de Flers Agglo en 2017

Figure 9 : Nombre d'habitants par commune de Flers Agglo en 2017

Figure 10 : Répartition des plus de 15 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle

Figure 11 : Comparateur de territoire

Figure 12 : Répartition des parents des élus de moins de 30 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle

Figure 13 : Catégorie socio-professionnelle des élus de moins de 30 ans à Flers Agglo en 2020

Figure 14 : Niveau du diplôme des conseillers municipaux de moins de 30 ans, selon le nombre d'habitants de leur commune

Figure 15 : Catégorie socioprofessionnelle de la population et des conseillers municipaux de Flers Agglo

Figure 16 : Nombre d'élus nécessaire selon le nombre de la commune

Figure 17 : Part des moins de 30 ans dans les conseils municipaux

Figure 18 : Evolution de la part des jeunes de 15 à 30 ans dans la population

Figure 19 : Vote historique des communes de Flers Agglo

Figure 20 : Indicateur du degré de compétition manifeste. D'après J. RIVIERE et F. RIPOLL

Figure 21 : Degré de compétitivité des élections municipales de 2020 sur le territoire de Flers Agglo

Figure 22 : Pyramide d'âge des conseillers municipaux de Flers Agglo en 2020

Figure 23 : Captures d'écran de l'application PanneauPocket

Figure 24 : Capture d'écran du site web de Durcet

Figure 25 : Extrait du Bulletin municipal de Sainte-Opportune

Figure 26 : Localisation de Aubusson et Pointel

Figure 27 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans sur le territoire de Flers Agglo

Figure 28 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans dans le département de l'Orne

Figure 29 : Taux de variation des jeunes 20 à 29 ans dans la région Normandie

Figure 30 : Part des conseillers municipaux de moins de 30 ans dans les EPCI de l'Orne

Figure 31 : Part des conseillers municipaux de moins de 30 ans dans les EPCI de la Normandie

Figure 32 : Zonage en aire urbaine de la région Normandie selon l'INSEE

Figure 33 : Méthode de mobilisation des jeunes élus

Figure 34 : Graphique issu d'un article de Michel Koebel «Les élus représentent-ils le peuple »

Figure 35 : Affiche de campagne des candidats aux départementales de 2021 issus de la majorité flérienne pour les cantons de Flers 1 et Flers 2

Figure 36 : Nuage de mots synthétisant les motivations des conseillers municipaux

Figure 37 : Mobilisation contre une suppression de poste dans une école élémentaire de La Ferté-Macé en 2018

Figure 38 : L'influence des écoles sur la mobilisation des jeunes

Figure 39 : Publication Facebook de Tâm Nguyen

Figure 40 : Témoignage de Stéphane Terrier dans un article de presse local

Figure 41 : Trombinoscope d'une liste municipale de Flers en 2020.

# Table des matières

Remerciements .....	3
Introduction : .....	4
Partie 1 : Le profil des conseillers municipaux.....	9
1) L'enjeu de la présence de la jeunesse dans les conseils municipaux .....	11
a) La complémentarité des jeunes et des anciens.....	11
b) Le double enjeu des jeunes et des femmes.....	14
c) Les jeunes élus de Flers Agglo .....	18
2) Une diversité de profils .....	23
a) Des profils socio-économiques différents .....	25
b) L'ancrage dans la commune.....	30
c) Un engagement militant .....	33
Partie 2 : La participation des jeunes à la vie publique .....	36
1) Les facteurs facilitants.....	40
a) Le réseau et le milieu associatif comme premiers espaces de mobilisation .....	40
b) L'expérience de la vie communale .....	43
c) Le conseil municipal rural : un espace peu politisé .....	45
2) Les freins à l'engagement .....	52
a) L'indisponibilité.....	52
b) La méconnaissance .....	54
c) Des communes dortoirs et un individualisme grandissant .....	59
3) La mobilisation des jeunes, un enjeu rural ? .....	62
a) La fuite des jeunes et des cerveaux, un élément structurel. ....	62
b) La mobilisation dans les espaces ruraux .....	66

Partie 3 : La responsabilité des élus de moins de 30 ans .....	70
1) Mobilisation et intégration .....	71
a) Entre sollicitation et démarche personnelle .....	71
b) Un mandat pour comprendre .....	73
c) Les commissions et points d'intérêts .....	74
2) Les moteurs de l'engagement municipal chez les jeunes .....	78
a) Le conseil municipal rural comme espace de sociabilisation.....	79
b) La cause des écoles .....	82
c) L'échelon communal, idéal pour faire avancer les choses.....	85
3) Les conséquences de cet engagement sur le conseil et la population.....	88
a) Des conseils municipaux reconnectés à la jeunesse.....	88
b) Une population représentée et votante.....	90
Conclusion générale .....	94
Bibliographie .....	96
Table des figures .....	99
Table des matières .....	101